

## Le OUI et le NON à égalité

■ Le nombre des indécis a doublé, selon l'IQOP

A cinq semaines du référendum, le OUI et le NON se retrouvent nez à nez suivant le dernier sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP), dont les résultats ont été publiés hier.

Si, parallèlement, des élections générales avaient eu lieu à la mi-avril au Québec, le Parti québécois eût obtenu une très confortable avance sur le Parti libéral du Québec.

Dans l'ensemble du Québec, le sondage, effectué par voie téléphonique de

lundi à mercredi dernier, annonce 41,2% de OUI, 40,9% de NON et 17,9% d'indécis. Si l'on redistribue proportionnellement ces derniers parmi ceux dont l'opinion est tenue pour arrêtée, voilà qui donne 50,2% d'électeurs en faveur du OUI et 49,8% pour le NON. Le niveau de confiance du sondage s'élève, suivant ses auteurs, à 95% et son échantillon permet des estimations entachées d'une erreur relative d'au plus 3,5 points de pourcentage.

Quant à l'intention de vote à une élection provinciale qui se serait tenue à la mi-avril, le Parti libéral eût obtenu 39,8% des voix, le Parti québécois 38,4% et les autres formations 3,1%, tandis que 17,4% des personnes interrogées se sont révélées indécises. La redistribution proportionnelle des indécis et discrets accorde ici deux points d'avance aux libéraux sur le PQ (49% à 47,2%). Cependant, ces chiffres absolus, qui ignorent la distribution des Québécois en comtés, ne donnent

pas une image correcte de la réalité quand qu'on parle d'élections générales. Car, en l'occurrence, les seuls francophones auraient voté à 46,3% en faveur du Parti québécois, contre 30,3% seulement pour le Parti libéral, ce qui, dans la mécanique des circonscriptions, représenterait une victoire décisive du Parti québécois. Ces données de l'IQOP touchant une élection générale confirment celles de son sondage précédent, pratiqué en mars dernier, alors que 51,7% des francophones

eurent voté pour le PQ, contre 36,1% pour les libéraux (pour l'ensemble du Québec, toujours en chiffres absolus, le Parti libéral avait alors une légère avance de 45% à 42,5% sur le PQ). La tendance est par conséquent fort nette; chez les seuls francophones du Québec, le Parti libéral eût gagné une élection générale en décembre dernier (à 46% contre 37%); en février, libéraux et péquistes se trouvaient nez à nez, respectivement à 44% et

Voir page 10: Égalité

## week-end sportif



### Canadien et North Stars à égalité

Le Canadien de Montréal a défait les North Stars du Minnesota 5-1 hier soir pour ainsi égaliser les chances deux à deux dans la série quart-de-finale. Samedi, le Canadien l'avait emporté 5-0. Hier, Réjean Houle a marqué deux buts et Michel Larocque a de nouveau été solide devant le filet du Tricolore qui avait perdu les deux premiers matchs de la série, à Montréal. Le prochain match aura lieu demain soir au Forum.

— page 16



### Les Expos attendent Pittsburgh

Humiliés 13-4 samedi par les Phillies de Philadelphie, les Expos se sont brillamment ressaisis hier en l'emportant 7-6 devant 25.722 personnes au Stade olympique. C'est un ballon sacrifié par Gary Carter, en neuvième, qui a procuré la victoire aux Expos au cours d'un match fertile en émotions et marqué de plusieurs rebondissements. Après la victoire, Carter a émis l'opinion que le club est prêt à affronter les Pirates de Pittsburgh, qui commenceront cet après-midi une série de trois matches contre les Expos. Les Pirates ont devancé les Expos par deux parties au classement final de la section est, l'an dernier.

— page 17



Fidèle à sa réputation, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, s'est livré à une violente sortie contre les partisans de la souveraineté-association hier à Hull tandis qu'en arrière-plan, imperturbable, M. Claude Ryan, le chef des forces du NON, revoit ses notes avant de haranguer à son tour ses partisans. (Photolaser CP)

## Ryan: l'enjeu est aussi de dire NON au gouvernement

HULL — Inspiré par les résultats du sondage (IQOP), fouetté par une assemblée entièrement réussie, le président du Comité des Québécois pour le NON a décidé hier de hausser d'un cran le débat. L'enjeu du référendum n'est plus seulement d'écraser le OUI, selon lui, mais aussi de dire NON au gouvernement Lévesque et à ses méthodes de gouvernement.

M. Claude Ryan qui participait hier à une assemblée régionale pour les comtés de l'Outaouais, a affirmé devant quelque 5.000 personnes qu'un deuxième enjeu vient s'ajouter à mesure que progresse le débat référendaire.

«Nous sommes invités à dire NON au projet de séparation du gouvernement Lévesque mais aussi à sa méthode générale de gouvernement qui est une méthode de manipulation, de fraude intellectuelle, de dissimulation, de duperie dont la question référendaire n'est qu'un exemple», a-t-il dit.

Rappelant que le Parti québécois avait été élu en 1976 sur des promesses de transparence, il a soutenu «n'avoir jamais vu gouvernement aussi cachotier, dissimulateur, hypocrite et manipulateur que celui-là». Sous les applaudissements de la foule enthousiaste, il a affirmé que «c'est à cela que vous serez invités à dire NON au jour du référendum».

Depuis le début du débat référendaire, M. Ryan avait toujours défini l'enjeu du référendum comme étant l'avenir constitutionnel du Québec. C'était la première fois qu'il s'attaquait aussi directement au gouvernement liant ni plus ni moins le sort du gouvernement Lévesque au résultat du référendum.

En excellente forme, le président du Comité des Québécois pour le NON a manifesté un air de confiance et de sérénité depuis le début de sa tournée référendaire. Aucune anicroche n'est survenue, les organisateurs ayant vu pour une fois à ce que tout se déroule sur des roulettes: des autobus avaient amené des participants de tous les comtés de la région et même d'aussi loin qu'Argenteuil et Pontiac-Témiscamingue; le nombre d'orateurs était réduit au minimum; la foule avait été préalablement réchauffée; le système de son était adéquat.

Une semaine après le début de la campagne du NON, on avait enfin l'impression que la campagne prenait son envol, ce que les discours de M. Ryan et de M.

Jean Chrétien ont confirmé. «Ça commence à bouger», a lancé M. Chrétien, qui répliquait à ceux qui avaient accusé le NON de partir lentement. Il a souligné que l'important était d'atteindre le summum au bon moment.

M. Ryan a repris à cet égard une réponse qu'il dit avoir déjà faite en privé à ses organisateurs inquiets: «Quand vous verrez surgir du sol cette masse de NON qui se prépare vous en aurez pour votre argent en temps et lieu», a-t-il dit, affirmant ensuite que les Québécois sont en train de se réveiller «avec une force dont nous avons aujourd'hui seulement les premières manifestations et dont nous verrons la véritable ampleur le soir du référendum».

## D'abord convaincre les francophones indécis (Lévesque)

Dans la cueillette des adhésions à la thèse de la souveraineté-association qui se multiplie au milieu de champs fertiles au OUI dans les différentes régions qu'il visite selon une organisation locale fort bien orchestrée, M. René Lévesque a dit espérer samedi que dans un mois, le 21 mai, le Québec se réveillera dans un climat de «véritable printemps».

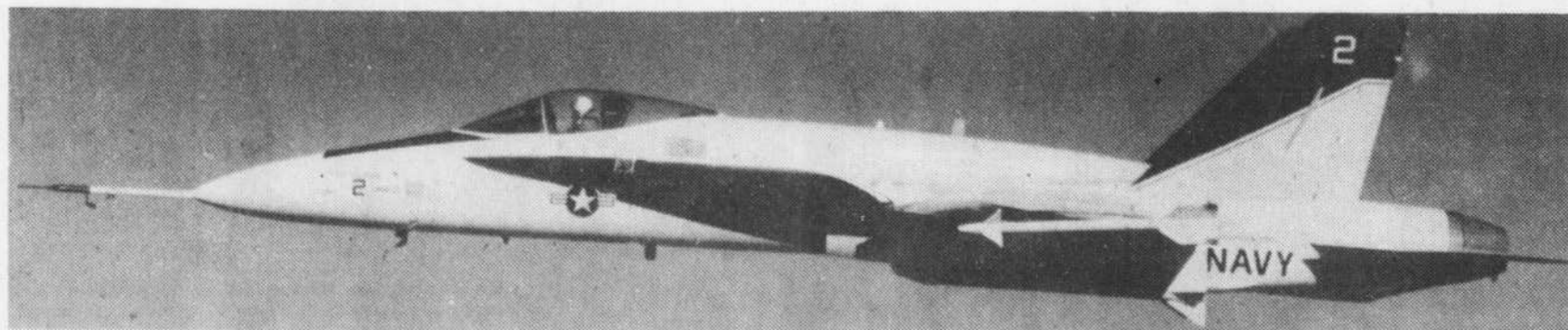
Le premier ministre qui faisait campagne samedi à Montréal, sur la Rive-Sud et dans les Cantons de l'Est, a ponctué ses allocutions et ses conversations avec ses militants et les journalistes de différentes réactions sur les événements qui surviennent sur la scène référendaire.

Puisant dans un vocabulaire dont il possède une variété incroyable d'expressions imagées pour exprimer sa pensée et sa conviction, surtout dans le discours fort articulé qu'il prononçait samedi soir à Granby devant 800 personnes, M. Lévesque s'est employé à galvaniser ses troupes déjà acquises à la thèse qu'il défend. Il les a invitées à «travailler très

fort», à devenir des «agents contagieux du OUI» pour convaincre les indécis francophones de la pertinence d'une réponse affirmative à la nouvelle entente qu'il propose. Puisque c'est là que le bât blesse, si l'on se réfère au sondage de l'Institut québécois de l'opinion publique (IQOP) publié hier dans *Dimanche-Matin*. Les résultats de ce sondage dont il avait pris connaissance la veille (samedi) grâce à la courtoisie de l'hebdomadaire dominical, pour encourageants qu'ils soient ne peuvent évidemment présumer de la victoire de l'une ou de l'autre option. A cet effet, M. Lévesque s'est prudemment gardé de tirer des conclusions trop optimistes. «Comme on est à peu près nez à nez, il va falloir travailler très fort, poursuivre notre effort constant pour obtenir la majorité la plus claire possible le 20 mai prochain». Cet effort devra se déployer auprès des indécis francophones, le chef du OUI n'entretenant pas l'illusion que le bloc des 20% de votants

Voir page 10: Ryan

Voir page 10: Lévesque



## F-18A

## Le choix s'imposait avant le 15 avril

par Guy Charpentier

Dans une entrevue accordée au DEVOIR samedi, le général Paul D. Manson, directeur du programme du nouveau chasseur à l'Armée nationale, expose les raisons pour lesquelles le gouvernement a finalement porté son choix sur le F-18A. Elles sont d'ordre militaire et d'ordre économique. Pour la première fois depuis le début de ce long débat, un spécialiste parle en termes explicites. Directeur de la rédaction de la revue *Aviation-Québec*, Guy Charpentier a recueilli pour LE DEVOIR les propos du général Manson.

Général Manson, pourquoi le choix du nouveau chasseur a-t-il été fait si vite après le retour au pouvoir des libéraux à Ottawa? N'y avait-il pas un facteur référendaire?

■ La raison fondamentale est que la sélection avait tellement traîné que nous al-

lions outrepasser la date limite de validité des offres. Cela aurait eu des conséquences très sérieuses sur les coûts et les dates de livraison.

De plus, les Voodoo et Starfighter de notre flotte connaissent de plus en plus de problèmes. Il fallait une décision rapide si nous voulions un remplacement

ordonné de nos vieux appareils. Elle aurait dû être prise il y a un an et demi selon l'échéancier original.

Quelle était la date limite de validité pour les soumissions des constructeurs?

■ Pour General Dynamics, c'était le 31 mai. L'échéance de Mc Donnell Douglas

était confidentielle (LE DEVOIR peut maintenant la divulguer: c'était le 15 avril).

Il faut comprendre les concurrents: ils avaient commandé l'année dernière des articles de longue attente et après la date limite, je crois qu'ils auraient perdu plusieurs dizaines de millions de dollars en frais d'annulation de commandes destinées au contrat canadien. Les deux compagnies étaient très anxieuses d'une décision et l'avaient ouvertement.

Comment le F-16 et le F-18A se comparent-ils sur le plan militaire?

■ Les deux avions sont très bons, et l'évaluation a été difficile. Mais plus nous avançons dans l'étude comparative, plus le F-18A offrait d'avantages. De faibles avantages, mais dans leur somme ils sont considérables, surtout pour les missions

nord-américaines. Par exemple, le F-18A excelle par son radar et sur l'ensemble de ses capacités. Tous ses systèmes sont bons et leur intégration est exceptionnellement réussie, meilleure que celle du F-16.

Autre avantage, la version biplace du F-18A n'a qu'une très faible dégradation des capacités par rapport au monoplace. La différence est plus marquée chez le F-16, un avion plus petit. Et nous aurons 24 biplaces d'entraînement sur un total de 137 avions.

L'instrumentation du F-18A est vraiment d'avant-garde, moins conventionnelle que celle du F-16. C'est un avion qui impose moins de travail au pilote, même moins que sur nos biplaces actuels où les tâches sont partagées. Le système de contrôle de tir du F-18A est meilleur que

Voir page 10: F-18A

**INTER**

Gros lot de **250 000 \$**

Tirage: 301

9 2 2 7 8 3

922783	250 000 \$
22783	2 500 \$
2783	250 \$
783	50 \$

LOTS

Gros lots de **25 000 \$**

387232
090275
430810

Numéros non décomposables

Les billets gagnants de 250 \$ et 50 \$ sont encaissables à toute succursale de la Banque Nationale

**NUMÉROS MOBILES GAGNANTS**

Numéro tiré: 1 6 4 8 9	2 FAÇONS DE GAGNER 2 500 \$
1 6 4 8 9 X	X 1 6 4 8 9

Numéro tiré: 3 5 5 4	3 FAÇONS DE GAGNER 250 \$
3 5 5 4 X X	X 3 5 5 4 X
X X 3 5 5 4	

Numéro tiré: 9 2 6	4 FAÇONS DE GAGNER 50 \$
9 2 6 X X X	X 9 2 6 X X
X X 9 2 6 X	X X X 9 2 6

## LES TRIBUNAUX

### ■ Annulation de l'accusation de meurtre au premier degré?

Une requête en certiorari, visant à empêcher Claude Gariépy d'être cité à procès pour meurtre au premier degré, a été déposée vendredi par le procureur de celui-ci, Me Alain Melançon.

Dans sa requête soumise au juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, qui a reporté le tout au 23 courant, le procureur allègue que, lors de l'enquête préliminaire, qui a pris fin la semaine dernière, devant le juge Hugues Saint-Germain, de la Cour des sessions, on n'avait aucunement démontré que l'accusé avait agi avec préméditation.

Or, selon Me Melançon, cet élément est essentiel pour qu'on puisse porter une accusation de meurtre au premier degré contre un accusé.

Gariépy, âgé de 23 ans, avait tout d'abord été soupçonné du meurtre de deux jeunes enfants, présumément jetés du pont Jacques-Cartier, en mars dernier.

Au début de l'enquête préliminaire, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major, avait déclaré qu'il n'avait aucune preuve à présenter contre Gariépy dans le cas de la mort de la petite Shirley Bourdon, âgée de quatre ans, et l'accusation dans ce cas avait été retirée.

D'autre part, après avoir entendu neuf témoins, déposant sous le sceau d'une ordonnance de non publication, le juge Saint-Germain décidait d'envoyer Gariépy à son procès pour meurtre au premier degré, relativement à la mort du jeune Yannick Geoffroy, âgé de cinq ans. C'est cette décision que veut faire renverser Me Melançon.

### ■ Requête pour empêcher le retour de Gendron à la SQ

L'Association des policiers provinciaux du Québec, syndicat représentant les agents de la Sûreté du Québec, et deux de ses membres, les sergents Richard Meloche et Claude Lévesque, viennent de demander à la Cour supérieure du Québec d'ordonner le congédiement immédiat du lieutenant André Gendron, qui, de 1976 à 1979, avait dirigé le corps policier de Longueuil.

La requête, dirigée à la fois contre le Procureur général, la Sûreté du Québec et son directeur, M. Jacques Beaudoin, mande que ce dernier, en réintégrant M. Gendron dans les rangs de la SQ, le 3 janvier dernier, avec son ancien grade de lieutenant, n'a pas respecté les règles et mécanismes prévus dans la directive de la SQ sur la promotion et le placement des officiers, de même que la directive de réintégration d'ex-membres de la SQ, émise le 8 mars 1977.

De l'avis des requérants, le réengagement de M. Gendron et sa nomination à un grade sont abusifs, irréguliers, nuls et illégaux, parce que, outre les raisons mentionnées plus tôt, le Comité de réintégration ou siège normalement un membre de l'APPQ, n'a pas été consulté, ni saisi de la demande de M. Gendron et n'a jamais statué sur sa réintégration, selon les pouvoirs qui lui sont dévolus.

On soutient de plus que M. Gendron n'est pas admissible à une réintégration, suivant les critères énoncés par la directive du 8 mars 1977, notamment parce qu'il s'agit d'une seconde réintégration, que sa démission date de plus de deux ans et qu'il n'a pas subi d'examen médical.

En outre, on affirme que le retour de M. Gendron et sa promotion causent un préjudice grave à tous les membres de la SQ, en ce que ces gestes privent certains de leur droit d'accès au grade de lieutenant et qu'ils créent un régime préférentiel à l'égard de M. Gendron, au détriment des autres membres de la SQ.

En plus de faire déclarer la réintégration de ce dernier nulle et illégale, tout en demandant son congédiement, l'APPQ voudrait qu'on ordonne également à la SQ et à son directeur de réferer et soumettre à l'avenir tout autre réengagement ou nomination de M. Gendron à la SQ, aux règles et mécanismes qui prévalent en matière de réintégration, promotion et placement dans ce corps policier.

Souignons que M. Gendron avait été embauché à la SQ en 1961 et qu'il avait déjà quitté une première fois en 1963 pour y revenir en 1966. C'est le 2 juin 1976 qu'il avait démissionné une seconde fois de la SQ pour aller occuper la direction de la police de Longueuil, jusqu'en 1979.

C'est le 12 décembre dernier que M. Beaudoin a annoncé le retour de M. Gendron et celui-ci a officiellement repris ses fonctions antérieures de lieutenant le 3 janvier 1980.

### ■ Catelli poursuivie pour discrimination

La Commission des droits de la personne du Québec vient d'intenter une poursuite de \$142,042 contre la compagnie Les Aliments Ault Limitée (division Catelli) et contre l'unité 333 du Syndicat international des travailleurs de la boulangerie, de la confiserie et du tabac d'Amérique, au nom de 14 travailleuses présumées victimes de discrimination, en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne.

C'est après avoir subi de nombreuses mises à pied, résultant de conditions de travail discriminatoires, que les 14 employées s'étaient adressées à la Commission en mars dernier. Mandés sur place par la suite, les enquêteurs ont constaté que, jusqu'en juillet 1979, il existait des catégories d'emplois distinctes pour les femmes et les hommes, que tous les employés féminins occupaient des postes réservés aux femmes, sans possibilité d'avoir accès, par mouvement de personnel, à des postes occupés par des hommes, que les titres d'emploi tenaient compte du sexe des titulaires, qu'il existait deux listes d'ancienneté différentes pour les employés féminins et masculins et que les mouvements de personnel étaient effectués à l'aide de ces listes d'ancienneté sexuées.

En inscrivant sa poursuite, la Commission explique que les 14 employées en cause ont subi diverses mises à pied d'une durée variable qui ont occasionné, depuis deux ans, des pertes de salaires totalisant \$107,320. Il semble que, depuis, Ault et le syndicat ont corrigé la situation qui contrevient à la Charte des droits et libertés de la personne mais ont refusé de dédommager les 14 femmes pour les pertes encourues dans le passé.

La poursuite mande également que la politique salariale, établie à l'aide d'un système d'évaluation par points de chaque emploi, accorde aux femmes 52 cents de moins l'heure que le salaire consenti aux hommes pour un travail équivalent.

Dans sa requête, la Commission demande que l'employeur et le syndicat versent ensemble à chacune des plaignantes la totalité des sommes dues pour perte de salaire et de bénéfices marginaux, survenue alors des mises à pied discriminatoires depuis deux ans, et que chacune des plaignantes reçoivent également des deux parties une somme de \$500 pour préjudices moraux.

Enfin, le tribunal est invité à obliger Catelli à verser à ces 14 employées un montant équivalent à l'écart salarial discriminatoire pour chaque heure travaillée ou qui aurait dû être travaillée depuis le 31 mars 1978, soit une somme de \$27,722.

De son côté, disant qu'elle a agi de bonne foi dans cette affaire, la compagnie mentionne que le contrat de travail permet tant aux hommes qu'aux femmes de postuler tout poste vacant dans l'usine. Selon elle, les employés féminins ont choisi de ne pas se prévaloir de cette clause et il est évident qu'on ne peut les obliger à effectuer du travail qui ne leur convient pas.

La compagnie et le syndicat s'entendent pour dire qu'ils auront l'occasion de s'expliquer clairement devant les tribunaux sur le fondement des décisions qui ont été prises depuis juin 1976, soit depuis que la Charte des droits et libertés de la personne a été adoptée.

# Un an de bénévolat à Montréal

## ■ 13 millions d'heures de travail par 92,000 personnes

À Montréal seulement, dans une année, 91,991 personnes bénévoles ont donné à la société plus de 13 millions d'heures de travail ou de présence.

C'est ce que révèle les résultats d'une recherche effectuée l'été dernier par le Service bénévole de Montréal et dont les résultats viennent d'être transmis au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, à l'occasion de la semaine du bénévolat qui a débuté hier sous le thème: «Le bénévolat, un investissement».

Ce nombre astronomique d'heures de travail fournies gratuitement représente en effet un investissement incalculable. Rendant hommage à ces milliers de travailleuses et de travailleurs bénévoles, le premier ministre M. René Lévesque, a souligné que «le bénévolat est le plus noble des investissements au service de tous ceux-là qui, malgré l'action de l'État, seraient plus délaissés et démunis sans l'irremplaçable action des organisations volontaires».

Le bénévolat a, depuis plusieurs années, débordé le cadre traditionnel des hôpitaux pour envahir de nombreux secteurs de la société. Voici quelques exemples de ce volontariat en action: les popotes roulantes, les chauffeurs bénévoles, les grands frères, les corvées, l'assistance aux aveugles, aux handicapés mentaux, les centres hospitaliers, les ateliers de couture, les clubs de jeunes, l'âge d'or, le rattrapage scolaire, le travail de bureau, les conseils d'adminis-



Le père Marcel de la Sablonnière, président de la Semaine du bénévolat, Mme Lucille Tremblay, présidente de l'Association des centres de bénévolat du Québec et le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, présentent l'affiche «Le bénévolat: un investissement» qui illustre le thème de cette semaine.

tration, la sollicitation, l'écoute téléphonique, le parrainage civique.

Il existe deux catégories de services: les services directs et les services indirects. Les premiers sont ceux qu'un centre de bénévolat met sur pied lui-même, dans les endroits où ces services n'existaient pas; ils varient selon les besoins de la communauté. Les services indirects sont ceux qui sont donnés par des organismes locaux structurés pour lesquels le centre d'action volontaire recrute, interviewe et oriente les travailleurs bénévoles.

L'enquête conduite par le Service bénévole de Montréal,

en août 1979, auprès des hôpitaux et agences a en outre révélé que 4,901 bénévoles ont siégé 481,647 heures sur des conseils d'administration tandis que 87,090 autres ont investi 12,719,033 heures en travail régulier.

Une enquête similaire auprès de 20 centres bénévoles à travers le Québec, également en 1979, a montré une accumulation de 1,200,000 heures de travail. Ces chiffres sont très conservateurs parce qu'il y a certain de ces centres qui tiennent plus ou moins de statistiques. Mais cela constitue tout de même une bonne indication de l'engagement

volontaire au Québec.

Tout au cours de la semaine, le Service bénévole de Montréal rendra hommage à une cinquantaine de volontaires qui ont oeuvré dans des secteurs différents. Ainsi, par exemple, aujourd'hui, on rendra hommage à Mme Pauline Fastrault qui est au service bénévole des patients du Centre hospitalier Hippolyte-Lafontaine depuis 25 ans. Durant ces années, Mme Fastrault a organisé de nombreuses activités pour les patients, visites, distribution de cadeaux, participation aux fêtes champêtres, etc. Mme Aline Mackay en est, elle

aussi, à sa deuxième génération de patient puisque depuis 25 ans elle se penche sur les enfants hospitalisés à Sainte-Justine. Parmi les cinq autres personnes à qui on rendra hommage, mentionnons également Mlle Jeannette Vaillancourt qui, depuis 30 ans, est au service des handicapés physiques. Depuis quatre ans, elle travaille bénévolement huit heures par jour, cinq jours par semaine au Centre hospitalier Saint-Georges, à titre de coor-

donnatrice du travail des bénévoles.

Les bénévoles de la communauté montréalaise sont invités à venir visiter les locaux du Service bénévole de Montréal entre 14 h et 16 h, chaque jour cette semaine, jusqu'à vendredi inclusivement, au 1224 rue Sainte-Catherine ouest, suite 800, pour se familiariser avec les nombreuses et diverses fonctions qu'une personne peut remplir au sein de sa communauté.

## La baisse des taux d'intérêt réjouit Cosgrove

OTTAWA (PC) — Le ministre des Travaux publics, M. Paul Cosgrove, se réjouit de la baisse des taux d'intérêt de la Banque du Canada, la semaine dernière, la première depuis que l'on a autorisé le «flottement» le mois dernier.

Il pense que cette baisse, ajoutée à l'aide promise dans le discours du Trône aux petits propriétaires en difficulté, diminuera le nombre de faillites.

Il semble que le projet fédéral d'aide ne bénéficiera qu'à 7,000 des quelque 350,000 particuliers et familles qui doivent renouveler leurs hypothèques en 1980, et les partis d'opposition aux Communes trouvent que c'est bien insuffisant.

M. Cosgrove pense que le cabinet pourra mettre au point le projet d'ici quelques semaines, mais qu'il n'aura pas d'effet rétroactif, les citoyens qui doivent renouveler leurs hypothèques ayant le temps de trouver quelque moyen de se financer.

«Je suis avocat, disait-il récemment à La Presse Canadienne, et je sais que l'on ne perd pas sa maison du jour au lendemain.»

M. Cosgrove a ajouté qu'il entendait consulter ses homologues provinciaux avant de faire des suggestions au cabinet.

Il devrait y avoir une conférence sur le logement au début de l'automne et M. Cosgrove compte beaucoup sur le secteur privé à cette occasion pour éviter les querelles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

M. Cosgrove espère qu'à cette occasion on pourra clarifier le rôle de la Société d'hypothèques et de logement et permettre aux provinces de jouer un plus grand rôle dans l'exécution des projets mis de l'avant par le secteur privé.

# EATON

## Elle commence aujourd'hui la Vente TransCanada Eaton!

Dans tous les magasins Eaton vous pourrez profiter d'aubaines saisonnières, sélectionnées avec soin en fonction de vos besoins! Vous y trouverez une multitude de bonnes occasions pour vous, votre famille, votre foyer... tous offerts à prix intéressants! Mais hâtez-vous, car elle ne dure que du **lundi 21 avril au samedi 26 avril**. Si vous n'avez pas reçu notre cahier de 48 pages TransCanada Eaton, venez en prendre un au magasin Eaton le plus près de chez-vous. Commandez par téléphone ou venez nous voir, et n'oubliez surtout pas que vous pourrez utiliser votre carte-comptable Eaton!

Eaton Centre-ville et à ou par Laval, Cavendish, Anjou, Pointe-Claire, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy. Certains articles sont aussi vendus aux Centres d'aubaines Eaton à l'entrepôt, LaSalle, Langelier et Domaine. Aussi aux magasins Eaton Foyerama à Greenfield Park et St-Laurent. La plupart des articles de mode sont vendus à Beloeil.

# VENTE TRANS CANADA EATON

Seuls les membres de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec peuvent porter le titre d'évaluateur agréé (e.a.)

**MARIUS DIAMANT, o.a.**  
Sonarex Ltée  
25, rue Saint-Louis  
Québec, G1R 3Y8  
(418) 692-4214

Moi j'ai fait mon choix

J'ai choisi Alter Ego et j'ai obtenu un partenaire qui correspond vraiment à ma personnalité

SERVICE DE RENCONTRES

Alter Ego

1111, rue Saint-Jacques  
Montréal, Québec H3B 2K3  
871-9673

Poursuivis par hélicoptères et arrêtés près de Toronto

# Leur vol raté, deux bandits prennent un bijoutier montréalais en otage

Au terme d'une chasse à l'homme qui a duré onze heures, deux auteurs d'un vol à main armée commis à Montréal, à 10h samedi, ont été arrêtés en soirée à 60 milles de Toronto. Leurs deux otages ont été libérés sains et saufs.

Tout a commencé lorsque les deux bandits munis d'armes automatiques et déguisés avec des masques d'halloween ont fait irruption dans la bijouterie de M. Paul Nudelman, rue University. Le bijoutier a immédiatement sonné l'alarme, à l'insu des voleurs, mais les trois policiers qui se sont présentés sur les lieux ont été réduits à l'impuissance.

Voyant leur coup manqué, les deux hommes ont pris en otage M. Nudelman, âgé de 60 ans, et ont pris la fuite en sa compagnie dans l'ambulance de police que les trois agents avaient laissée à la porte.

Pris en chasse par une trentaine d'auto-patrouilles, les fuyitifs ont finalement été coincés dans un cul-de-sac dans le quartier Snowdon. Ils ont toutefois obligé les policiers à s'éloigner en menaçant de tuer leur otage. Devant la tournure des événements, les policiers montréalais ont accepté de leur fournir un nouveau véhicule, une Lincoln brune munie d'un plein réservoir d'essence.

Les deux hommes ont à nouveau pris la fuite, suivis à distance par un hélicoptère. Ils ont ainsi roulé jusqu'à Hull, du côté québécois de l'Outaouais, pour passer ensuite en Ontario où la police provinciale a pris la relève des agents québécois.



Revolver à la nuque, M. Paul Nudelman, bijoutier montréalais pris en otage samedi par deux malfaiteurs au terme d'un hold-up raté, passe d'une voiture de la police de la CUM à une autre. L'otage est encerclé par les deux bandits, dont un était encore masqué à ce moment. (Photolaser CP)

## La population «finale» du monde atteindra les 10 milliards

WASHINGTON (AP) — Selon Bureau Demographers, une organisation privée de recherches, la population du monde continuera à augmenter de 74 millions d'habitants chaque année et, avant qu'elle ne se stabilise, elle finira pas passer de 4.4 milliards actuellement à 10 milliards.

L'Inde pourrait, selon cette étude, se retrouver un jour plus peuplée que la Chine, avec 1,642 millions d'habitants. La Chine compte actuellement la plus grande population du monde pour un seul pays, avec 975 millions de personnes, et cette population devrait dépasser le milliard avant l'an 2000. Celle de l'Inde devrait atteindre le milliard elle aussi peu après l'an 2000 mais la population de la Chine ne dépasserait jamais 1,530 millions de personnes, alors que celle de l'Inde ne se stabiliserait qu'à 1,642 millions d'habitants.

Les démographes qui se sont livrés à cette étude expliquent que les chiffres maximum qu'ils avancent pour chaque pays reposent sur des données de la Banque mondiale. Partant de l'hypothèse que la fertilité finira par se

stabiliser à deux enfants par famille, ce qui fait que naissances et décès d'équilibreront, la population mondiale devrait alors demeurer stable.

Pour plus des neuf dixièmes, la croissance de la population se produira dans les pays les moins développés, dont la population totale devrait finir par atteindre 8.5 milliards de personnes, contre 1.4 milliard pour l'ensemble des pays développés.

Actuellement, la population des pays les moins développés est de 3.3 milliards de personnes contre 1.1 milliard pour les pays développés.

L'équilibre entre naissances et décès a déjà été réalisé dans certains pays développés. Il devrait être obtenu au siècle prochain en Asie et dans la plupart des pays d'Amérique du Sud mais pas avant le 22e siècle en Afrique.

Dans certains pays, la population est si jeune que même si les familles se limitaient à deux enfants, il faudrait des années avant que la croissance ne cesse. Dans de nombreux pays en voie de développement, plus de 40% des habitants ont moins de 15 ans.

## La guerre contre la dévastatrice tordeuse de bourgeons d'épinettes est presque gagnée

Le cycle de la tordeuse de bourgeons d'épinettes, cette calamité qui a ravagé des millions d'acres de forêt dans l'Est du Canada et des États-Unis depuis 1970, en serait à ses derniers soubresauts, selon les plus récentes indications du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (MER).

Pour l'année 1980, le programme d'arrosage aérien du MER — la façon la plus efficace de combattre la tordeuse — connaîtra une diminution de 65% sur les superficies arrosées l'an dernier, soit 512,000 acres contre 1.3 million (204,000 hectares contre 582,000).

Ces 204,000 ha représentent une trentaine de blocs forestiers disséminés sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Montmagny et Rimouski. Au MER, on considère que bien que réduits, les traitements doivent être maintenus dans ce territoire à haute vocation forestière pour permettre de con-

server vivante une partie de la forêt.

Car les infestations de la tordeuse, qui a fait son apparition dans l'Ouest québécois vers 1970, ont laissé leurs marques. Si les chiffres manquent pour la province — à l'exception de celui de 11.7 millions d'acres où on a enregistré une défoliation modérée ou grave l'an dernier — ils sont très éloquents pour l'Est du Canada et le Maine: 44.6 millions d'acres de sapins baumiers et d'épinettes déjà morts ou presque.

À cet effet, le Québec a mis sur pied des programmes de récupération, qui seront concentrés cette année dans les secteurs où la mortalité est déjà avancée. Treize municipalités du Bas-Saint-Laurent ainsi que l'Association nationale de l'industrie du bois de sciage ont d'ailleurs fait des représentations au MER en ce sens.

Si les insecticides chimiques constituent toujours le fer de

lance des programmes de répression du MER contre la tordeuse, le Bacillus thuringiensis (Bt), mis au point par un scientifique québécois, semble connaître une certaine vogue.

Quelque 182,000 ha de forêt, soit environ 89% des opérations, seront arrosés à l'aide de fénitrothion (85%) et de matacil (15%). Par contre, 22,000 ha (11%) seront arrosés au Bt, soit des secteurs où les chances de contamination de l'environnement en cas d'accident sont plus grandes: près des réservoirs d'eau potable ou en périphérie des zones habitées. L'an dernier, le Bt n'avait été utilisé que sur 3% des territoires arrosés (18,000 ha).

De plus, le MER utilisera, à titre expérimental, un nouvel insecticide, une pyréthrine synthétique, sur 1,600 ha boisés.

«Nous sommes à l'avant-garde au pays pour l'utilisation d'un insecticide biologique», confiait récemment au

DEVOIR M. Jean-Guy Davidson, directeur des services de pathologie et d'entomologie au MER.

Il avoue que l'utilisation du Bt reste encore dispendieuse, soit quatre fois plus que celle de produits chimiques. Mais le développement de la technologie aurait déjà permis de baisser ces coûts et il espère que l'écart continuera à diminuer.

«Il faut également tenir compte que la période d'application du Bt est très critique, soit entre 10 et 15 jours, alors que pour les arrosages aux produits chimiques, nous disposons d'un mois, ajoute-t-il. Dans le premier cas, il s'agit d'un insecticide d'ingestion, lequel n'est efficace qu'aux 4e, 5e et 6e âges de la larve.

Dans le second, l'insecticide de contact est bon en tout temps contre la larve en formation».

Il signale un autre inconvénient majeur à l'utilisation du Bt: il n'est efficace que lorsqu'on ne retrouve pas plus que 40 chenilles par branche d'épinette. Or, au plus fort des infestations de la tordeuse en 1974-75, on retrouvait jusqu'à 150 larves par branche.

M. Davidson note enfin, au sujet du mode d'application, qu'un arrosage au fénitrothion ne demande que trois onces de produit dans un mélange atteignant 20 onces l'acre, alors qu'il faut trois quarts de gallon de Bt à l'acre au minimum pour obtenir de bons résultats.

Selon les spécialistes du MER, les arrosages contre la

tordeuse, commencés en 1970 dans l'Ouest du Québec et concentrés depuis 1977 dans la région du Bas-Saint-Laurent, ont permis de protéger des secteurs à haut potentiel forestier. Mais cette répression, qui aurait donné les rendements attendus, pourrait prendre fin dans deux ans si la régression de l'infestation se continue.

Le Bt sera par ailleurs utilisé, à titre expérimental, sur 218 hectares de forêt de la Beauce, des érables en particulier, dans l'espoir d'y déloger la livrée des forêts. Enfin, un virus, le polyédrose nucléaire, sera utilisé pour une 3e année consécutive contre la mouche à scie (diprion de LeConte), dans les plantations de pin rouge de la région de l'Outaouais.

**Jean Marc CHAPUT**

«c'est toi qui mènes...»

du 14 au 23 avril '80 à 20h30  
THÉÂTRE MAISON NEUVE  
PLACE DES ARTS

**Collège André-Grasset**  
ÉDUCATION PERMANENTE

**COURS OFFERTS AU PRINTEMPS-80**

**COURS DU SOIR**

ANTHROPOLOGIE	901	Origine et évolution de la culture
ART	901	Organisation picturale
ÉCONOMIQUE	920	Intr. à la vie économique
ÉCONOMIQUE	931	Problèmes du sous-développement
ESPAGNOL	101	Espagnol élémentaire I
ESPAGNOL	201	Espagnol élémentaire II
FRANÇAIS	102	Poésie
FRANÇAIS	111	Cours de base
FRANÇAIS	302	Roman
FRANÇAIS	331	Roman Québécois
GÉOGRAPHIE	215	Problèmes géographiques du monde contemporain
HISTOIRE	983	Hist. de la décolonisation et des problèmes du Tiers Monde
HIST. DE L'ART	902	Perceptions de l'oeuvre d'art
MATHÉMATIQUES	101	Compléments de mathématiques
MATHÉMATIQUES	103	Calcul diff. et intégral I
MATHÉMATIQUES	203	Calcul diff. et intégral II
MATHÉMATIQUES	105	Algèbre vect. et linéaire; Géométrie
MATHÉMATIQUES	307	Probabilités et statistiques
PHILOSOPHIE	101	La connaissance et ses instruments
PHILOSOPHIE	201	L'homme et l'univers
PHILOSOPHIE	301	L'homme et la société
PHILOSOPHIE	401	Éthique et politique
POLITIQUE	946	Régimes politiques du Tiers Monde
PSYCHOLOGIE	914	Relations humaines
SOCIOLOGIE	976	Sociologie de l'éducation

**Début des cours: le 12 mai**

Prospectus, renseignements, inscription:  
Secrétariat de l'Éducation permanente  
Collège André-Grasset  
1001 est, boul. Crémazie  
Montréal H2M 1M3  
Tél.: 381-4293

**Ottawa subventionne la Raffinerie de sucre du Québec**

La Raffinerie de sucre du Québec, installée à Mont-Saint-Hilaire, pourra réaliser son projet d'expansion et de modernisation au coût de \$30 millions et créer ainsi une dizaine d'emplois.

Le gouvernement du Québec avait promis d'aider l'entreprise à tripler sa capacité de production du sucre semi-raffiné, à condition que le gouvernement fédéral fasse sa part en l'occurrence. Ce week-end, le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER) offrait à la Raffinerie de sucre du Québec une subvention de \$5,659,600 à cette fin.

Deux députés fédéraux de la région, MM. Marcel Ostiguy, de Saint-Hyacinthe, et Bernard Loiselle, de Verchères, en ont fait l'annonce samedi à l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire.

Les députés ont souligné que l'oeuvre de consolidation de l'entreprise, qui emploie actuellement 106 personnes, contribuera à stimuler la culture de la betterave à sucre sur la Rive-sud de Montréal et, par conséquent, à augmenter le revenu des agriculteurs de la région.

À l'occasion du débat référendaire, les deux députés en ont profité pour rappeler que le MEER avait engagé, depuis sa création, quelque \$80 millions dans des programmes fédéraux-provinciaux visant à aider l'agriculture au Québec, suivant une entente conclue en mars 1976 par les deux gouvernements.

**Fiducie du Québec**

**Le Plan de participation différée aux bénéficiaires... un plan d'épargne-retraite à même les bénéficiaires de votre entreprise**

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, vous offre un excellent complément à votre plan enregistré d'épargne-retraite et un autre moyen de différer l'impôt.

Dans le cadre de ce système, un employeur peut déposer au plan, chaque année, une partie de ses profits à son nom et au nom de certains employés. Ces contributions sont déductibles du revenu imposable de l'entreprise.

Les sommes accumulées dans un plan de participation différée aux bénéficiaires au nom d'un employé ne deviennent imposables qu'au moment où celui-ci les touche.

**Les P.P.D.B. de la Fiducie du Québec**

La Fiducie du Québec offre deux types de plans de participation différée aux bénéficiaires. La différence entre ces deux plans se situe au niveau des véhicules de placement.

Le Plan à Gestion de la Fiducie du Québec investit les contributions de l'employeur dans les Fonds Desjardins ou dans des Dépôts Garantis ou encore combine les véhicules selon les instructions de l'employeur.

Le Plan à Gestion autonome permet à l'employeur de choisir lui-même les véhicules de placement à l'intérieur des contraintes prévues par la loi.

Si vous désirez plus d'information au sujet de ce véhicule de placement, communiquez avec l'une de nos succursales Modes d'épargne et demandez qu'on vous fasse parvenir notre dépliant explicatif ainsi que la marche à suivre pour la mise sur pied d'un tel plan.

**Montréal:**  
Complexe Desjardins (514) 281-8834  
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8834.

**Laval:**  
Place Val des Arbres (514) 668-5223  
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803.

**Québec:**  
Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy (418) 653-6811  
De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792.

**La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne**

**desjardins**

**NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE**

11	20	25	27	29	32
6 SUR 6	5 SUR 6	4 SUR 6	5 SUR 6+	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT A US SUR 6 +	
NOMBRE DE GAGNANTS		PRIX		6	
2	102	\$88,459.00	\$1,561.00	VENTES TOTALES: \$1,842,904.00	
4645	4	\$95.20	\$26,537.00		

**GROS LOT \$100,000 MINIMUM VENDREDI**

**Tirage 103 Vendredi 18/4/80**

NUMÉRO COMPLET	786731	3 GAGNANTS DE \$50,000.
5 CHIFFRES	86731	27 GAGNANTS DE \$5,000.
4 CHIFFRES	6731	279 GAGNANTS DE \$250.
3 CHIFFRES	731	2781 GAGNANTS DE \$50.
2 CHIFFRES	31	27810 GAGNANTS DE \$5.

Tous les billets gagnants de \$250. et \$50. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

# Le Costa-Rica demande la reprise du pont aérien

SAN JOSE (AFP) — Le gouvernement du Costa-Rica a demandé hier aux autorités de La Havane de rétablir le pont aérien entre la capitale cubaine et San Jose pour évacuer les réfugiés de l'ambassade du Pérou à La Havane.

L'information a été donnée par le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères costaricain, M. Carlos Aguilar. Le pont aérien avait été suspendu «sine die», vendredi dernier, par les autorités cubaines.

Le gouvernement de San Jose, qui a demandé la reprise du pont aérien entre le Costa-Rica et Cuba pour 22 h 00 GMT hier soir, a également

informé La Havane qu'il avait décidé d'autoriser l'entrée et le séjour au Costa-Rica d'autant de réfugiés que cela serait nécessaire.

Au moment de la suspension du pont aérien vendredi dernier, 678 Cubains étaient déjà arrivés au Costa-Rica. 329 d'entre eux étaient repartis pour Lima, au Pérou, où ils ont obtenu l'asile politique.

Le chef de cabinet du ministre costaricain des Affaires étrangères, M. Carlos Aguilar, a affirmé que la reprise des vols dépendait uniquement du gouvernement cubain.

D'autre part, plus d'un million d'habitants de La Havane ont participé samedi à la gi-

gantesque «marche du peuple combattant» organisée pour vilipender les réfugiés de l'ambassade du Pérou et soutenir le président Fidel Castro.

Cette manifestation populaire de plus de 13 heures consécutives sur la 5ème avenue du quartier résidentiel de Miramar était destinée à démontrer, dans l'île et aux yeux du monde entier, que les candidats au départ de Cuba ne formaient qu'un infime pourcentage de la population.

«Qu'ils s'en aillent», ont scandé sans discontinuer les manifestants à l'adresse des quelque 10.000 adversaires du régime cubain, qui s'étaient

réfugiés il y a quinze jours dans l'ambassade du Pérou. 2.000 d'entre eux, qui refusent absolument d'abandonner le refuge de la chancellerie, se trouvaient dans ses locaux lorsque l'immense marée humaine est passée le long de l'ambassade.

Le succès de cette manifestation populaire — volontairement limitée, semble-t-il, aux seuls habitants de La Havane pour éviter une démobilitation totale des travailleurs — à l'heure où s'achève la récolte vitale de la canne à sucre — n'aura pas peu contribué à moindrer de l'appui de la majorité des Cubains au chef de l'Etat, dans ce tournant de l'histoire de l'île.

déclencher la réaction cubaine contre cette «épidémie». Les gardiens cubains de la mission ont été retirés le 4 avril et les diplomates péruviens ont vu aussitôt affluer 10.000 Cubains en deux jours dans le parc exigü de leur ambassade.

Après avoir réitéré son intention de laisser partir de l'île tous ceux qu'elle voulait, le gouvernement cubain avait

commencé à délivrer passeports et sauf-conduits aux réfugiés.

Depuis lors, une série de pays ont fait connaître leur intention de recevoir des Cubains. Après le Pérou (1.000), l'Espagne (500), le Canada (300), le Costa-Rica (300), la Belgique (150), les Etats-Unis (3.500), l'Equateur (200), le Brésil (50 à 200) et le Vene-

zuela (500), d'autres pays comme l'Argentine, la RFA, l'Autriche et l'Australie ont annoncé qu'ils pourraient accueillir des réfugiés.

Toutefois le départ de l'île des adversaires du régime a connu un ralentissement après que 732 Cubains sont partis entre mercredi et vendredi dernier. 54 d'entre eux avaient gagné l'Espagne, et les autres

le Costa-Rica, d'où 322 d'entre eux s'étaient ensuite rendus au Pérou. Opposés aux fins «publicitaires» et «démagogiques» de la mise en place d'un camp de transit au Costa-Rica, les autorités de La Havane exigent désormais que les pays d'accueil assurent des «voies directs» entre leurs capitales et La Havane pour évacuer les réfugiés.

## Impasse pour l'élection du président en Turquie

ANKARA (AFP) — L'échec du Parlement turc, incapable depuis quatre semaines d'élire un nouveau président de la République, a créé un malaise dans le pays, déjà éprouvé par les difficultés économiques et la violence politique.

Après 42 tours du scrutin, M. Muhsin Batur, candidat du Parti républicain du peuple (social-démocrate, opposition) et ancien commandant des forces aériennes, a obtenu un maximum de 290 voix, soit 28 voix de moins que le chiffre requis pour l'élection. Son rival, M. Sadettin Bilgic, candidat du Parti de la justice (conservateur - gouvernement), n'a pas dépassé le score de 224 voix.

la Turquie de surmonter ses difficultés, mais qu'elle risque de conduire à la conclusion d'accords limitant la liberté d'action du gouvernement.

Cependant, de nombreux économistes considèrent que les conditions sont relativement meilleures à celles des crédits obtenus en 1979, et que la Turquie saura utiliser correctement cette «dernière chance».

Pour leur part, les experts gouvernementaux déclarent qu'une nette amélioration est constatée depuis l'adoption des mesures économiques. Les prix de certains produits, tels que le coton, le blé et l'acier, sont en baisse et la production industrielle, qui n'atteignait que 30 pour cent de la capacité totale, devrait être de l'ordre de 85 pour cent à partir du début de juin.

au moment où la situation ne cesse de se dégrader aux frontières de la Turquie. Un conflit armé entre l'Iran et l'Irak risquerait de s'étendre à d'autres pays, soulignent les observateurs, et aussi bien le chef du gouvernement, M. Süleyman Demirel, que le leader de l'opposition, M. Bulent Ecevit, ont exprimé leurs craintes à ce sujet.

Après avoir laissé entendre ces dernières années que les Cubains pouvaient abandonner le pays à condition d'effectuer les démarches réglementaires, les autorités de La Havane avaient été excédées, depuis un an, par la succession d'incidents, au cours desquels des dizaines de personnes avaient demandé l'asile politique dans les ambassades du Venezuela et du Pérou à La Havane, en pénétrant en force dans leurs locaux à bord d'autobus ou de camions.

La mort du policier Pedro Ortiz, tué le premier avril dernier au cours de l'ultime entrée de 6 réfugiés à bord d'un autobus dans l'ambassade péruvienne, devait

## Les promesses d'aide affluent de tous côtés vers le Zimbabwe de M. Mugabe

SALISBURY (AFP) — Rarément pays n'aura été aussi courtisé à son accession à l'indépendance que le Zimbabwe de M. Robert Mugabe. A peine le drapeau du nouvel Etat était-il hissé vendredi, que les messages de reconnaissance et promesses d'aide ont commencé à affluer du monde entier.

Le monde occidental en particulier n'a pas perdu le temps: les Etats-Unis, l'Australie, la Grande Bretagne et plusieurs pays de la CEE ont déjà annoncé des programmes d'aide substantiels au nouvel Etat, pourtant dirigé par l'ancien chef de la guérilla, qui ne cache pas ses sympathies marxistes.

La raison en est, comme l'ont exprimé des officiels américains, que «l'Union soviétique a subi au Zimbabwe son plus sérieux revers en Afrique depuis longtemps».

Moscou a en effet soutenu exclusivement pendant la guerre le mouvement de M. Joshua Nkomo, arrivé second aux récentes élections, et dont l'influence au sein du gouvernement est mineure. M. Mugabe oublie difficilement cette attitude et l'Union soviétique à même failli ne pas être invitée aux célébrations de l'indépendance.

Pour les Occidentaux qui tentent actuellement d'évaluer les conséquences de l'indépendance du Zimbabwe sur toute l'Afrique australe, l'Union soviétique ne doit pas rattraper le terrain perdu et ils tentent, par une aide économique dont le Zimbabwe a fortement besoin, de lui barrer la route.

M. Mugabe, qui se félicite de cette aide importante, n'a cessé de se déclarer non aligné et a bien l'intention de le rester. Son pays entend jouer un rôle actif au sein du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine. Il sera également membre du Commonwealth.

La situation en Afrique australe a bien été bouleversée, obtenue après sept années de guerre. Pretoria reste désormais le seul bastion du pouvoir blanc exclusif, face à une majorité noire dont le moral a été remonté à bloc par l'accession des pays voisins à l'indépendance.

M. Mugabe a plusieurs fois indiqué qu'il ne laisserait pas son pays être utilisé pour des attaques de guérilla contre l'Afrique du Sud et vient même de se dire prêt à rembourser les emprunts contractés en Afrique du Sud par le régime précédent. Mais il ne fait aucun doute que le Zimbabwe deviendra à court terme le sixième Etat de «la

ligne de front» face à Pretoria.

M. Mugabe demeure un mystère pour beaucoup de Zimbabwéens. La propagande rhodésienne le présentait comme le chef des «terroristes», un doctrinaire prêt à transformer les églises en casernes et à renvoyer les 230.000 blancs.

Agé de 55 ans, dont dix passés en prison, le premier ministre a surpris par ses actes et paroles depuis son élection le mois dernier. Préchant la réconciliation, il l'a pratiquée dans les faits en gardant le général Peter Walls, ancien chef de l'armée de M. Ian Smith, pour diriger la nouvelle armée du Zimbabwe. Il a inclus deux blancs dans son cabinet et a promis de ne pas toucher au secteur privé blanc.

M. Mugabe paraît être le maître absolu de la situation, avec toutefois une ombre au tableau: les relations avec M. Nkomo, ministre de l'Intérieur aux pouvoirs limités, qui paraît extrêmement frustré par le déroulement des événements. Dans son parti, une forte tendance demande qu'il passe dans l'opposition et dans l'entourage de M. Mugabe, on craint que les Soviétiques ne jettent de l'huile sur le feu.

Le gouvernement de M. Mu-

gabe est toutefois avant tout préoccupé de reconstruire le pays et d'introduire rapidement les changements que les sept millions d'Africains attendent avec impatience après l'indépendance.

Cette volonté de réforme sera mise à l'épreuve par le reclassement du million de réfugiés et des personnes déplacées par la guerre. Disposant de 4,5 millions d'hectares pour la redistribution des terres, le premier ministre souhaiterait favoriser la création d'un secteur agricole socialiste sur une base volontaire.

Le parti de M. Mugabe est en effet de conserver le vaste secteur économique capitaliste, principalement entre les mains des Blancs, tout en développant parallèlement un secteur socialiste. Cette voie originale, qui constitue un sérieux compromis par rapport aux plans élaborés en exil, sera suivie avec beaucoup d'attention à l'extérieur.

Le Zimbabwe affronte l'indépendance avec des atouts sérieux. Il a une industrie minière importante et diversifiée et une agriculture riche et tournée vers l'exportation. Sa population est jeune et dispose de cadres. Si M. Mugabe parvient à créer une société non raciale et plus égalitaire, son prestige et son influence seront immenses.

## Pennsylvanie: des primaires vitales pour Kennedy et Bush

PHILADELPHIE (Reuter) — MM. Edward Kennedy, sénateur démocrate du Massachusetts, et George Bush, du côté républicain, ont tous deux de bonnes chances de remporter leur handicap sur leurs adversaires respectifs aux élections primaires de Pennsylvanie demain.

Les milieux politiques estiment que le mécontentement causé par l'inflation et la crise des otages iraniens coûtera sans doute des voix au président Carter. D'autre part, la Pennsylvanie compte un secteur syndical politiquement influent, ainsi que diverses minorités raciales, susceptibles d'être séduites par l'image libérale de M. Kennedy.

Les sondages réalisés pour le compte du président Carter donnent un léger avantage à son adversaire. Cependant ce dernier, pour l'emporter à la convention l'été prochain, devrait pratiquement remporter toutes les primaires à venir.

M. Carter s'est déjà assuré la soutien de 975 des 1666 délégués nécessaires pour obtenir la nomination à la convention, où la Pennsylvanie enverra 185 délégués. M. Carter a remporté dix des treize primaires. M. Kennedy, lui, n'a pour l'instant que 430 délégués.

Du côté républicain, M. Bush a consacré beaucoup d'efforts, de temps et d'argent, à sa campagne en Pennsylvanie, qu'il a sillonnée plus que tout autre candidat, et où il a axé sa campagne publicitaire et radiophonique sur l'ignorance de M. Ronald Reagan en affaires internationales et sur son conservatisme.

Ceci étant, M. Bush n'a pour l'instant que 35 délégués, contre 561 pour l'ex-gouverneur de Californie. 998 délégués sont nécessaires pour remporter la nomination à la convention républicaine.

Pour beaucoup, le futur duel Carter-Reagan ne fait plus de doute, et, selon de nombreux sondages, cette al-

ternative mécontente une large fraction de l'électorat, qui considère avec un intérêt grandissant l'éventuelle candidature de M. John Anderson, représentant de l'Illinois, de tendance républicaine libérale. M. Anderson, qui envisage de se présenter comme candidat indépendant, devrait annoncer sa décision définitive dans quelques jours.

Par ailleurs, M. Walter Mondale, vice-président des Etats-Unis, a déclaré samedi dans une conférence de presse à Springfield, Missouri, qu'il «ne savait pas» si le président Carter serait réélu si les otages de l'ambassade US à Téhéran n'étaient pas libérés avant la date des élections américaines.

M. Mondale, qui clôturait une tournée de l'Etat du Missouri, où doivent s'ouvrir demain des mini-conventions démocrates, a reconnu que la tenue dont a fait preuve jusqu'à présent M. Carter dans cette affaire avait déçu à une certaine partie de l'opinion.

## Scrutin au Honduras

TEGUIGALPA (AFP) — Des milliers de Honduriens se sont rendus aux urnes hier matin pour élire les 71 députés de la future Assemblée constituante, qui mettra un terme à près de 10 ans de régime militaire.

Les 4,028 bureaux de vote ont ouvert leurs portes dès 06h00 locales et les 1,3 million d'électeurs de ce pays centro-américain doivent choisir entre trois partis: le national (conservateur), le libéral et celui d'innovation et d'unité (centriste). Le scrutin devait prendre fin à 17h00 locales et le dépouillement commencer immédiatement.

La campagne électorale s'est dans l'ensemble déroulée pacifiquement. Néanmoins, comme mesure préventive à d'éventuels incidents, l'armée a pris position aux principaux points d'accès à la capitale. Les forces armées n'ont pas le droit, selon une disposition de la loi électorale, de s'approcher à moins de 100 mètres des bureaux de vote.

Le choix du Parlement devient en tout cas un impératif.

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC**

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
DESROCHERS Christiane	1355 Everett Montréal	1 épicerie
GIROUX Jean-Pierre	3451 St-Denis Montréal	1 bar avec danse
BOISVERT Gaétan	13015 est Sherbrooke, Pointe-Tremblay	1 restaurant avec oeuvres musicales et danse/ 1 réception
KEUCK Gerhard	6250 Hutchison Outremont	1 restaurant
UNLUSOY Arsen	1320 ouest Chabanel Montréal	1 épicerie
BRACKEN Ronald	286 Bord du Lac Pointe Claire	1 bar avec danse et spectacles/ 1 bar avec danse et spectacles et mezzanine/ 1 réception avec mezzanine
VENTE		
ZAPHIRATOS Angelos	2100 Laurier est Montréal	1 restaurant
ETTINGER Faña	600 D'Youville Montréal	1 restaurant avec oeuvres musicales et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi
KATSOUOLIAS Athanasios	8117 St-Hubert Montréal	1 restaurant
Bazinnet Nicole Lacroix	2048 Cuvillier Montréal	1 épicerie
KARAGIANIS Georgios	10300 avenue Bois de Boulogne Montréal	1 épicerie
VENTE		
CORBELL Jacques A.	1010 ouest Lagauchetière Montréal	1 taverne
BEUKRI Inc.		
VENTE		
BOLDUC Elizabeth	11459 Boulevard L'Archevêché Montréal Nord	1 épicerie
DELLA FOSTERA Chiara	51 ouest Crémazie Montréal	1 épicerie
Pâtisserie Charcuterie Crémazie Ltée		
ALLARD Roger	2461 Bélanger Montréal	brasserie avec oeuvres musicales
(changement de catégorie de taverne...)		
DOSTON Jean-Guy	7199, St-Hubert Montréal	épicerie
E. Roger Doston		

Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200  
Montréal, Québec H2Y 1B6

# QUE FAITES-VOUS CE SOIR?



**Passez bénéficier dès maintenant des engagements sans précédent qu'ont pris envers vous la Nouvelle Société Chrysler et ses 23 concessionnaires du Grand Montréal.**

**La Pinière Automobiles Inc.**  
6400, boul. Taschereau  
Ville de Brossard 866-0951/676-7982

**Touchette Automobile Ltée**  
2175, av. Papineau  
Montréal 526-6691

**Dollard-Newman Plymouth Chrysler**  
8550, boul. Newman  
Ville LaSalle 363-5000

**Longue-Pointe Chrysler Plymouth Ltée**  
7150, boul. Langelier  
Montréal 256-5092

**Norbert Automobile Ltée**  
2090, boul. St-Joseph  
Lachine 637-2345

**Lucerne Automobiles Ltée**  
185, boul. de l'Industrie  
Candiac 366-2819/659-5474

**Beaugrand Dodge Chrysler Ltée**  
7871, rue Notre-Dame est  
Montréal 354-2110

**Vincent Forgues Automobiles Inc.**  
15949, rue Sherbrooke est  
Pointe-aux-Trembles 642-7411

**Champlain Dodge Chrysler Ltée**  
3350, rue Wellington  
Verdun 761-4801

**LaSalle Automobile Inc.**  
7635, boul. LaSalle  
Montréal 366-7818

**Longueuil Dodge Chrysler Inc.**  
770, rue St-Charles ouest  
Longueuil 866-5791/674-1571

**Rond-Point Dodge & Chrysler Ltée**  
5055, boul. Cousineau  
St-Hubert 656-4110

**Montréal Chrysler Plymouth Inc.**  
6100, boul. Decarie  
Montréal 731-3701

**Clairview Chrysler Plymouth Ltée**  
335, boul. Brunswick  
Pointe-Claire 697-6712

**Garage Touchette Ltée**  
8065, boul. Lajeunesse  
Montréal 276-8583

**Moussette Chrysler Plymouth Inc.**  
1400, boul. Labelle  
Ville de Laval 687-1333

**Laval Chrysler Plymouth Ltée**  
1058, boul. des Laurentides  
Ville de Laval 381-7411/669-2681

**Duvernay Dodge Chrysler Inc.**  
1615, boul. St-Martin  
Ville de Laval 387-6481

**Babin Automobile Ltée**  
10660, rue Lajeunesse  
Montréal 389-8271

**Carrefour Dodge Chrysler Ltée**  
2525, boul. Laurentien  
Ville St-Laurent 334-2022

**Boulevard Dodge Chrysler (1977) Ltée**  
330, boul. Crémazie ouest  
Montréal 389-7871

**Trans-Island Motors, Ltd.**  
5400, boul. Decarie  
Montréal 488-9171

**Landry Automobile Ltée**  
103, boul. Labelle  
Ville de Laval 625-0733/861-7169



**Les 23 concessionnaires Chrysler du Grand Montréal**

# Débat sur l'élection du président en Grèce

**ATHENES (AFP)** — Le grand débat sur l'élection, mercredi, du prochain président de la République grecque bat son plein à Athènes.

Toute la presse publiait hier sous d'énormes manchettes la déclaration faite samedi par M. Constantin Caramanlis, qui a mis les 300 députés de l'assemblée devant leurs responsabilités en leur annonçant qu'il était candidat à condition d'être assuré d'être élu en tant que chef d'Etat placé au-dessus des considérations partisanes. Les journaux de l'opposition pensent que M. Caramanlis n'obtiendra pas la majorité requise des deux tiers et président que le pays sera appelé aux urnes, sans doute dès le mois de juin.

M. Caramanlis, qui était revenu à Athènes en juillet 1974 de Paris (où il s'était volontairement exilé) pour rétablir la démocratie après les sept ans du régime des colonels, a expliqué qu'il s'agissait de consolider cette démocratie et la stabilité du pays.

Les états-majors des neuf partis représentés au Parlement vont conférer jusqu'à mercredi pour arrêter leur attitude. D'ores et déjà, le chef du «Mouvement socialiste panhellénique», M. Andreas Papandreu, a rejeté comme étant contraire à l'esprit des règlements parlementaires, l'appel lancé par M. Caramanlis aux députés par-dessus la tête des chefs de leur partis.

M. Papandreu a réaffirmé qu'il ne coopérerait pas à l'élection d'un président par un parlement qui ne reflète plus d'après

lui, la volonté populaire. Le Parti socialiste compte 93 voix à la Chambre contre 174 au parti de M. Caramanlis, la Nouvelle Démocratie.

M. Papandreu a expliqué que M. Caramanlis cherchait à sauver moins la démocratie que la Nouvelle Démocratie. Selon divers sondages, le parti gouvernemental serait en perte de vitesse dans le pays et seul M. Caramanlis, en menant campagne, pourrait l'empêcher de perdre des voix. Le Parti socialiste aurait par contre le vent en poupe.

Le parti communiste pro-soviétique, qui a onze voix au parlement, a demandé le temps de la réflexion, ainsi que la plupart des autres petits partis (ils sont sept à la chambre) auxquels le gouvernement fait miroiter diverses concessions pour s'assurer leur concours lors du vote historique du 23 avril.

Ce vote interviendra deux jours après le 13ème anniversaire de la prise du pouvoir par les colonels. Le ministre de la Défense, M. Evangelos Averoff, qui avait joué un rôle de premier plan pour le retour triomphal de M. Caramanlis, pense qu'aujourd'hui la Grèce est immensément contre ce genre de dictature militaire ou politico-militaire «vieux jeu».

Dans certaines sphères gouvernementales, on estime que le danger pourrait venir de groupes révolutionnaires comme les brigades rouges, ou d'éléments d'extrême-gauche. On reconnaît toutefois que ce danger ne se pose pas pour le moment.

# L'avenir du mouvement olympique est en jeu à la réunion du C.I.O.

**LAUSANNE (AP)** — Alors que la décision américaine de boycotter les Jeux olympiques de Moscou risque de faire bouillir le mouvement olympique qui sera dans la balance lors de la réunion de la Commission exécutive du Comité international olympique, qui se tient pendant les trois premiers jours de la semaine, même si l'on n'attend pas de décisions spectaculaires.

Aujourd'hui, la commission exécutive siège seule. Demain, elle rencontrera les fédérations sportives. Des initiatives visant à surmonter les boycotts nationaux seront discutées à Lausanne, mais ces discussions risquent d'ébranler toute la structure du mouvement olympique en entretenant des querelles parmi les 143 comités olympiques nationaux reconnus à travers le monde.

Une de ces propositions permettrait aux athlètes de s'inscrire aux jeux à titre individuel. Le Japon y serait favorable, de même que certains athlètes américains. Une décision du C.I.O. modifiant le règlement leur permettrait de prendre l'avion pour Moscou en dépit de la décision du comité américain. Mais ce système porterait un coup sérieux à l'autorité des comités nationaux, qui forment l'ossature du mouvement olympique. D'autres, comme les Italiens, proposent de laisser au vestiaire les drapeaux nationaux. Mais par le passé les tentatives de purger l'olympisme des nationalismes, qui lui colent comme la peau à la chair, se sont heurtées à une vive opposition. Pour beaucoup de pays, petits ou grands, les jeux sont une occasion de montrer leur jeunesse à l'univers. Aucun gouvernement, donc aucun régime, n'est insensible aux succès de ses athlètes. Qu'on le veuille ou non, ils servent son image de marque. Si tout le monde proclame que l'olympisme doit rester à l'écart de la politique, paradoxalement nul ne songe à nier que le patriotisme joue un rôle important dans les jeux. Il en est souvent à la fois le sel et le levain, ou, comme diraient les Chinois, olympisme et patriotisme sont comme la levure et les dents.

Il y a un danger de scission entre les comités olympiques nationaux à propos du comité

américain et sa décision de boycotter Moscou. Un président du comité national, M. Mario Vazquez-Rana (Mexique), a suggéré de sanctionner les comités nationaux qui opteront pour le boycottage, par exemple en les privant de l'honneur d'organiser les Jeux. Une telle sanction rendrait caduc le choix de Los Angeles pour 1984.

Le président du CIO, lord Killanin, reste calme et discret au milieu de la chicanerie. «Nous allons attendre pour voir ce que chacun a à

dire à Lausanne. Toutes sortes de décisions s'offrent à nous, mais nous n'en prendrons probablement pas cette semaine», a-t-il dit à Dublin, en se préparant à partir pour la Suisse.

Les responsables du comité olympique américain vont être invités à démontrer qu'ils se sont conformés au règlement en résistant aux pressions politiques. À défaut, le comité américain serait théoriquement passible de la suspension. Les Soviétiques vont demander des sanctions disciplinaires contre l'USOC. Mais il ne faut pas s'attendre à des décisions dramatiques. Le CIO peut difficilement envisager de se couper des Etats-Unis.

La question d'une modification éventuelle du règlement pour permettre aux athlètes de s'inscrire individuellement aux JO sera renvoyée probablement jusqu'au 24 mai au moins. C'est le délai d'acceptation des invitations à Moscou adressées aux comités nationaux. Mais le CIO prend la proposition au sérieux. Le comité d'organisation de Moscou a été invité à être prêt à des changements importants dans le protocole si nécessaire (suppression des drapeaux à la cérémonie d'ouverture, suppression des drapeaux et des hymnes nationaux pour les remises de médailles).

Mais le monde regarde maintenant surtout vers l'Europe. Va-t-elle suivre les Etats-Unis? Les comités olympiques nationaux d'Europe occidentale se réunissent à Rome en mai, une réunion qui sera capitale.

# France: des scandales à la chaîne qui ébranlent la classe politique

**PARIS (AFP)** — La vie politique française est ponctuée depuis six mois par une demi-douzaine d'affaires, qui touchent de plein fouet la classe politique.

Souvent perçues comme des règlements de compte à un an des élections présidentielles, ces scandales, suspensions, dénonciations et «révélation» mettent aussi crûment en évidence les réticences des hommes politiques à se soumettre au principe de la transparence.

Ces «affaires» éclatent à un tel rythme qu'on se croirait revenu «au plus beau temps» de la troisième et la quatrième républiques, estime le quotidien helvétique La Suisse, à l'instar de nombreux commentateurs étrangers.

Cette épidémie n'est cependant pas sans précédent sous la cinquième République. On se rappellera, l'enlèvement en plein Paris du leader de l'opposition marocaine, Mehdi Ben Barka, sous la présidence du général de Gaulle, ou des scandales financiers qui ont défrayé la chronique.

Depuis l'automne dernier, il est possible d'égranger ainsi un bon nombre d'affaires dont la presse — en particulier l'hebdomadaire satirique Le Canard enchaîné — a dans la plupart des cas été le révélateur.

■ 9 octobre 1979: le Canard enchaîné rend public un «document» selon lequel le président Valéry Giscard d'Estaing aurait reçu en cadeau de Jean

Bedel Bokassa, empereur déchu de Centrafrique, une plaquette de diamants de grande valeur.

■ 30 octobre: Robert Boulin, ministre du Travail, se suicide en se noyant dans un étang de la région parisienne après avoir rédigé une lettre mettant en cause le garde des Sceaux, M. Alain Peyrefitte.

■ 14 mars 1980: L'Express accuse M. Georges Marchais d'être allé travailler volontairement en Allemagne nazie et d'y avoir séjourné après mai 1943. Le Matin (proche des socialistes) relancera ensuite la polémique sur la date du premier séjour en URSS de l'actuel secrétaire général du P.C.

■ 2 avril: Le Canard enchaîné fait rebondir l'affaire du meurtre du prince Jean de Broglie, en publiant «des documents qui établissent que la police savait que des menaces pesaient sur la vie de l'ancien ministre assassiné le 24 décembre 1976 à Paris. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, se trouve ainsi mis en cause. Les partis socialistes et communistes demandent sa comparution devant la Haute Cour de justice.

■ 15 avril: Le Canard enchaîné, puis Le Monde publient «une note confidentielle» adressée à la présidence de la République, qu'ils attribuent à M. Alain Peyrefitte, chef de file des ministres R.P.R., sur la meilleure façon de combattre les visées présidentielles de M. Jacques Chirac.

■ En outre, M. Joseph Fontanet, ancien ministre gaulliste, a été assassiné le 2 mars près de son domicile parisien dans des circonstances demeurées mystérieuses. L'enquête de la police n'est pas terminée.

Avec la proximité du scrutin présidentiel, les observateurs

estiment que cette liste risque de s'allonger. M. Poniatowski semble en être persuadé, qui affirme: «Nous sortirons d'une affaire pour entrer dans une autre».

Dans le cas de l'affaire des diamants que lui aurait offert le dictateur centrafricain, aujourd'hui en exil en Côte-d'Ivoire, M. Giscard d'Estaing s'est refusé à entamer une action judiciaire contre le Canard enchaîné. Le chef de l'Etat français a seulement affirmé, lors d'un entretien télévisé (le 27 novembre): «Sur la valeur (des diamants), j'oppose un démenti catégorique et j'ajoute méprisant.»

M. Marchais a lui aussi traité par le mépris ses accusateurs. «Je n'ai pas de fil à la patte», s'est-il défendu. Il a réaffirmé avoir été sous l'occupation «un déporté du travail» et a brocardé ceux qui le présentent comme «un agent de Moscou».

C'est le suicide de Robert Boulin qui a été ressenti comme le plus rude choc pour les institutions. Dans une lettre à l'Agence France-Presse expliquant les raisons de son geste, le ministre s'étonnait du «dévotement dans la révélation du secret de l'instruction» qui «laisse froid un garde des Sceaux (ministre de la Justice), plus préoccupé de sa carrière que du bon fonctionnement de la justice».

Le président de la République a alors souhaité que «l'on laisse les morts enterrer les morts». M. Barre a affirmé à l'Assemblée: «Il n'y a pas d'affaire Boulin».

M. Peyrefitte, le ministre de la Justice, devait être la semaine dernière le centre d'intérêt d'une nouvelle péripétie politique, à propos de cette «note confidentielle» que lui attribue deux journaux et dans laquelle il est recommandé de faire pièce aux ambitions de

M. Jacques Chirac, président du Rassemblement pour la République (gaulliste), en «séduisant» les élus gaullistes, notamment grâce aux bons offices des préfets.

L'affaire qui, cependant, suscite un malaise certain et dont les remous sont loin d'être apaisés, est celle de l'affaire de Broglie» revue et corrigée en une «affaire Poniatowski».

Un processus de mise en accusation devant la Haute Cour de justice a été engagé à l'encontre de l'ancien ministre de l'Intérieur. Les accusations socialistes sont basées sur deux reproches essentiels: non-assistance à personne en danger de mort et dissimulation de pièces lors de l'instruction.

Affaire à suivre cette semaine sur le plan judiciaire (décision sur une éventuelle réouverture de l'instruction de l'affaire de Broglie) et à l'Assemblée nationale (poursuite de la procédure de mise en accusation de M. Poniatowski).

Au gré de ces affaires, l'attitude des formations politiques s'est quelque peu modifiée. On a ainsi relevé la modération des réactions communistes lors de l'affaire des diamants de Bokassa et du suicide de Robert Boulin. Les communistes ont en revanche pris l'initiative de l'offensive contre M. Poniatowski. Le P.S. a généralement pris une attitude critique. Le R.P.R. a également invoqué la morale politique tout en dissimulant mal sa satisfaction de voir M. Poniatowski mis en cause, lui qui dénonçait en 1972, à l'occasion de diverses affaires immobilières, «la 3e république des copains et des coquins».

Une constante pourtant dans ces affaires: aucune n'a été dénouée ou véritablement éclaircie.

# 2 jours d'échauffourées estudiantines à Téhéran

**TEHERAN (AFP)** — Après 48 heures d'échauffourées entre étudiants et militants intégristes religieux — qui ont fait au moins un mort et une cinquantaine de blessés — les organisations estudiantines de gauche iraniennes ont cédé aux injonctions du gouvernement et commencé hier à quitter leurs locaux universitaires, emportant tracts, livres et matériel d'imprimerie.

La tension est restée vive hier dans les universités de Téhéran, dont le Conseil de la révolution a décidé samedi la fermeture jusqu'à demain. Vendredi, le conseil avait ordonné à tous les groupes politiques installés à l'université d'en quitter les locaux d'ici à mardi.

Les affrontements de ces dernières 48 heures, dans différents établissements universitaires de Téhéran, ont fait de très importants dégâts matériels. Ils se sont produits à la suite de la prière hebdomadaire du vendredi, après que l'ayatollah Seyyed Ali Khamenei, «Imam de la prière» (chargé de diriger la prière publique) dans la capitale, eût lancé un violent réquisitoire contre les éléments de gauche et appelé au «nettoyage des universités».

Aussitôt, les «Hezbollahi» (partisans de Dieu), militants intégristes religieux, armés de cloutés, couteaux, pierres, tessons de bouteille, s'en prenaient à l'école normale d'instituteurs de Téhéran.

Samedi en début de soirée, un millier d'Hezbollahi, aux cris de «vive Khomeiny», «à mort les communistes», «à mort les infidèles», et utilisant des grenades lacrymogènes, ont donné l'assaut au Centre d'art dramatique de Téhéran. Après quatre heures de violentes bagarres, ils en ont délogé les étudiants.

L'agitation universitaire avait quelque peu relégué au

second plan ce week-end à Téhéran la crise irano-américaine. Cependant, les autorités iraniennes ont dû mentir samedi les déclarations du président Carter, selon lesquelles l'ayatollah Khomeiny n'aurait pas l'intention de libérer les otages (détenus depuis le 4 novembre 1979) avant la fin des élections présidentielles américaines de novembre prochain.

Samedi, le président Carter était d'ailleurs revenu lui-même en partie sur ces déclarations faites à des journalistes américains. M. Carter a précisé qu'il avait reçu des rapports dans ce sens, provenant de sources diplomatiques, mais qu'ils constituaient une interprétation de la position actuelle de l'imam et non pas une transcription de ses paroles.

De son côté, M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, a précisé que les familles des otages n'étaient pas autorisées à se rendre en Iran — ceci, au moment où les parents du plus jeune des otages, le sergent Kevin Hermening, se trouvent à Téhéran, munis d'un visa de quinze jours.

Alors que, selon un sondage du Washington Post, les deux tiers des Américains sont favorables à une intervention militaire pour la libération des otages, des voies diplomatiques continuent d'être cherchées.

Ainsi M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, vient de faire une visite privée de 48 heures à Paris, au cours de laquelle, a-t-on appris de bonne source, ont été élaborés les grandes lignes d'un programme en vue de parvenir à une détente entre Téhéran et Washington. Une «mission de bonne volonté», composée de personnalités privées, notamment l'avocat

français Christian Bourguet et l'homme d'affaires argentin Hector Villalon (qui réside à Paris), doit se réunir dans les quinze prochains jours à Paris et à Rome, a-t-on indiqué de même source.

Cette «mission» compte demander aux Européens, et particulièrement au gouvernement français, de jouer un rôle accru en vue d'un règlement pacifique de la crise. Le programme de la «mission», mis au point avec M. Ghotbzadeh, a-t-on précisé de même source, devrait ensuite être soumis au gouvernement américain.

Demain, à Luxembourg, les ministres des affaires étrangères de la CEE doivent arrêter une position commune des «neuf» sur des sanctions à l'égard de l'Iran.

# Crise entre la CEE et les EU

**PARIS (AFP)** — L'affaire des otages américains de Téhéran aura été révélatrice d'une crise profonde dans les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe.

Elle peut avoir, estiment les observateurs diplomatiques, des répercussions sur la sécurité du vieux continent en posant une fois de plus dans certains milieux américains la question du maintien en Europe d'un appareil militaire important. Elle sera évoquée à Luxembourg au début de la semaine prochaine par les ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne, aiguillonnés par un Parlement européen qui leur demande de suspendre les relations diplomatiques entre les pays de la CEE et l'Iran si les otages ne sont pas libérés.

Il y a d'ailleurs une distorsion entre la prudence dont ont fait preuve jusqu'à pré-

sent les exécutifs de chacun des neuf pays de la CEE et la large majorité qui s'est manifestée jeudi soir au sein de l'assemblée européenne, tant en ce qui concerne les mesures à prendre si les otages ne sont pas libérés, que le souci de réaffirmer «la solidarité et le soutien» en faveur des Etats-Unis.

La crise entre l'Europe et les Etats-Unis est en fait marquée, du côté européen, par deux courants de pensée. L'un est circonstanciel et temporaire: il traduit une certaine méfiance des Européens à l'égard d'une administration américaine dont la sérénité et la constance, à quelques mois d'une élection présidentielle, ont semblé parfois être prises en défaut dans l'affaire d'Iran.

L'autre est beaucoup plus profond et révélateur du souci des «Neuf», malgré leurs difficultés internes, malgré les approches philosophiques différentes sur l'avenir de la communauté, de parvenir à définir des attitudes communes, à «parler d'une même

voix» sur les grandes affaires du monde.

Pour de nombreux analystes, le vieux rêve de «l'identité européenne» ébauchée au Conseil européen de 1973, en plein conflit avec les Etats-Unis sur la question de la nécessité des consultations préalables des deux côtés de l'Atlantique, est en train de prendre corps. Les Etats-Unis ont dû s'en accommoder et la «dérive» de l'Europe s'est précisée depuis. La «déclaration de Lisbonne», adoptée la semaine dernière à propos de l'affaire des otages de Téhéran, même si elle a pu apparaître à certains observateurs, notamment américains, comme peu contraignante ou insuffisamment «musclée», aurait été inimaginable il y a dix ans.

A cette volonté de l'Europe de manifester son existence face à la puissance américaine ou aux grands ensembles sociaux, s'ajoute une évidente ambiguïté en ce qui concerne le soutien réel qu'attendent les Américains de leurs alliés européens.

# Émeutes en Assam

**NEW-DELHI (d'après Reuter et AFP)** — Pour le deuxième jour consécutif, la police de l'Etat d'Assam, dans le nord-est de l'Inde, a arrêté hier des centaines de manifestants occupant le complexe pétrolier de Narengi, et décrété un couvre-feu.

Les manifestants ont toutefois été relâchés. Les forces de sécurité ont été dépêchées à Narengi pour empêcher toute nouvelle occupation, a rapporté l'agence PTI.

L'occupation de Narengi dure depuis décembre dernier, et coûte au pays 125 millions de dollars par mois. Les habitants de l'Assam, avec, en tête, les étudiants, veulent obtenir l'expulsion des quelque 3,5 millions de travailleurs immigrés dans leur Etat depuis 1951, originaires en majorité du Bangladesh, du Népal et du Bengale occidental. Ils estiment que ces immigrants prennent le travail des habitants de l'Assam et mettent en danger leur identité culturelle.

Les dirigeants du mouvement, à l'issue d'une réunion vendredi, ont envoyé un ultimatum à Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, lui demandant de trouver une solution au problème avant le 15 mai, ajoute PTI.

**SITUÉ DUVERNAY LAVAL**

Espace de bureau prestigieux 12,500 pieds carrés par étage. Air conditionné central. Banque Provinciale et Trust Royal au rez-de-chaussée.

**3131**

**BOUL. DE LA CONCORDE ENTRE**  
(Boul. Papineau et Pont Pie-IX)  
Face centre d'achats Duvernay

Courtier protégé  
**Le groupe MONTROSE**

Téléphone: 875-5530  
ou 661-6011

**DU NOUVEAU CHEZ CARLA**  
**VENTE DIRECTE**

Vêtements confectionnés à notre atelier avec des superbes tissus exclusifs.

**VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER**

**TAILLEURS** doublés en toile noire, à col blanc rabattu, très chic, jupe blanche droite et enveloppante - \$89.

**TAILLEURS** blancs semi ajustés, doublés et boutonnés, jupe noire droite/croisée - \$89.

**TAILLEURS** de coton gaufré, non doublé, jupe avec fente avant avec bouton - \$59.

**COORDONNABLES** couleurs pastels; jupes droites fente sur le côté ou évasées, avec poche ou enveloppantes. **VESTES** courtes, épaulées ou chemisiers romantiques à petit col plat en coton. T-shirts, Polos ou Bustiers. 2 pièces \$39, et plus.

**ROBES** en coton ou soie, alliés aux fibres modernes, pour confort, élégance et tenue: \$35, et plus.

Accessoires: sacs à main, ceintures assorties, carrés de soie, gants, bijoux et autres.

**VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER**

**VENEZ, SONNEZ et ENTREZ**

**h.c. CARLA inc.**  
6970 rue St-Denis, 1er étage  
(sortie SUD métro Jean-Talon)

lundi au samedi tél.: 270-1182

# FORCES

**L'État Providence... et un regard sur l'Orient**

**Au sommaire:**

- L'État-Providence: jusqu'où peut-il aller?
- UNITAR — Les Nations Unies de l'énergie
- Le Québec et le Japon: des relations profitables
- L'expérience de Québécois en Inde
- Un couple de potiers québéco-japonais: Doucet-Saito
- Pierre-Léon Tétrault, artiste québécois, ... et l'atelier de Gaston Petit à Tokyo

A retourner à FORCES  
1450, rue City Councilors  
Montréal (Québec) H3A 2E6

Je souscris un abonnement à FORCES  
Je désire que mon abonnement parte du prochain numéro à paraitre du numéro \_\_\_\_\_

L'exemplaire	Abonnement 1 an (4 numéros)	2 ans (8 numéros)
Québec, Can. \$3.50	Québec, Can. \$12	\$20
Autres pays \$4.50	Autres pays \$15	\$25

(Veuillez dactylographier ou écrire en majuscules)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
(M./Mme/Mlle)

Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

C-joint le paiement, soit \_\_\_\_\_ (Faire cheque ou mandat poste au nom de FORCES)

**Forces numéro 49, en vente partout**

**La Chambre de commerce de Montréal**

**Déjeuner-causerie hebdomadaire**

**Le mardi, 22 avril 1980**

**M. MICHEL BÉLANGER**  
Président et chef de la direction  
BANQUE NATIONALE DU CANADA

Titre: «Déficit extérieur et politique économique»

**Hôtel Windsor 12h30**

Le public est admis  
Billets à l'entrée \$11.

Des carnets d'abonnement sont également disponibles - \$90.

Renseignements: 866-2861

# le débat référendaire

## en bref...

### ■ Tactiques déloyales

Le groupe des Jeunes Québécois pour le NON dénonce une «pratique tortueuse» du Mouvement des étudiants pour le OUI (MEODU), qui consiste à annoncer des débats publics dans les institutions d'enseignement avant d'obtenir l'accord des orateurs ainsi présumés du NON. Les jeunes fédéralistes font état d'un débat annoncé pour aujourd'hui au Cégep Maisonneuve de Montréal, d'un autre au Collège Marie-Victorin pour le 28 avril et d'un troisième prévu au Cégep de Sainte-Foy la semaine prochaine.

Les Jeunes Québécois pour le NON réclament d'être convoqués à l'avance à tous ces événements organisés par leurs collègues du OUI.

### ■ Deux autres «noms»

Le Comité local pour le OUI du comté de Limoilou (Québec) annonçait vendredi que deux personnalités politiques locales ont décidé de donner leur appui à la cause du OUI. Il s'agit de MM. Armand Trottière et Armand Maltais. Le premier était, il y a quelques années, le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec. Quant à M. Maltais, de l'Union nationale, il faisait partie, à titre de Solliciteur général, du cabinet de feu Daniel Johnson à la fin des années 60.

### ■ Les Inuit s'abstiendront

Les Inuit s'abstiendront de voter lors du référendum québécois et ils tenteront d'obtenir leur propre mandat au moyen d'un référendum distinct. C'est ce qu'a déclaré le président de la société Makivik, Charlie Watt, en ajoutant que cette position a été adoptée lors de l'assemblée générale annuelle de sa société, qui représente la majorité des 5.500 Inuit du Nord québécois. M. Watt a insisté sur le fait qu'il n'est pas question pour les Inuit d'accorder un mandat à quelque gouvernement pour négocier en leur nom leurs droits futurs, leur statut, leurs institutions et leurs pouvoirs.

### ■ Comité du NON incendié

Le département des incendies de la ville de Chicoutimi a morcé une enquête à la suite d'un incendie qui a détruit samedi le local du comité du NON dans le comté de Chicoutimi. L'incendie a aussi causé des dommages sérieux à trois commerces; 25.000 dossiers de la Commission des accidents de travail ont été détruits et un magasin de la Société des alcools a subi de graves dommages. Les dégâts sont évalués à environ \$500.000. Le capitaine Aurélien Lalancette a confié à l'hebdomadaire Progrès-Dimanche, que deux personnes qui se trouvaient dans le comté du NON au moment où l'incendie s'est déclaré, ont vu des flammes s'élever dans un tas de vieilles planches abandonnées non loin du mur arrière de l'édifice. Selon le président du comté du NON dans Chicoutimi, M. Eddy Lalancette, l'incendie oblige ses troupes à recommencer la campagne à partir de zéro. Le feu a ravagé tout le matériel publicitaire et des documents importants servant à la planification de la campagne. Dès demain, on espère dénicher un nouveau local sur la rue Racine et de recommencer le travail de reconstitution des fichiers.

### ■ Pour un «ombudsman» de l'information

Un ombudsman devrait être nommé afin d'assurer un certain équilibre de l'information dans les médias d'ici au référendum. C'est le vœu exprimé samedi par l'ancien commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, qui clôturait un colloque de deux jours sur les rapports entre la presse et la politique. Pour M. Spicer, les grands réseaux d'information comme Radio-Canada et Radio-Québec risquent de perdre leur crédibilité aux yeux du public s'il n'existe aucun mécanisme pour garantir leur impartialité. «Il ne s'agit pas de harceler Radio-Canada ou Radio-Québec», a soutenu M. Spicer, «un ombudsman aiderait ces réseaux à préserver leur représentativité et surtout protégerait ces institutions qui devront durer bien plus longtemps que la période référendaire. La personne retenue pour jouer ce rôle devrait toutefois être reconnue pour son équité et son impartialité», a déclaré M. Spicer, soulignant que des gens comme MM. Jean-V. Dufresne, Pierre Nadeau et Alfred Rouleau avaient le calibre nécessaire pour remplir cette fonction. Commentant la proposition de M. Ryan concernant un comité de surveillance de la presse pour la période référendaire, M. Spicer s'est dit assuré que le Conseil de presse du Québec pouvait suffire à la tâche.

# Le congrès extraordinaire de la FTQ se prononce à 90% en faveur du OUI

QUÉBEC — Près de 2.200 délégués de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), réunis samedi en congrès extraordinaire à Québec, se sont prononcés à plus de 90% en faveur du OUI au référendum.

Cette décision qualifiée «d'historique» par le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a été prise à l'issue d'un débat de trois heures. C'était le deuxième congrès extraordinaire dans l'histoire de la FTQ, le premier ayant eu lieu en 1961 sur le projet de code du Travail présenté par le gouvernement de M. Jean Lesage.

C'est dans une atmosphère survoltée par l'enthousiasme et la détermination que M. Louis Laberge a inauguré ce congrès spécial. La délégation de chacun des syndicats avait été triplée pour assurer au maximum la représentativité des 300.000 membres.

Une grande partie des syndicats de la FTQ avaient des mandats précis en faveur du OUI, qui avaient été adoptés en assemblée générale ou au niveau des instances provinciales. Les métallos, les travailleurs unis de l'automobile, le syndicat canadien de la fonction publique — pour ne nommer que les plus importants — avaient fait précéder ce congrès d'une vaste consultation et les résultats dans tous les secteurs ont accordé un appui massif au OUI. Aucun groupe n'a pris position en faveur du NON. Seuls les secteurs du vêtement ainsi que celui des employés de service ont officiellement défendu une ligne abstentionniste: il s'agit de secteurs où l'on retrouve de fortes concentrations d'immigrants.

Le vote intervenu à la fin des débats a donné lieu à une salve d'applaudissements et des milliers de lamelles de papier ont un instant survolé le centre des congrès du Hilton, ajoutant une touche de fête à l'atmosphère déjà survoltée. «D'ici le 20 mai, a lancé M. Laberge, vous n'avez plus le droit d'être fatigués ou malades: tout le monde à l'ouvrage!»

Le discours de M. Laberge a été entrecoupé de nombreux applaudissements, notamment lorsqu'il a dénoncé l'attitude du Parti libéral du Québec et de son livre beige, qu'il a assimilé à une proposition de «négociation à rabais» avec le Canada anglais.

«Avant même que les Québécois ne se prononcent sur un mandat de négociation à donner à leur gouvernement légitime, le PLQ annonce au Canada anglais et au gouvernement fédéral qu'il est prêt à laisser tomber les demandes traditionnelles du peuple québécois et que, de toutes façons, il ne se sentira pas lié



M. Louis Laberge

par les résultats du référendum. C'est un peu comme si à la veille des négociations entre un syndicat accrédité et un employeur, un groupe de syndiqués faisait savoir à l'employeur qu'ils sont prêts à régler pour presque rien et que de toutes façons, ils ne feront jamais la grève. En langage syndical, cela s'appelle de la «négociation à rabais et du scabbing».

«Le Parti libéral de Claude Ryan a poussé cette attitude complaisante jusqu'à aller «consulter» les premiers ministres du Canada anglais sur ce qu'ils seraient éventuellement prêts à accepter. Il devient aussi de plus en plus évident que le PLQ glisse lentement sous la tutelle du gouvernement Trudeau et du Parti libéral fédéral», a poursuivi M. Laberge.

Avec son style habituel, M. Laberge s'est surpris de ce que le PLQ jugeait bon de «sortir des boules à mites» un Robert Bourassa «qui serait maintenant devenu grand expert, lui qui, durant ses six années comme premier ministre, n'a trouvé aucune solution aux grands problèmes qui confrontent le Québec». Jugant que l'ancien premier ministre Jean Lesage sentait, lui aussi, la naphtaline, a rappelé à son auditoire la célèbre phrase «La reine ne négocie pas avec ses sujets».

«On a changé la reine et puis on a négocié», a-t-il lancé en promettant de rééditer l'affaire sur la question nationale.

M. Laberge a laissé pendant un moment son discours écrit pour s'en prendre au ministre des Postes, M. André Ouellette, qui se surprenait récemment de la liberté dont jouissent les péquistes au Canada, ce qui, avait-il dit en substance, ne serait toléré nulle part ailleurs. M. Laberge a rappelé que c'était pourtant ce même gouvernement fédéral qui avait mis le Québec sous la loi des mesures de guerre et fait emprisonner des centaines de personnes pour leurs opinions politiques ici

même au Canada. «S'il y a aujourd'hui autant de péquistes un peu partout, ce sont, monsieur Ouellette, vos bêtises et vos arrogances qui nous ont fait changer de bord», a déclaré M. Laberge.

Le président de la FTQ a expliqué que la recommandation du conseil général de sa centrale en faveur du OUI procédait d'une analyse «syndicale» de ce choix politique.

«La FTQ a adopté à l'occasion de luttes précises et au fil des années de multiples positions aux plans économique, social et culturel, qui ont des implications constitutionnelles. De ces prises de position se dégage un bilan très lourd pour le régime fédéral: celui-ci a généralement favorisé le Canada anglais et tout particulièrement l'Ontario au détriment du Québec.»

«La prétendue vocation, a-t-il dit du régime fédéral d'équilibrer le développement économique entre les diverses régions du Canada est une faillite gigantesque. Les politiques économiques et fiscales de l'État fédéral, notamment dans le domaine des subventions aux investissements, ont

toujours été à la remorque du grand capital anglophone et n'ont jamais été conçues en fonction des intérêts des Québécois.»

«Ajoutant à ces raisons la nécessité de mettre un terme au «gasillage» que constituent les dédoublements de juridiction entre le fédéral et le gouvernement québécois», M. Laberge s'est ensuite référé à la question linguistique.

«C'est sans doute au plan linguistique que s'est manifestée de la façon la plus scandaleuse l'oppression nationale: pour le travailleur québécois francophone, ne pas être capable de travailler dans sa langue ou être réduit à des postes de subalternes à cause de son unilinguisme, c'est être étranger dans son propre pays. Il est d'ailleurs significatif de voir que les salaires les plus bas, les emplois les moins intéressants et le chômage le plus fréquent sont encore dans une bonne mesure le lot des francophones unilingues et, dans une moindre mesure, celui des francophones bilingues.»

Cette question de fait expliquée, selon M. Laberge, que le

camp du NON regroupe actuellement ce qu'il a appelé le «Club des exploités», c'est-à-dire le «regroupement sans précédent dans l'histoire du Québec des forces de la réaction».

«Il est significatif de retrouver côte à côte le Parti libéral du Québec et celui du Canada, le Parti conservateur, le Conseil du patronat du Québec, les principaux porte-parole des milieux financiers, les représentants de Power Corporation, de Bell Canada, de ITT, de l'Alcan, de l'Iron Ore... Il est évident que le principal intérêt de ces forces réactionnaires est de maintenir le Québec dans un état de dépendance qui leur a largement profité et d'étouffer tout mouvement vers un changement, quel qu'il soit.»

La plupart des arguments de M. Laberge ont été repris tout au long du débat, par les tenants du OUI. Les partisans du NON, qui ont fait des apparitions parfois courageuses au micro, ont été peu nombreux et leur opposition au OUI les situait moins dans le camp libéral que dans le des radicaux, pour qui un OUI consti-

tue un appui indirect à un gouvernement qui refuse d'exproprier les biens des Américains au Québec, pas assez déterminé pour empêcher la transformation de nos richesses naturelles à l'étranger, et ainsi de suite.

M. Laberge a servi un sévère avertissement aux groupes radicaux, les accusant de faire «le jeu de la réaction». Son attaque visait expressément les «groupes qui se prétendent de gauche, tels En Lutte, le Parti communiste ouvrier et le Parti communiste canadien marxiste-léniniste».

La plupart des intervenants ont indiqué clairement qu'un OUI au référendum n'équivaut pas à un appui inconditionnel au gouvernement Lévesque, à qui l'on a reproché notamment certaines lois spéciales. Tous sans exception ont par ailleurs souligné la volonté des affiliés de la FTQ de demeurer liés au syndicalisme canadien et nord-américain par le truchement des unions internationales si jamais le Québec acquiert sa souveraineté politique.

# Les maires de Montréal et de Québec «restent neutres»

Déplorant les divisions familiales et les conflits sociaux que suscite le référendum du Parti québécois, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau a néanmoins affirmé au cours du week-end la neutralité absolue du Parti civique, de son chef et de six autres membres du comité exécutif de la métropole.

«Les autres conseillers municipaux, a-t-il ajouté, adoptent aussi la même attitude quant à toute forme de participation publique et active et suivront dans tous les cas la règle de la discrétion la plus compatible avec la règle générale d'abstention électorale parlementaire du Parti civique depuis sa fondation.»

Cette déclaration solennelle n'empêchera pourtant pas le conseiller Luc Larivée de présider le comité du NON dans Maisonneuve, ni le conseiller Michel Morin de présider le comité du NON dans Anjou ni non plus, le conseiller Serge Bélanger de conserver la responsabilité du programme du comité du NON dans Sainte-Marie, pour ne citer que ceux-là.

En effet, a expliqué M. Drapeau en ne nommant personne, «les très rares cas qui peuvent présenter des caractères exceptionnels ont fait l'objet d'une étude particulière et seront traités comme tels,



M. Jean Drapeau



M. Jean Pelletier

n'impliquant pas le parti.» A Québec, le Progrès civique de Québec et son maire, M. Jean Pelletier, ont aussi affirmé au cours du week-end leur stricte neutralité. Ils ont toutefois laissé libres les conseillers municipaux d'afficher publiquement leur option, «à titre privé et personnel».

Dans le cas du maire, cependant, le Progrès civique de Québec reconnaît qu'on «ne peut dissocier l'individu privé de celui qui est également élu et chef d'une équipe politique.»

C'est pourquoi M. Pelletier, comme M. Drapeau, se gardent d'intervenir publique-

ment dans le débat référendaire et disent vouloir consacrer toutes leurs énergies aux problèmes strictement municipaux. Tous deux expriment aussi l'espoir que cette neutralité officielle évitera à leur parti d'être intérieurement déchirés entre partisans du NON et du OUI.

«Sur tous les plans, hélas, de sérieux conflits se développent», écrit M. Drapeau: entre parents, entre amis, entre voisins, entre compagnons de travail. Des familles souffrent et leurs souffrances s'aggraveront d'ici le référendum et même après. Des frères, des

sœurs, des époux même, s'opposent les uns aux autres. Des parents et leurs enfants haussent le ton ou murmurent leur chagrin. De vieilles amitiés se refroidissent. Des liens se rompent. Des mépris, des déceptions, des rancunes, des haines envahissent les esprits et les coeurs. Quelle tristesse!»

«A tout le moins, M. Drapeau formule l'espoir que le Parti civique de Montréal demeure «une famille politique unie», au service de sa juridiction municipale.

«Que l'on me permette, dit-il en conclusion, d'adresser un appel à tous mes concitoyens et à tous les autres qui veulent bien l'entendre: paix et sérénité à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté afin que la tenue même du référendum ne fasse pas de nous tous un peuple de frères ennemis.»

EUROPCAR  
«L'Europe en automobile»  
Plan achat-rachat - location  
Citroën - Renault - Simca - Peugeot - etc...  
Ventes hors taxes  
Marchés européennes  
Location:  
caravanes - campers  
Permis de conduire international  
Billet avion-air-auto  
EUROPCAR 1176 rue Drummond,  
Montréal, Tél. 861-0200  
Permis 1366252-0280

**RADIO AM-FM GRATUIT PLUS \$100 DE RÉDUCTION**

**LAREAU CEST RENAULT CENTRE-VILLE**

Lareau-Renault... C'est plus de 30 personnes à votre service. Diagnostic électronique, atelier de mécanique, débousselage et peinture.

Choix de couleur. Livraison immédiate. Financement bancaire sur place. Echanges acceptés.

**LAREAU-RENAULT**  
1824 ste CATHERINE OUEST 937-9551

**EN VENTE DÈS LE 20 DE CHAQUE MOIS.**

**Avez-vous votre carte C·A·M., celle qui vous fait ménager vos transports?**

**CTCUM**

**C·A·M**  
Carte autobus-métro

**Une carte d'abonnement mensuel.**  
Un tout nouveau service! La carte mensuelle autobus-métro vous permet de voyager de façon illimitée et à prix économique sur tout le réseau régulier de la CTCUM. Elle est pratique, souple d'utilisation et vraiment avantageuse.

**Comment l'obtenir?**  
Le prix de la carte C·A·M., tarif régulier, est de \$16. Le prix, pour écoliers et gens du 3e âge, est de \$7. La carte C·A·M est en vente à toutes les agences autorisées et à toutes les stations de métro. Les points de vente sont identifiés par l'affichette C·A·M.

**Oui, il y a moyen de ménager vos transports avec la carte C·A·M.**

AVEC LA CTCUM

**ON SAIT OÙ ON S'EN VA**

# le débat référendaire

Camille Laurin répond à Pierre Trudeau

## Le mandat référendaire est plus important que celui que les Québécois ont confié aux députés fédéraux

Le mandat référendaire que nous acceptons le 20 mai les Québécois à leur gouvernement serait plus important que le mandat électoral qu'ils ont accordé le 18 février à 74 députés libéraux fédéraux, a soutenu hier le «père de la loi 101», M. Camille Laurin, à plus d'une centaine de membres de l'Association italienne des travailleurs émigrés et familles, qui l'avaient invité hier à leur parler de l'OUI.

Devant ces Néo-Québécois, qui l'ont tous interrogé en français au cours de la période de questions qui a suivi son exposé, M. Laurin a expliqué que le mandat référendaire serait plus important que le mandat électoral parce que les électeurs, le 20 mai, seront appelés à se prononcer sur une seule question, tandis qu'aux dernières élections fédérales, ils ont été invités à faire un choix entre deux gouvernements, entre deux politiques différentes, à analyser le comportement des partis en lice au cours des dernières années.

Le mandat référendaire, a affirmé M. Laurin, effacerait cette question de légitimité des représentants du Québec au gouvernement d'Ottawa. Au lendemain du référendum, a poursuivi M. Laurin,

nous acceptons le verdict, quel qu'il soit, et nous ne chercherons pas de bouc émissaire. «J'espère que ce mouvement de solidarité qui se dessine va se manifester au-delà des propagandes et qu'on va cesser de faire peur au monde, a ajouté M. Laurin, qui a qualifié de sauvages, brutaux et contraires au bon sens les propos de certains personnages qui font entrevoir la disparition des pensions de vieillesse, l'expropriation des maisons et autres menaces voilées, si le OUI devait l'emporter.

«Nos adversaires se dévalent et se jugent eux-mêmes en lançant des affaires aussi folles que celles-là», a-t-il déclaré en soulignant aux membres de la communauté italienne qu'ils étaient particulièrement mal servis par leurs journaux de langue ita-



M. Camille Laurin

Déjà l'égalité du Québec n'était que partiellement reconnue, et depuis 113 ans, nous protestons contre ce régime, parce que la majorité anglophone à Ottawa tient plus à cœur les intérêts du Canada anglais que ceux du Québec.

M. Laurin a rappelé toutes les demandes du Québec, statut particulier, thèse des deux nations, etc.: «De conférences fédérales-provinciales en conférences fédérales-provinciales, les demandes du Québec ont été refusées, mais les Québécois, loin d'abandonner leurs revendications, les renforcent et la souveraineté-association s'inscrit maintenant dans le prolongement des demandes traditionnelles.

Interrogé sur l'éventualité d'un refus de négocier, comme il se dessine maintenant, de la part des autres partenaires de la Confédération, M. Laurin a expliqué qu'il s'agissait d'une tactique, d'une stratégie de la part des forces fédérales.

Un groupe sera appelé à s'exprimer de façon démocratique, et l'autre partie, si elle respecte la démocratie, comme elle affirme le faire, devra s'asseoir à la table de négociations, au seul nom de l'idéal qui est le sien. C'est dans leur intérêt de le faire, maintient M. Laurin.

À un autre intervenant qui s'inquiétait de l'attitude des États-Unis devant ce référendum, M. Laurin a répondu que les États-Unis avaient déjà indiqué que ce qui se passait au Canada était une affaire à régler entre Canadiens, et qu'ils respecteraient notre volonté.

### ■ Un «ton menaçant»

Le chef de l'opposition aux Communes, M. Joe Clark, estime que le premier ministre Trudeau a adopté un ton menaçant en déclarant qu'un OUI majoritaire au référendum conduirait à une impasse politique et légale. Au cours d'une émission de télévision diffusée hier, M. Clark a affirmé que le premier ministre Trudeau a adopté une attitude trop ferme en ce qui concerne le référendum. Le chef conservateur a ajouté qu'il combattra pour la cause fédéraliste pendant le référendum en adoptant une position non pas menaçante, mais informée.



Selon un scénario conçu par les stratèges du Parti québécois et les organisations locales des différentes régions qu'il visite, M. René Lévesque fait sa campagne référendaire en distribuant des certificats aux adhérents du OUI. Il va rencontrer les citoyens dans leur milieu de vie et on le voit ici au moment où il s'adresse aux travailleurs de l'usine de meubles Artopex-Bonnex à Laval, vendredi dernier.

Les Américains nous ont seulement demandé de continuer à assurer éventuellement notre part de la défense du continent et «ne veulent pas que nous nationalisons tout», a terminé le ministre.

### Un appel à l'unité nationale

LETHBRIDGE (PC) — Les quatre premiers ministres de l'ouest du Canada feront un appel conjoint en faveur de l'unité nationale aux citoyens du Québec au cours de leur réunion annuelle qui commence aujourd'hui dans le sud de l'Alberta et qui durera trois jours.

On discutera aussi de la constitution, de la manutention des céréales, des taux d'intérêt et de la collaboration régionale.

M. Richard Johnston, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, a déclaré que la première séance serait consacrée à l'unité nationale et que les premiers ministres publieraient au moins une et peut-être plusieurs déclarations sur l'avenir constitutionnel du Canada.

M. Johnston a dit que la conférence se tiendra à huis clos, mais qu'une conférence de presse permettra aux chefs de gouvernement de s'adresser directement au peuple du Québec.

lienne, «qui jouent un rôle terrible et nocif, vous cachant la véritable information, dénaturant et déformant systématiquement la souveraineté-association».

«Ils le font, a-t-il souligné, au nom d'intérêts incroyables, des nantis de l'establishment qui tiennent la population dans leurs griffes».

M. Laurin se trouvait en pays ami, et ses propos ont été semés en terre fertile. D'un ton docte, il a livré à ses quelque 150 auditeurs une courte leçon d'histoire du Canada dans laquelle il a expliqué la naissance de la Confédération, conjonction des deux peuples fondateurs.

Mais, a-t-il rappelé, les colons français ont été les seuls pendant deux siècles à habiter le Canada, qu'ils ont exploré d'Est en Ouest, et du Nord au Sud. Le peuple anglais a ensuite pris racine ici et s'est développé très rapidement, grâce à la puissance militaire de l'Angleterre, et aussi à ses énormes ressources financières. En 1867, année de la signature du pacte confédératif, la colonie est plus anglaise que française, et le régime politique de la confédération est imposé au Canada par l'Angleterre, sous la dictée de la majorité anglophone de l'époque, a poursuivi le ministre d'Etat au Développement culturel.

le dernier chic...

...avoir sa maisonnette à LaCité

Nous vous offrons tout le luxe de nos superbes maisonnettes à deux paliers.

Au premier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.

Au deuxième: chambres (2 ou 3 au choix), une ou deux salles de bain et balcons ou terrasses.

À vous de choisir: rester en ville...

...ou vivre LaCité

le complexe d'habitation le plus "in" de Montréal. Pour visiter, prière de prendre rendez-vous en composant

845-4173

350 ouest, rue Prince-Arthur, angle avenue du Parc

c'est la vie rêvée!

LaCité



### La carte American Express® La carte pas ordinaire

En plus d'un état de compte mensuel, vous recevez la plupart des copies de vos factures. Si l'état de compte d'une carte de crédit bancaire a déjà soulevé chez vous plus de questions qu'il n'a apporté de réponses, vous apprécierez grandement celui d'American Express. Avec le relevé de compte mensuel, vous recevez les copies signées de la plupart de vos factures. Vous savez donc avec

précision quelles sont les dépenses que vous acquittez. De plus, vous disposez des reçus justifiant le rapport de votre compte de dépenses.

Ce serait vraiment bien si toutes les cartes vous offraient un tel service.

Mais puisque ce n'est pas le cas, vous devriez détenir la carte American Express. Pour l'obtenir, prenez une formule de demande là où la Carte est acceptée.

of Charges and Credits	Designation	01	01
		37450	✓
		14962	✓
		76080	✓
		18632	✓
		23218	✓
		4331	✓
	TOTAL	174673	

La carte American Express  
Ne partez pas sans elle<sup>MC</sup>

# Apprendre à parler aux Québécois

**A**TTENDU avec impatience et une certaine anxiété depuis quelques jours, le sondage de l'IQOP que publie Dimanche-Matin renvoie de la société québécoise, à un mois du référendum, une image tout à fait vraisemblable: le OUI et le NON sont pratiquement à égalité; l'électorat féminin, par suite de l'affaire des Yvettes, tend à glisser vers le NON; le nombre des indécis, dont on s'étonnait qu'il fût si faible à la mi-mars (moins de 10%), reprend à la mi-avril de plus justes proportions (plus de 18%); et, phénomène qui confère à cette campagne un sens nouveau, une fraction notable de citoyens parmi ceux qui se prononcent indiquent qu'ils pourraient encore se laisser convaincre et changer d'avis avant le 20 mai. Cette frange d'incertains et d'influenciables représente 37% des inscrits en province, 32% chez tous les francophones, 31% chez les femmes.

Une constatation s'impose avec force; depuis décembre, quatre sondages successifs ont montré que le OUI a réalisé des progrès sensibles dans l'opinion, passant de 43,6% à la fin de 1979 à 50,2% à la mi-avril, tandis que le NON dévalait doucement: de 56,4% à 49,8% (compte non tenu des indécis). Derrière le OUI et le NON, se dressent les options à l'égard desquelles le corps électoral a aussi évolué. Compte tenu des indécis, les résultats de l'enquête publiée dimanche révèlent que les appuis exprimés en faveur de la souveraineté-association atteignent 43,7% (contre 39%), ce qui est supérieur au pourcentage de ceux qui adhèrent au OUI (41,2%). D'autre part, le fédéralisme renouvelé, malgré un fléchissement modéré, constitue toujours le choix de la majorité (52,2%). Les exégètes de l'IQOP soulignent à cet égard qu'on ne doit pas voir de contradiction dans le fait que beaucoup de répondants se déclarent également partisans du fédéralisme renouvelé et de la souveraineté-association. Il convient plutôt de reconnaître dans ce double choix, en apparence paradoxal, le signe de l'émergence d'une volonté collective de changement constitutionnel, les deux voies devenant alors conciliables dans une perspective de réforme.

Fort pertinente en effet, cette observation tend naturellement à confirmer ce que l'on avait déjà constaté ces dernières semaines: parmi ceux qui s'appretiennent à voter OUI, beaucoup préfèrent des réformes, fussent-elles profondes, qui s'inscriraient dans un cadre fédéral. D'autres prêtent à la souveraineté-

association des caractéristiques évoquant le fédéralisme: comment leur donner tort quand le projet d'association énoncé dans le livre blanc offre au Québec tous les avantages déjà assurés par le régime actuel, en plus de ceux qu'apporterait un traité conclu entre le Canada et le Québec?

Si cette volonté collective de changement constitutionnel peut, dans une large mesure, expliquer l'incessante progression du OUI au point que, douteuse l'autonne dernier, une victoire de la thèse gouvernementale apparaît désormais comme plausible, il faut en revanche examiner de plus près l'incidence récente du discours fédéraliste sur l'opinion. À ce sujet, on ne manquera pas de noter que M. Trudeau a fait dans l'après-midi du 15 avril aux Communautés un discours transmis en direct et largement diffusé par la presse, discours dont on aura surtout retenu qu'un OUI au référendum, pour le premier ministre du Canada, conduirait à l'impasse et que nul n'aurait au Canada, conduirait à l'impasse et que nul n'aurait au Canada qualité ou volonté d'engager des négociations avec M. Lévesque sur la souveraineté-association. Ce n'est pas que l'idée soit vraiment nouvelle mais, sauf erreur, M. Trudeau l'exprimait pour la première fois en des termes aussi clairs alors même que l'IQOP procédait à ses interviews téléphoniques, celles-ci ayant été réalisées entre le 14 et le 16 avril. D'autres facteurs ont pu intervenir, comme l'effet des trois semaines de débat référendaire à l'Assemblée nationale, l'adhésion de quelques personnalités prestigieuses au camp du OUI, l'exposé budgétaire de M. Parizeau, l'affaire du «trou» de \$500 millions à Québec, le débat sur les avantages économiques du F-16 ou du F-18, le discours du trône, le meeting des Yvettes. À la faveur du débat sur l'adresse aux Communautés, quelques ministres fédéraux ont aussi fait leur entrée dans l'arène référendaire: MM. Ouellet, Chrétien, Lalonde, DeBané ainsi que Mme Bégin.

Jusqu'à l'ouverture de la nouvelle session du Parlement canadien, les hommes politiques fédéraux ne s'étaient pas beaucoup manifestés dans la bataille des OUI et des NON. M. Trudeau n'avait pas ouvert la bouche, à toutes fins utiles. C'est tout cela qui change maintenant et rend l'appareil fédéral plus visible, plus concret, plus sensible. Le contexte même des discussions référendaires est donc appelé à se transformer. Les ministres libé-

raux, à l'exception de M. Trudeau, n'ont pas eu très bonne presse parce qu'ils ont tenu un langage qui réduit l'enjeu référendaire à une affaire de sécurité matérielle, de confort social et d'avantages économiques. Certes, il est indispensable d'en parler et, sur ce point, le discours de M. Lalonde sur les difficultés réelles qu'affronterait un Québec souverain en matière d'énergie constitue une intervention éclairante et nécessaire dans un débat sur l'association économique et le régime fédéral. D'autres interventions, on l'a dit, auront été moins heureuses et, de la part de Mme Bégin ou de M. DeBané, nettement surprenantes. Les orateurs fédéraux doivent participer à la campagne, avec vigueur et dynamisme. Ils exercent déjà et exerceront encore une influence sur le choix des Québécois. Mais ils se comportent actuellement comme si, ayant subitement pris conscience de la proximité de l'échéance référendaire, il leur fallait employer les armes de la peur et les arguments de la richesse. Il se peut que l'opinion soit en partie réceptive ou, sous l'effet de la crainte, vite gagnée à leur point de vue. Mais qu'auront-ils ainsi réalisés? Il n'est pas vrai que la juste mesure, les nuances, et même les subtilités n'aient pas leur place dans l'éloquence électorale et référendaire. Pourquoi se comporter comme si la menace appréhendée exigeait le recours à l'arsenal de la démagogie?

Les résultats du sondage de l'IQOP poussent les deux camps à préciser ou à réviser leurs techniques et leurs modes de communication: au-delà des indécis, on dénombre des milliers de Québécois qui ont fait un premier choix, pour le OUI ou pour le NON, mais se disent prêts à écouter encore les arguments de ceux qui pourraient infléchir leur décision. Le ton et le contenu du discours de M. Trudeau étaient à cet égard d'une remarquable dignité.

Plutôt que de s'adresser systématiquement au Parti québécois, le camp du NON doit plutôt apprendre à parler aux Québécois. Certes, il doit démentir la dialectique de l'adversaire, montrer la portée réelle de la question, indiquer les obstacles juridiques qu'un OUI peut faire naître. Plus du tiers des Québécois sont incertains. Mais tandis qu'on leur propose d'innombrables raisons de voter OUI, le NON n'est encore qu'un adjectif en quête de contenu plutôt que l'expression d'une volonté collective de changement.

Michel ROY

## LE MOT DU SILENCIEUX

### Plus haut et plus fort

par Albert Brié

Dès que pour convaincre nous nous mettons à parler fort, nous sommes mieux entendus et moins compris.

Il y a des personnes si fières de leurs malheurs, de leurs chagrins, de leurs déboires, qu'on a l'impression que si tout à coup leurs afflictions cessaient, elles ne pourraient supporter cette épreuve du bonheur.

Comme c'est bête un homme intelligent qui ne croit à rien!

À côté du pauvre ordinaire, assez commun à notre société, le misérable est millionnairement plus indigent.

Quand on mène une vie d'enfer, il me semble possible d'imaginer que le ciel quelque part existe.

Quand un enfant est mal élevé, c'est le père qui devrait être battu.

C'est une obligation pour le maître d'apprendre à son élève plus qu'il n'en sait lui-même.

Beaucoup de gens qui ne savent pas mentir se reconnaissent à ceci qu'ils n'arrivent pas à se faire des amis.

Les plus grands ratés que l'humanité a produits, ce sont les découragés de nouvelles terres. À peu près tous, au terme de

leurs voyages, ont trouvé autre chose que ce qu'ils cherchaient.

Dieu a créé l'univers entier. Il a abandonné au diable l'initiative d'inspirer les inventions des hommes.

Ce qu'il y a de plus audacieux dans le courage d'un héros, c'est son irreflexion.

Ce n'est pas parce que les violettes dégagent un meilleur parfum que les petits pois qu'elles font une meilleure soupe.

Souvent, ce n'est pas le mal que l'on dit de nous qui nous blesse, c'est la pensée que quelqu'un ait jugé bon de le dire.

Il n'y a rien qui flatte plus certains esprits que de s'entendre apprendre certaines choses qu'ils savent déjà.

— Je ne comprends pas que tu te laisses intimider par un individu qui te va à peine à la cheville!

— C'est que je n'ai pas de belles chevilles.

Le meilleur temps de la vie pour être jeune, c'est quand on est en pleine possession de ce qui nous manque.

On ne peut pas faire un bon militaire avec un soldat qui n'a jamais d'éclairs de stupidité.

Dieu nous a fait un commandement d'aimer notre prochain, quel qu'il soit, sans ségrégation, c'est-à-dire sans nous accorder la liberté de le choisir.

Quand ces deux amants ont pris conscience qu'ils s'aimaient un peu moins, que le feu de leur passion s'apaisait, ils ont décidé de se marier. Du grand feu de leur passion, ils ont pensé faire, en le ménageant, de petites «attisées».

Deux vers de «Hamlet», mis au goût du jour:

POLONIUS — Que lisez-vous, Monseigneur?

HAMLET — Des chiffres, des chiffres, des chiffres.

## LETRES AU DEVOIR

### Pourquoi les étudiants voteront OUI

Comme la plupart des observateurs le croient ou l'ont peut-être constaté, la majorité des étudiants et étudiantes du Québec s'appretiennent à poser un OUI massif lors du référendum de mai prochain.

Les étudiants, en effet, jugent que le Québec a le droit et les pouvoirs d'administrer lui-même ses propres intérêts, tout en demeurant associé économiquement avec le reste du Canada. Pour eux, un NON signifierait l'assimilation, le refus d'une société nouvelle et le maintien d'un fédéralisme depuis longtemps suranné.

Comment, de ce fait, expliquer cet engouement collectif de la jeunesse étudiante québécoise pour l'accession du Québec à sa souveraineté nationale? Diverses explications peuvent être présentées. Depuis la Révolution tranquille, période où une imposante portion des étudiants actuels de niveau CEGEP ont vu le jour, un profond changement de mentalité est apparu au sein de la collectivité québécoise.

La fin de l'amalgame politique/pouvoir religieux a eu pour effet de

détruire une idéologie unique et écrasante, dont se servait avec adresse l'élite intellectuelle francophone, représentée par le clergé et les hommes de professions libérales.

Apparavant, le manque de capitaux, la Conquête et la théorie des «3 dominations» (française, anglaise puis américaine) se sont vus des explications plausibles de l'inertie des Québécois dans leurs affaires et de la mentalité de «né pour un petit pain» qui les envahissait littéralement.

La Conquête de 1760 écarte les francophones de diverses activités économiques, telles le grand commerce, l'exploitation primaire et empêche ceux-ci de se sortir du marasme de l'agriculture. Ainsi, jusqu'en 1960, et cela se reflète encore de nos jours, les Québécois ont une conception diminuée de la vie économique. Jamais n'ont-ils pu provoquer une prise en main de leur économie, en raison de leur peu d'esprit d'initiative et d'entreprise, imposé par le conquérant, et de leur impossibilité à s'industrialiser.

### Pour l'honneur de nos mères

(Lettre adressée à M. Yves Landry, département de démographie, Université de Montréal.)

Le but de mon intervention publiée dans LE DEVOIR du 13 mars dernier était de rétablir l'honneur de nos mères honteusement flétri par les mensonges du Baron de La Hontan, et si je tiens à rétablir cet honneur, c'est que selon les recherches historiques faites jusqu'ici, elles étaient des filles parfaitement honorables.

Et pourquoi tant vouloir prouver que ces filles du Roi étaient des misérables, des prostituées, etc., quand les témoignages historiques prouvent le contraire? Et si cela était vrai, pourquoi en faire tant de publicité? Si votre père était un criminel ou un assassin, le criez-vous sur les toits?

Mais les recherches faites par des historiens éminents, ont prouvé que nos mères étaient des jeunes filles de bonne conduite. Vous dites que l'important pour un historien «n'est pas de savoir si elles étaient de bonnes ou de mauvaises filles, mais de chercher à découvrir qui elles étaient et comment elles ont vécu», etc. Alors je vous suggère de consulter les documents du temps, non pas les racontars de des historiens malhonnêtes écrivant sans preuve.

### Des nuances s'imposent

Je voudrais vous faire part d'un commentaire au sujet de l'édition de M. Robert Décaré «Un ministre au-dessus des lois», dans l'édition du 14 avril.

Il est vraiment étonnant de constater un manque de nuance aussi flagrant sur un sujet si important. L'écoute d'une simple émission de «lignes ouvertes», celle de Jean-V. Dufresne, sur le même sujet, suffit amplement pour s'en convaincre. De nombreuses interventions bien documentées, telles celles sur l'évolution des trois pouvoirs depuis Montesquieu, ou sur l'époque de la politique du «New Deal», ont illustré la

complexité de la situation commentée par M. Décaré.

À la lumière de cette émission, la colère de M. Décaré revêt un caractère au moins prématuré et excessif. L'empressement à voir M. Lévesque rabrouer officiellement son ministre révèle, sans conséquence trop lourde, la conception du journalisme que partage cet éditeur. Il est plus triste, cependant, de constater l'allusion à une attitude qui mène directement à la dictature et au fascisme. On souhaiterait une meilleure connaissance des mots et des réalités politiques.

Henri TREMBLAY  
Québec, 15 avril

Pendant, emportés quelque peu par un vague courant nationaliste qu'ont très fortement subi les parents de la plupart des étudiants actuels, les jeunes, ainsi, ont beaucoup de difficultés à s'identifier à un pays proprement canadien. Ils voient comme premier gouvernement national celui de Québec, et espèrent la venue d'un pays où ils devront occuper une place de premier ordre pour l'édification d'une société prospère.

Confirmé par un mini-référendum tenu récemment à l'Université de Montréal (82% de OUI), cet appui en bloc des étudiants québécois aidera grandement la cause du présent gouvernement, qui se bat farouchement pour obtenir un simple mandat de la communauté québécoise, mandat qui, espérons-nous, donnera au Canada anglais un choc aussi puissant que la mise en place du gouvernement péquiste, le 15 novembre 1976.

Yvan CLICHE,  
étudiant en Sciences humaines,  
Cégep Edouard-Montpetit Saint-Hubert, 16 avril

certificat de bonne conduite. Vous trouverez certainement cela dans vos recherches.

Quant au fait que 50% des filles du Roi venaient de La Salpêtrière, prison où l'on enfermait les voleurs, assassins, prostituées et autres personnages de même acabit, je vous dirai que La Salpêtrière était un ensemble d'édifices qui comprenait aussi un hôpital général ainsi que ce qu'on appellerait aujourd'hui un «orphelinat». C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé cette dernière expression dans le 2ème paragraphe de mon article afin d'éviter toute équivoque, car c'est un peu là aussi l'origine de cette erreur malheureusement trop répandue. Et puisqu'il y avait un hôpital général à La Salpêtrière, diriez-vous que ces malades étaient tous des brigands ou des assassins puisqu'ils étaient hospitalisés à cet endroit?

Je vous souhaite tout le succès possible dans les recherches sérieuses que vous voudrez faire pour faire connaître la vérité. La connaissance de la vérité, c'est là le but que doit poursuivre tout historien, qu'elle soit conforme ou non à ses idées préconçues.

Gabrielle CARRIERE  
secrétaire de la  
Société historique de  
Montréal

## ACTUALITÉ

### L'Europe doit dire non

par Bertrand de la Grange

C'est aujourd'hui qu'expire l'ultimatum donné par les Etats-Unis à... ses alliés européens pour qu'ils s'alignent sur la position américaine à l'égard de l'Iran. On croyait pourtant que l'affaire des otages opposait Washington à Téhéran et qu'il s'agissait d'une affaire bilatérale. Eh bien, il faut reconnaître que l'on s'était trompé. L'Europe serait en effet à l'origine de tous les ennuis du président Carter et, surtout, elle sera tenue responsable d'une éventuelle intervention militaire des Etats-Unis dans le golfe Persique, dans la mesure où, en refusant de s'y associer, elle aurait réduit la portée des sanctions économiques contre l'Iran.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi la prise d'otages à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, les gouvernements européens n'ont pas ménagé leur soutien à Washington et ont condamné sans équivoque l'action des étudiants islamiques. Les alliés des Etats-Unis et le gouvernement américain lui-même — du moins dans ses déclarations officielles — croyaient que l'affaire serait vite réglée et qu'il n'y avait pas lieu de monter une opération diplomatique commune pour accélérer la libération des otages. Les capitales européennes soulignent, à juste titre, la modération de M. Carter et son souci de ne pas envenimer les choses.

Six mois plus tard, les 53 otages sont toujours entre les mains de leurs ravisseurs et ils sont devenus un enjeu essentiel dans la lutte pour la conquête du pouvoir en Iran et

aux Etats-Unis. La popularité de M. Carter était à son plus bas en novembre dernier, au point que le sénateur Kennedy semblait être devenu l'unique recours pour le parti démocrate. Grâce à la crise iranienne, le président Carter allait faire une remontée spectaculaire dans les sondages.

Au cours des trois derniers mois, il est devenu évident que le président en exercice utilisait l'affaire des otages à des fins purement électorales. Il n'est pas une élection primaire importante avant laquelle n'aient été annoncées des nouvelles mesures contre l'Iran ou même l'imminence d'un transfert ou de la libération des otages. Le cas le plus flagrant de manipulation des médias — car c'est de cela qu'il s'agit — a eu lieu le jour même des primaires du Wisconsin, le 1er avril dernier. Très tôt le matin, avant l'ouverture de presse que le gouvernement iranien avait accepté de prendre en charge les otages, ce qui promettait leur libération prochaine. Les médias répandaient immédiatement la bonne nouvelle et les électeurs du Wisconsin manifestaient dans la foulée leur reconnaissance envers un président aussi efficace.

M. Carter et ses conseillers espèrent que la même manœuvre produira les mêmes effets lors des primaires de Pennsylvanie qui auront lieu demain mardi. La Maison-Blanche exige en effet que l'Europe annonce aujourd'hui qu'elle s'aligne sur la position définie par les Etats-Unis le 7 avril: rupture des relations

diplomatiques avec Téhéran et application de sanctions économiques. A défaut d'obtenir l'appui des principaux pays européens, Washington espère sans doute au moins un geste symbolique de la part de certains alliés, à moins qu'il ne se satisfasse, dans un premier temps, de l'alignement du petit Portugal dont le consentement a été soutiré par des pressions scandaleuses.

Pour convaincre leurs alliés, les Etats-Unis n'ont pas lésiné sur les moyens de pression, déclarant notamment qu'une intervention militaire deviendrait inévitable si l'Europe refusait de participer au blocus contre l'Iran. De plus — et cette menace s'adresse plus particulièrement à l'Allemagne dont le territoire est défendu par les troupes américaines — La Maison-Blanche a clairement laissé entendre qu'il lui faudrait réduire ses effectifs stationnés en Europe pour renforcer, le cas échéant, sa présence militaire dans le golfe Persique. Enfin, le département d'Etat a annoncé très opportunément que l'Union soviétique concentrerait des troupes près de sa frontière avec l'Iran pour «profiter de la situation dans ce pays».

Cela suffira-t-il à convaincre les dirigeants européens? On peut en douter, ne serait-ce que parce que les capitales européennes ont la désagréable impression que Washington cherche à détourner sur elles la responsabilité de l'impasse actuelle dans l'affaire iranienne. Il faut bien constater en effet que l'opinion

publique américaine manifeste de plus en plus d'hostilité et d'amertume à l'égard de l'Europe à laquelle on reproche son ingratitude. Ce que la population américaine ne sait pas, c'est que les gouvernements européens n'ont jamais été consultés par Washington et qu'ils ont reçu l'ultimatum de M. Carter par l'intermédiaire d'une entrevue que celui-ci accordait à plusieurs chaînes de télévision européennes! Cet ultimatum peu banal a même réussi à indisposer le gouvernement britannique qui n'avait pourtant jusqu'alors pas menagé son appui aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, on comprend aisément l'inquiétude de l'Europe qui voit, dans la diplomatie incohérente des Etats-Unis, une menace pour la paix et pour sa propre sécurité. Les Européens ne seront sans doute pas rassurés par le sondage publié hier selon lequel deux tiers des Américains seraient favorables à une intervention militaire en Iran même si cela devait mettre en danger la vie des otages. L'Allemagne et la France ont réussi jusqu'à maintenant à freiner l'ardeur belliqueuse de Washington mais la détermination du chancelier Helmut Schmidt semble fléchir sous la pression de son puissant protecteur américain, au point que le célèbre écrivain allemand Günter Grass vient de lui faire parvenir une lettre ouverte pour le conjurer de ne pas s'aligner sur les Etats-Unis. Espérons qu'il sera entendu car l'Europe doit dire non à l'ultimatum de M. Carter.

## LIBRE OPINION

### L'anguille et la roche

par Pierre Vadeboncoeur

Il y a anguille sous roche. Nombre d'observateurs examinent et décrivent la roche, obsessivement, mais le problème, c'est qu'ils ne s'intéressent pas à l'anguille.

Il existe, n'est-ce pas? un établissement canadien. Il a son siège social

et la plus grande concentration de ses avoirs à Toronto. En 1967, il y avait également un établissement: entre autres, les intérêts ferroviaires et la Couronne anglaise, laquelle défendait l'Empire, c'est-à-dire la ploutocratie britannique et ses ramifi-

cations au Canada comme partout dans le monde.

Actuellement, l'on est tout fébrile en Ontario et dans quelques provinces à propos du Québec; on veut le garder dans le giron et ce n'est pas pour nos beaux yeux. Les grandes affaires, directement ou par premiers ministres interposés, s'expriment, sont en campagne. L'établissement est lourdement campé en Ontario, mais l'argent est une espèce de club, et la capitale canadienne torontoise de cette fraternité rassemble chez elle toute la richesse qu'elle peut, tout en gouvernant dans les autres provinces les éléments qui en sont membres, y compris les millionnaires québécois dont aucun n'est apparemment capable de se tenir debout.

Que pensez-vous qu'il soit en train de se passer? Simplement ceci: les fortunes torontoises, qui sont le cœur et la tête de la sudiste fraternité et qui influent fortement par le biais d'Ottawa sur la politique du Canada dans son ensemble, entrevoient dans un Québec souverain le siège d'un concurrent possible, une capitale économique nouvelle possible, qui deviendrait peut-être une véritable rivale, même secondaire, de la leur.

On feint de prétendre qu'un Québec souverain ne serait pas une réussite économique et, en même temps, c'est assez clair, tout se passe comme si l'on voyait venir et ne voulait pas avoir ici un concurrent économique dont on ne contrôlerait plus autant les politiques... C'est plutôt contradictoire. Déduisons-en que la souveraineté est souhaitable et qu'il est plus que temps qu'elle arrive.

## BIEN-ÊTRE

### L'avantage d'être méconnu

À Caracas, au Venezuela, le Québec a établi une importante délégation. Ce pays du haut nord de l'Amérique du Sud est l'un des plus économiquement prospères.

Il y a de quoi. Le Venezuela est l'un des grands producteurs de pétrole et l'un des premiers fournisseurs d'or noir au Canada.

Or, voici que, récemment, un correspondant de La Presse canadienne, a rencontré le chef de la Délégation M. La Tortue, qui lui aurait raconté cette anecdote. Un vénézuélien — il n'est pas précisé si c'est un quidam ou un personnage officiel —

croyait que le Québec était un club social. Quoi d'étonnant? Je parierais qu'il y a des Québécois qui confondent le Club Richelieu et l'Académie Française.

Il y a plus. L'agent de presse a appris qu'un haut fonctionnaire vénézuélien soutenait dur comme fer que Montréal était située en Ontario. Y a-t-il lieu de faire des gorges chaudes quand on songe qu'il y a quinze jours un immigrant, établi en Ontario, qui adressait une demande aux autorités de la ville de London, ville ontarienne, a fini par apprendre que sa lettre avait été ache-

minée à London, Angleterre. «L'ignorance» des Vénézuéliens a propos du Québec, pour utiliser la formule à la mode: «Y'a rien là!» Quels sont ceux qui savent le premier mot du Behreïn, du Bélice, du Malawaï, du Sri Lanka, du Bhoutan de la Ségovie?

Et c'est bien ainsi. Un certain Robert de Montesquieu a un mot merveilleux à ce propos. «La politique — écrit-il —, la moins relative n'est-elle pas celle des gens qui prennent la Bosnie et l'Herzégovine pour deux danseuses?»  
Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$70,00 par année six mois \$36,00, trois mois \$27,00. A l'étranger: \$75,00 par année six mois \$41,00, trois mois \$29,00. Éditions de dimanche: \$19,00 par semaine. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0856. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3381 (lignes groupées).

# Karavansky et Strokata, dissidents

par  
Louise Gareau-Des Bois

Mme Gareau-Des Bois est membre du Centre canadien de PEN, association internationale d'écrivains.

UN couple était de passage à Montréal ces jours-ci. Lui, Svyatoslav Karavansky, 59 ans, poète et traducteur ukrainien. Elle, Nina Strokata, sa femme, microbiologiste.

Vous me direz que les étrangers sont nombreux à Montréal et que cette visite n'a rien de remarquable. Mais si je vous apprendis que Karavansky a passé 29 ans de sa vie dans les prisons et camps soviétiques, et que sa femme a échappé de quatre années de détention à cause de ses protestations jugées trop véhémentes, alors là, peut-être, m'écouteriez-vous.

Mais qui donc est Karavansky? Poète et traducteur ukrainien de renom, comme je l'indiquais plus haut, il fut d'abord arrêté en 1944 pour son action au sein du mouvement ukrainien de libération, et condamné pour son action au sein du mouvement ukrainien de libération, et condamné à 25 ans de prison. Libéré en 1960 en vertu d'une amnistie, il se mit alors à rédiger articles et pétitions contre la «russification» des écoles et des universités ukrainiennes, et fut de nouveau incarcéré en 1965 sous prétexte qu'il n'avait pas complété sa sentence originale. Il continua de plus belle à protester auprès des autorités, rédigea un compte-rendu, en tant que témoins oculaire, du massacre de Katyn, de même qu'une condamnation, en 1968, de l'invasion de la Tchécoslovaquie, ce qui résulta en une peine supplémentaire de cinq ans pour «propagande et agitation anti-soviétiques».

Quant à l'épouse de Karavansky, Nina Strokata, médecin-microbiologiste, elle fut elle-même détenue dans un camp «spécial» de 1971 à 1975 pour avoir osé critiquer à l'instinct. Même si comme l'on peut s'en douter, elle fut l'objet d'une surveillance serrée après sa remise en liberté, cela ne l'empêcha pas de devenir l'un des membres-fondateurs du Groupe ukrainien pour l'application des Accords d'Helsinki.

Si les Karavansky sont ici, (ils demeurent pour le moment à New York), c'est grâce à l'action concertée d'Amnistie Internationale et du Centre canadien de PEN International (Poets, Essayists and Novelists) dont l'action sur ce plan est semblable, bien que celle du PEN se fasse davantage dans l'ombre. En effet, le groupe Harlow d'Amnistie s'intéressa à Karavansky dès 1974, et tint à cette époque une vigile en face de l'ambassade soviétique, à Londres, afin de présenter une pétition où figuraient les noms de 5.000 signataires réclamant sa libération. Bien qu'à ce moment, comme c'est souvent le cas, la pétition ne fut pas acceptée, elle fut par la suite envoyée en Union soviétique, et Amnistie eut la preuve qu'elle fut bel et bien reçue. Au moins une autre pétition suivit, en 1978.

Quant au Centre canadien de PEN, il «adopta» l'an dernier Karavansky comme membre honoraire, et fit de nombreuses pressions pour obtenir sa libération. En 1977, déjà, le Centre avait obtenu l'élar-



Svyatoslav Karavansky et Nina Strokata lors d'une conférence de presse à Montréal lundi dernier.

gissement de Rolf Mainz, journaliste de l'Allemagne de l'Est condamné à cinq ans de détention pour avoir fait publier à l'Ouest dans la *Die Zeit*, le célèbre journal de Hambourg, une condamnation du «Berufsverbot» (interdiction d'écrire et de publier). En mai 1978, après le Congrès de Stockholm, le PEN canadien «adoptait» cette fois Alexandre Zinoviev, ce qui le sauva, nous écrit-il par la suite, d'une peine de 12 ans en Sibérie en tant que «parasite» du régime! Les représentations pour de nombreux autres écrivains — dont Oles Berdnyk, Vaclav Havel, Yuri Badzio, Mikola Rudenko, Ivan Sverstfuk, Svitlychnyi, Kalynets, Kim Chi Ha, etc., continuent d'autre part d'affluer auprès des autorités, un autre poète ukrainien sortira bientôt, si ce n'est déjà fait, grâce aux affidavits qu'il vient de recevoir, mais c'était la première fois que les membres du PEN canadien rencontraient un des leurs qui leur disait: «Vous savez, c'est grâce à vous si nous sommes ici», et dois-je l'avouer, jamais ils n'avaient ressenti aussi profondément la solidarité qui nous unit, tous tant que nous sommes.

C'est précisément un appel à la solidarité humaine que firent les Karavansky lors de la conférence de presse qu'ils donnaient lundi dernier à Montréal. Cette conférence, comme d'ailleurs la vanue ici des Karavansky, avait été organisée par le Comité pour la défense des prisonniers politiques ukrainiens en URSS, comité qui dans l'ombre lui aussi accomplit un magnifique travail. L'entrevue se déroula en ukrainien, avec traduction française et anglaise, et porta sur l'invasion soviétique en Afghanistan, la conférence de Madrid en 1980, la suppression des droits

de l'homme en URSS, de même que sur le physicien Andreï Sakharov et les Jeux Olympiques de Moscou.

Au sujet de l'invasion soviétique en Afghanistan, Svyatoslav Karavansky nous fit remarquer que la situation avait commencé non en 1979, mais plus de soixante ans plus tôt. C'est en effet à cette époque que débuta l'invasion de l'Ukraine, invasion qui selon le mot de Karavansky, est une chaîne qui se continue. L'URSS occupa alors le Caucase et l'Asie centrale. En 1940, ce fut le tour des Baltiques, ce qui laisse clairement deviner l'accord tacite des pays de l'Ouest pour l'envahissement de certains pays de l'Est, dont la Pologne et la Bulgarie, et de quelques régions asiatiques. Plus récemment enfin, on a vu l'invasion de la Hongrie, puis, en 1968, de la Tchécoslovaquie. Comment s'étonner alors, poursuit Karavansky, de l'invasion de l'Afghanistan? Ce n'est que la continuation de la politique générale de l'URSS. Il ira même jusqu'à ajouter que l'idée d'une invasion systématique jusqu'à l'Atlantique est vivante à tous les niveaux en Russie, de Brejnev jusqu'au simple ouvrier. C'est pourquoi Karavansky reste convaincu que maintenant qu'ils y sont implantés, les Soviétiques ne sortiront jamais d'Afghanistan.

Madame Strokata poursuivait en déclarant que le monde occidental ne comprend pas la menace soviétique, et qu'en tant que membre du Groupe ukrainien pour l'application des Accords d'Helsinki, elle se rendrait à Madrid plus tard cette année pour distribuer de la documentation sur la question ukrainienne, et réclamerait même une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques.

«Mais, ajoute-t-elle, nous nous souvenons de ce qui est arrivé à Belgrade, alors nous nous attendons à ce que les choses se passent de la même façon. Rappelez-vous plutôt — on avait alors évité de faire toute allusion que ce soit aux droits de l'homme. Le monde laisse faire et calme l'agresseur», ajoutera-t-elle enfin avec une certaine amertume. Qui pourrait l'en blâmer?

Quant à la suppression des droits de l'homme en URSS, Madame Strokata, interrogée à ce sujet, déclara brièvement en guise d'exemple qu'en 1965, elle avait vu son mari à trois reprises, tandis qu'en 1966, elle ne l'avait rencontré qu'une seule fois. Ces rencontres étaient d'ailleurs qualifiées de «générales», c'est-à-dire qu'elle avaient lieu sous la surveillance d'un gardien. Les visites «personnelles» étaient extrêmement rares, et Karavansky, relégué à la prison Vladimir en 1967, en fut privé jusqu'en 1972, bien qu'ils eussent droit à quelques rencontres dites «générales». Durant l'incarcération de Nina Strokata, il n'y eut aucune visite.

Pour ce qui est des lettres, l'épouse de Karavansky, selon son type d'incarcération, pouvait lui écrire deux fois par mois, tandis que Karavansky lui-même n'avait droit qu'à une seule. La censure, c'est connu, est brutale, et les lettres confisquées sous prétexte qu'elles contiennent trop de renseignements sont légion.

On aborda ensuite le cas d'Andreï Sakharov, relégué depuis quelques mois à Gorki, ville interdite aux étrangers. Nina Strokata, qui connaît personnellement le grand physicien, intervint: «Ce n'est pas seulement un homme, mais un phénomène dans la vie de ce pays, nous dirait-elle. Il trouve en lui-même la force de s'opposer ouvertement au régime. Pour-

tant, il n'y était pas tenu, car son rang dans la hiérarchie soviétique était tel qu'il semblait à l'abri de toute répression. Comme beaucoup de ses collègues, il aurait pu se tenir coi et ne pas être ennuyé, mais cela ne lui ressemblerait pas. Ce fut l'un des premiers à parler des droits de la personne. Le régime n'était pas prêt à voir se lever un tel champion des droits du peuple.»

«Le monde occidental se rendrait coupable non seulement d'une erreur mais d'un crime moral s'il ne prenait pas la défense de Sakharov. Même si ce dernier n'est pas en prison, il est relégué à l'extérieur de Moscou, dans une ville interdite aux étrangers, et ceci en soi constitue une répression. Je sais que les Nations-Unies débattront de son sort lors de leur session d'automne, mais le PEN et le monde entier doivent intercéder pour lui. C'est un homme non seulement d'une vive intelligence, mais d'une extraordinaire bonté.»

Que peut-on ajouter à ce vibrant plaidoyer, sauf que le monde entier, pour une fois, n'a pas tardé à s'unir dans ses protestations. C'est ainsi que M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, le qualifia de «tragédie», tandis que plusieurs savants américains, dont six Prix Nobel, se sont engagés à ne plus prendre part aux échanges scientifiques officiels avec l'Union soviétique tant qu'Andreï Sakharov sera maintenu en exil intérieur. Quant aux gouvernements d'Europe occidentale, ils s'élevèrent aussi avec vigueur contre cette répression brutale, et leurs journaux lui firent écho. C'est ainsi qu'on put lire ce qui suit dans *THE ECONOMIST* du 26 janvier:

«Le silence imposé à Andreï Sakharov est beaucoup plus qu'un chapitre supplémentaire au catalogue des mesures de répression prises par le gouvernement. Les Sakharov avaient eux-mêmes souffert à plusieurs reprises que les innombrables victimes inconnues de cette répression jouissent de par le monde de la même considération que les quelques cas célèbres en occident. Mais en les envoyant précipitamment en exil dans une région inaccessible aux étrangers, le KGB a rompu le contact grâce auquel le monde avait eu connaissance du sort de beaucoup de ces victimes. La mesure imposée aux Sakharov entend être une mise en garde pour chaque Russe qui serait tenté de s'écarter du droit chemin. En tant que telle, fait-elle logiquement partie du grand nettoyage pré-olympique (chistka), ou bien n'est-elle qu'une étape dans un processus beaucoup moins éphémère, celui de la destruction définitive du mouvement soviétique de défense des droits de l'homme? La dernière hypothèse paraît plus vraisemblable. Une telle élimination ne pouvait être réalisée (pour autant qu'elle soit réalisable) aussi longtemps qu'il aurait subsisté un foyer d'opposition comme le modeste appartement des Sakharov à Moscou. Il semble ridicule qu'un régime doté de moyens massifs de contrôle et de répression puisse être inquiété par un homme malade et sa femme qui n'ont pour seule arme que le constat des faits. C'est pourtant la vérité.»

Venons-en maintenant à la brûlante question des Olympiques, et il est remarquable à cet égard de noter que le brillant éditorial de Lise Bissonnette (voir *LE DEVOIR*, 14 avril) en faveur du boycottage des Jeux soit paru le jour même où les Karavansky s'élevaient contre eux au

cours de leur conférence de presse ici. Svyatoslav Karavansky déplora vivement le fait que certains pays ont encore une position non-déclarée à ce sujet, ce qui équivaut pratiquement à une politique de laisser-faire. Il rappela l'évolution post-stalinienne de l'Union soviétique, et l'image assoupie qu'elle tentait de diffuser vers la fin des années 60. Les dissidents qui, eux, voyaient bien les faiblesses du régime profitèrent de cette accalmie pour commencer à se faire entendre et révélèrent au monde les atrocités commises sous Staline. Le sentiment national qui se manifesta avec force à ce moment-là vint renforcer l'élément dissident qui venait d'acquiescer — ou plutôt de prendre — droit de parole.

Nina Strokata poursuivait en affirmant que le mouvement de dissidence était maintenant tellement fort et répandu que rien ni personne ne pourrait plus le faire taire. La dissidence est la réponse à l'oppression du régime, et en fait, les mesures prises contre Sakharov ont donné un élan considérable à la campagne mondiale pour le boycottage des Jeux olympiques d'été de Moscou. Tandis que les gouvernements, les parlements et les porte-parole des partis politiques ont invoqué l'invasion de l'Afghanistan comme raison essentielle du boycottage, les organisations humanitaires et les groupes dissidents ont fait valoir pour leur part que les athlètes ne pouvaient participer à la compétition dans un pays où sont encore détenus dans les prisons, les camps de travail, les hôpitaux psychiatriques, d'innombrables militants des droits de l'homme.

Comment — mais comment peut-on penser autrement? Bien sûr, on trouvera dommage que des athlètes se soient préparés en vain, mais pourquoi voir le côté négatif du geste et ne pas se sentir fiers — immensément fiers — d'une décision qui dirait: «J'ai des frères emprisonnés là-bas. Je n'irai pas là où on les emprisonne». Solidarité humaine, honneur de l'homme, qu'est-ce qu'on en fait ici avec toutes ces tergiversations? Ce pays démesuré qui voudrait tant nous inculquer une notion d'appartenance, eh bien, qu'il nous donne donc d'abord un sentiment de fierté. Après... après, on verra. Relisons plutôt Lise Bissonnette: «(S'il ne se trouve pas un pays pour boycotter les Jeux au nom de ceux qu'on emprisonne ou qu'on exile, les Jeux méritent en effet de mourir, autant à Moscou en 1980 qu'à Los Angeles en 1984. Et s'il se trouve un pays pour le faire, on aimerait que le Canada fut celui-là.»

La conférence de presse tira à sa fin. Les Karavansky ont là devant nous, j'ai le cœur tout gonflé de joie, mais je pense tout à coup à cette femme d'Argentine rencontrée l'été dernier, au Brésil, et qui, elle, recherche inlassablement son fils disparu et les fils et les époux des autres... On demande aux Karavansky: «Et maintenant, que voulez-vous faire?» La réponse fusa, merveilleuse, claire et grave à la fois: «Être des témoins. Oui, être des témoins, pour donner une voix à ceux qui n'en ont pas, et tenter de toutes ses forces de redonner le vent du large à ceux qui n'ont jamais oublié, derrière leurs barreaux, à quel point il sent bon.

Note

(1) Bulletin du Comité Entraide et Action, février 1980. Adresse de Sakharov à Gorki, URSS, Gorki, Tchertcherbinka ul. 2.

## MEMOIRAGE

### L'opinion d'un nouveau Québécois

par  
Alberto Delburgo

Etabli à Montréal depuis une dizaine d'années, l'auteur porte ici un témoignage qui reflète, dit-il, les sentiments de beaucoup de Néo-Québécois de langue française.

Si la démocratie est un droit, elle est aussi un devoir. Plus que jamais, ce devoir sera difficile à remplir, plus que jamais il est essentiel que chacun le fasse en allant aux urnes.

Mais pourquoi donc la décision est-elle si douloureuse à prendre? Parce que, en tant qu'émigrant, que juif, que francophone, il m'est impossible de me mettre en travers des aspirations légitimes d'un peuple sans renier 2.000 ans de diaspora. Parce qu'il m'est aussi impossible, hôte du Canada, venu m'établir au Canada, citoyen du Canada, de contribuer, de quelque manière que ce soit à l'affaiblissement, à l'amputation, voire à long terme, à la déstabilisation et au démantèlement de ma «mère patrie d'adoption». Or il ne faut pas se leurrer, la sécession d'un membre aussi important que le Québec de la confédération, scinderait le Canada géographique et politiquement, le rendant plus sensible à l'influence de son voisin du sud et donc plus vulnérable, plus «satellisable».

Entre ces deux impossibilités, pour prendre une sage décision, il faudrait jeter dans un plateau de la balance, la rancœur légitime et la vindicte d'un peuple contre les injustices historiques, les exactions, les déportations, les exécutions, les persécutions, les subtils différends actuels, les deux poids et les deux mesures qui faussent les règles du jeu, les griefs économiques et linguistiques du Canadien français, y ajouter la fierté de parler notre langue sur terre et dans les airs, et, dans l'autre plateau de la balance, mettre le prix à payer toujours plus élevé d'un processus indépendantiste, et surtout, la recon-

naissance du ventre envers des institutions qui, sans être parfaites, n'en sont pas moins les plus démocratiques et les plus respectueuses des droits de la personne.

Or, si pour les Canadiens de naissance cette démocratie et ces libertés sont tenues pour acquises, pour ceux qui, comme nous, ont roulé leur bosse sous d'autres cieux, les libertés et la démocratie qui nous sont offertes par le Canada sont uniques au monde, mais la liberté est aux peuples ce que la santé est aux individus, un bien précieux qui n'est apprécié qu'après qu'il ait été perdu.

J'ai l'impression fâcheuse d'être le témoin malgré moi d'une querelle entre deux êtres chers dont les paroles dépassent la pensée, qui me demandent tour à tour de prendre leur parti alors que les causes de leur querelle remontent au-delà de ma naissance, que je ne suis pas convaincu qu'il y ait matière à séparation, étant donné l'amélioration constante de la situation, et le recul non moins constant des sources de frustration. De plus, étant le dernier arrivé au sein de la famille, je ne suis pas sûr qu'une prise de position de ma part ferait autre chose que creuser un fossé au lieu de la combler.

On dit que le bon sens est la chose au monde la mieux partagée. Puisse-t-il éclairer les tenants du OUI et ceux du NON afin qu'ils sachent voir l'un dans l'autre, non pas un mauvais Québécois, non pas un adversaire de mauvaise foi, mais plutôt un frère qui a une opinion différente et respectable, car un NON ne signifierait pas que les Québécois tiennent outre mesure à vivre sous le joug d'une constitution qui attend d'être rapatriée et dépossédée, pas plus qu'un OUI ne signifierait un désir majoritaire de se séparer à tout prix.

C'est pour cette raison qu'il importe de faire preuve de clairvoyance dans ce choix presque impossible, car après le référendum, notre Québec ne sera plus jamais le même et, quelle que soit l'issue de la consultation, elle représentera un pas en avant vers la maturité politique de la nation québécoise.

La question référendaire a été affublée d'épithètes diverses et contradictoires. On l'a qualifiée d'honnête et de malhonnête, de claire et d'ambiguë, d'habile et de trompeuse. Pour le camp du OUI, la question est habile, claire et honnête. Pour le camp du NON, elle est trompeuse, ambiguë et malhonnête.

Au lendemain de l'annonce de la date du référendum, Mlle Lise Bissonnette écrivait: «Le camp du NON répète jusqu'à l'obsession qu'un OUI acquiesce à la «séparation» du Québec et non à une simple négociation, et il n'a pas tort de craindre les glissements que l'interprétation péquiste ne manquera pas de faire subir à ce OUI» (*LE DEVOIR*, 16 avril 1980).

Enfin, lors d'une émission télévisée, le vendredi 11 avril, un analyste fédéraliste et libéral, M. Maurice Pinard, soutenait qu'en cas de victoire du OUI, le gouvernement obtiendrait «seulement un mandat de négocier» et non pas un appui de principe à la souveraineté-association. Il soutenait de plus, en se basant sur une analogie avec les relations patronales-ouvrières suggérée par le mot «négocier», que le gouvernement péquiste pourrait se contenter d'un fédéralisme renouvelé comme compromis entre le statu quo et la souveraineté-association.

La meilleure façon d'évaluer ces diverses opinions consiste à chercher la signification du OUI dans le texte même de la question puisque c'est au bas de ce texte que les citoyens du Québec auront apposé leur oui (ou leur non). «Le sens du OUI, c'est celui-là même qui est dans le texte qu'on retrouvera sur le bulletin de vote.» (René Lévesque, 15 avril 1980).

Dans le cadre de ce court article, allons-y de façon lapidaire. La question est un tout, un ensemble cohérent formé de trois éléments: le principe de l'égalité des peuples; un nouveau statut politique, la souveraineté-association; une nouvelle démarche, des négociations suivies d'un deuxième référendum. Dire oui, c'est accepter ce tout, cet ensemble et chacun des éléments de cet ensemble. C'est donc approuver en même temps, un principe, un nouveau statut politique et une nouvelle démarche.

Il apparaît donc avec évidence que quelles que soient vos raisons subjectives de voter OUI (déblocage constitutionnel, opposition au livre beige, volonté de changement), raisons parfaitement valables par ailleurs, vous aurez dit oui, objectivement, au principe même de la souveraineté-association. Et, en même temps, objectivement, vous aurez approuvé une nouvelle démarche pour remplacer le cui-de-sac des réunions fédérales provinciales présidées par le pre-

## Le sens du OUI

par  
Robert Barberis

mier ministre du Canada. Cette nouvelle démarche consiste à remplacer ce genre de réunions stériles par des négociations fondées sur deux éléments: le principe de l'égalité des peuples qui justifie des négociations d'égal à égal, de nation à nation, de peuple québécois à peuple canadien; et le mandat de négocier une nouvelle entente basée sur la souveraineté-association. Enfin, objectivement, vous aurez approuvé l'engagement qu'aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum. En disant OUI, vous aurez approuvé un principe, un nouveau statut politique et une nouvelle démarche puisque tel est le sens précis, objectif, indiscutable, du libellé même de la question sur le bulletin de vote.

Est-ce que l'acceptation de la démarche proposée par le gouvernement diminue l'appui donné au nouveau statut de souveraineté-association? Pour répondre à cette question, il faut comprendre ce que veut dire «le mandat de négocier l'entente proposée», et, singulièrement, le mot-clé «négocier». A ce propos, l'image des négociations patrons-ouvriers est trompeuse. Si on applique aux négociations constitutionnelles cette analogie avec les relations de travail, cela donnerait la souveraineté-association à un extrême et le statu quo à l'autre extrême. Le juste milieu de ces extrêmes serait le fédéralisme renouvelé, compromis auquel les négociations aboutiraient. Rien de plus erroné qu'une telle analogie pour comprendre le sens du mot «négocier».

Si le gouvernement a choisi précisément de parler du mandat de négocier l'entente et non pas du mandat de négocier la souveraineté-association, c'est parce que dans l'entente proposée, la souveraineté n'est pas négociable. Lors du dépôt du Livre blanc à l'Assemblée nationale, M. René Lévesque l'a affirmé clairement et le journal *Le Soleil*, fort pertinemment, en a fait un titre à la une: «L'essentiel n'est pas négociable» (2 novembre 1979). Selon le livre blanc, «les négociations devront d'abord porter sur le rapatriement au Québec des pouvoirs exercés par le Parlement fédéral et sur le transfert des ressources correspondantes. Les négociations porteront aussi sur la nature de l'association Québec-Canada et sur le partage de l'actif et des dettes du Canada (p. 87). Négocier une entente, cela veut donc dire négocier le passage du régime fédéral à un régime de souveraineté-association et non pas un quelconque renouvellement du fédéralisme.

C'est ce que disait le premier ministre du Québec, le lendemain du dépôt du

texte de la question à l'Assemblée nationale, le 20 décembre 1979. «Quand on aura dit OUI au référendum, on aura très clairement indiqué qu'on veut être maître chez nous, donc qu'on veut la souveraineté. On aura en même temps indiqué qu'on veut une interdépendance organisée à laquelle la carte et l'économie nous disent que nous sommes appelés. A partir de là, nous aurons le mandat d'aller négocier ce nouveau régime et, si l'entente se fait, nous nous sommes engagés à la faire ratifier — c'est quand même assez important pour cela — par l'ensemble de la population». M. Lévesque, celui qui répond OUI approuve donc le principe de la souveraineté-association.

Ces explications sont claires et couvrent de ridicule les attaques répétées de M. Claude Ryan disant que le gouvernement camoufle ses véritables intentions par une question malhonnête et vicieuse. M. Ryan, lors du débat sur la question, a perdu une bonne part de sa crédibilité puisqu'il a déjà approuvé la démarche gouvernementale en écrivant dans un éditorial, le 29 décembre 1976: «Mais combien plus périlleuse pour M. Trudeau pourrait se révéler une démarche à deux paliers qui consisterait: a) dans un premier temps, à demander aux Québécois s'ils autorisent leur gouvernement à rechercher par la négociation une nouvelle alliance avec le reste du Canada, fondée sur le principe que le Québec forme une nation distincte ou encore sur l'objectif d'un nouveau pacte entre les deux nations; b) dans un second temps, à inviter les Québécois à se prononcer sur les résultats obtenus et à conclure en conséquence». Quelle lucidité! Dommage qu'un homme d'un tel calibre intellectuel se soit enlisé dans la partisanerie libérale.

La question telle que formulée, si elle obtient une majorité de OUI, mettra donc le peuple québécois en marche vers un nouveau statut politique, la souveraineté-association. Je ne dis pas que le scénario gouvernemental se réalisera tel que prévu. Selon ce scénario (un peu optimiste, il faut bien le reconnaître), une victoire au référendum sera suivie d'une victoire aux prochaines élections puis de négociations fructueuses avec le Canada anglais suivies d'un référendum ratificateur. Je dis qu'on a tort d'affirmer que le gouvernement obtiendra «seulement un mandat de négocier» sans avoir obtenu un appui de principe à la souveraineté-association. Cette interprétation sépare l'option proposée de la démarche et cette séparation est illégitime. La question est un tout indissociable et voter oui, c'est approuver le principe de la souveraineté-association et, en même temps, approuver une démarche faite de négociations d'égal à égal et d'un deuxième référendum, donc une démarche à deux paliers comme l'envisageait jadis M. Ryan lui-même.

Cette interprétation s'appuie sur le

texte précis de la question et sur les explications les plus autorisées, celles du premier ministre du Québec. Si le OUI à cette signification, pourquoi y aurait-il à craindre que l'interprétation péquiste lui fasse subir des glissements? Quels glissements? «What does Quebec want?» demande le Canada anglais. Le Québec veut un nouveau régime politique, la souveraineté-association obtenue par des négociations civilisées d'égal à égal entre deux peuples. Tel est le sens d'un OUI à la question posée.

Il est évident que, dans la question, la souveraineté, non négociable en principe, est pourtant liée à une association qui dépend de l'acquiescement des autres. Le gouvernement fait le pari que la volonté majoritaire du peuple québécois sera respectée par le Canada anglais, que l'Ontario en tête, malgré l'obstacle des 74 députés libéraux fédéraux du Québec. Par ailleurs, on ne peut apprécier la valeur d'une stratégie avant d'avoir vu son aboutissement concret. Cette stratégie référendaire dont le texte de la question est un élément central, je ne la qualifierai de «suprêmement habile» comme Mme Lyssiane Gagnon, journaliste à *La Presse*, ce lorsque le but sera atteint. Et ce but, ce n'est pas un régime fédéral plus ou moins renouvelé; c'est la souveraineté politique du Québec avec ou sans association.

## Ils sont indispensables.



Des gens de tous les âges et de tous les milieux font du travail bénévole pour la Croix-Rouge. JOIGNEZ-VOUS À EUX.

# La mission des casques bleus remise en question au Liban

BEYROUTH (AFP) — Le meurtre de deux soldats irlandais vendredi dans le sud du Liban, contrôlé par le commandant dissident Saad Haddad, met l'ONU au pied du mur, estimant les milieux politiques de Beyrouth.

Le Conseil de sécurité doit en effet se réunir en début de semaine pour définir à nouveau la mission des casques bleus au Liban et leur donner éventuellement les moyens de l'accomplir. Le Conseil de sécurité sera placé devant une alternative, estime-t-on dans ces milieux: soit réaffirmer, comme le demande le projet de résolution tunisienne, la nécessité de rétablir la souveraineté libanaise jusqu'à la frontière avec Israël, c'est-à-dire éliminer les forces de Saad Haddad soutenues par Israël, soit reconnaître son impuissance et se préparer à quitter le Liban à l'issue du mandat de la FINUL expirant en juin.

Le gouvernement libanais demande instamment au Conseil de sécurité de prendre position. M. Fouad Boutros, ministre des Affaires étrangères, a déclaré samedi qu'il y a «de l'unité, de l'avenir et de l'intégrité territoriale du Liban». Tous les membres du Conseil de sécurité doivent prendre leurs responsabilités malgré, a souligné M. Boutros, «leurs attitudes variées nombreuses et contradictoires».

Ce sont surtout les Etats-Unis, estimant les observateurs, qui sont visés par les propos du ministre libanais des Affaires étrangères, le Liban soupçonnant Washington de garder plusieurs fers au feu, notamment celui de la partition du pays, le sud allant aux Palestiniens.

C'est ce qu'écrivait hier le quotidien libanais Anouar (indépendant): «Le Liban-Sud serait le substitut à la rive occidentale du Jourdain ou, au contraire, le prix payé à Israël en échange de sa renonciation à une partie de la Cisjordanie».

Le gouvernement libanais craint en outre que les Etats-Unis ne se retranchent derrière la présence palestinienne au Liban-Sud pour bloquer toute nouvelle initiative du Conseil de sécurité. Or, estime-t-on à Beyrouth, cette présence palestinienne a été imposée au Liban par des accords inter-arabes, dont il ne peut se dégager unilatéralement.

L'adhésion sans équivoque d'Israël à la condamnation du meurtre des deux Irlandais a donné quelque espoir aux milieux politiques libanais qu'une solution au sud était possible. Mais les déclarations du général Weizman, ministre israélien de la Défense, renouvelées samedi soir à l'appui d'Israël au commandant Haddad au nom «de l'intérêt national», ont touché ce relatif optimisme.

Les partis chrétiens conservateurs liba-

nais se sont gardés de manifester la moindre solidarité avec le commandant Saad Haddad, dont ils avaient pourtant salué bruyamment «l'Etat du Liban libre» l'année dernière. Aucune déclaration ni aucun commentaire n'ont été faits du côté chrétien conservateur en faveur du commandant dissident, lui aussi chrétien et conservateur.

Il est vrai que le Front libanais (qui regroupe le parti des Phalanges et le Parti national libéral) est en pleine lune de miel avec la Syrie. Car les hasards de la politique font que le Liban va devoir affronter dans deux mois deux échéances internationales d'égale importance pour lui. Fin juin, l'ONU devra renouveler ou non le mandat de la FINUL au Liban-Sud avec les modifications qu'y apportera éventuellement le Conseil de sécurité. A peu près à la même date, la Ligue arabe devra renouveler, ou non, le mandat de la FAD (Force arabe de dissuasion). Les deux événements n'ont rien à voir mais, dans l'un et l'autre cas, la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban sont en jeu.

De son côté, le gouvernement de la République d'Irlande, au cours d'une réunion de cabinet exceptionnelle tenue hier, a demandé à Israël de cesser d'apporter son soutien aux milices chrétiennes du commandant Saad Haddad au Sud-Liban, responsables vendredi du meurtre de deux casques bleus irlandais.

Le gouvernement de Dublin considère d'autre part les milices chrétiennes sud-libanaises comme responsables de la mort des soldats irlandais de la FINUL lors de la semaine dernière.

L'ambassadeur d'Irlande en Israël, M. Sean Ronan, devait transmettre hier soir au premier ministre Menahem Begin la demande de son gouvernement concernant «un arrêt total de tout soutien extérieur» aux milices du commandant Haddad. D'autre part, M. Brian Lenihan, ministre irlandais des Affaires étrangères, va demander aux gouvernements des pays de la CEE et à d'autres membres des Nations unies d'appuyer cette demande.

Le gouvernement irlandais a également indiqué qu'il n'envisageait pas le retrait des forces irlandaises de la FINUL. Le corps expéditionnaire irlandais au Liban est fort d'environ 700 hommes, rappelle-t-on, et devrait être relevé par des troupes «fraîches» d'ici quelques jours.

Entre-temps, «les suggestions» faites par M. Khaled el Hassan, membre du comité central du Fatah, concernant les «principes à inclure dans une éventuelle initiative européenne pour un règlement au Proche-Orient» ont été l'événement

marquant de la rencontre entre parlementaires des «neuf» et représentants palestiniens à Strasbourg.

Cette conférence, commencée le 17 avril et achevée hier, a été organisée par l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe (APCEA).

Les «suggestions» de M. el Hassan, chef de la délégation palestinienne à cette conférence, en sa qualité de président de la commission des affaires étrangères du Conseil national (parlement) palestinien (CNP), comporte en effet deux éléments nouveaux dans la position palestinienne déclarée.

Il s'agit de l'acceptation par les Palestiniens d'un contrôle des Nations unies pendant une période allant de 6 à 12 mois de la Cisjordanie et de Gaza après leur évacuation par les troupes israéliennes, et de l'ouverture des négociations «si le peuple palestinien décide la création d'un Etat indépendant» entre cet Etat, Israël et les autres pays concernés, «afin de régler les nombreux problèmes qui seraient encore en suspens».

Ce dernier élément, bien que M. el Hassan ne l'ait pas exprimé explicitement, équivaut à la reconnaissance mutuelle entre Israël et le futur Etat palestinien prévu par l'OLP, car les parties participeraient à des négociations officielles qui devraient logiquement aboutir à la conclusion d'accords.

Par ailleurs, la conférence a décidé la création à Strasbourg par l'APCEA et le CNP d'un bureau permanent avec les membres du Parlement des «neuf» et du Conseil européen des 21.

Au cours de cette conférence, les participants palestiniens ont fait valoir que les Européens leur reprochent l'utilisation de la violence, mais que cette violence était «la seule riposte dont ils disposaient contre la violence et le non-respect par Israël des résolutions des Nations unies et des règles du droit international».

Par ailleurs, alors que Israël s'apprête à fêter aujourd'hui le trente-deuxième anniversaire de sa création, M. Menahem Begin, premier ministre israélien, estime que les Etats-Unis devraient bénéficier de «facilités militaires» en Israël pour être prêts à intervenir au Moyen-Orient.

Les Etats-Unis devraient avoir des forces conventionnelles dans chacune des régions où il y a le risque d'expansionnisme soviétique. Les amener de Californie, même par avions, prendra des jours. Par bateau, des semaines», a notamment déclaré M. Begin dans une interview enregistrée jeudi dernier à Washington et diffusée hier par la chaîne de télévision américaine «ABC».

versaire.

M. Ryan a repris ces propos à son compte, affirmant que pour que la victoire soit écrasante le soir du référendum, il y a une méthode à suivre. Cette méthode consiste pour les partisans du NON à poursuivre le «vrai travail de personne à personne, de contact personnel à contact personnel, de porte à porte, de rue à rue, de quartier à quartier et de rang à rang».

Si l'assemblée d'hier s'est bien déroulée il faut noter aussi que dès samedi M. Ryan semblait avoir retrouvé un élan nouveau. Toute la journée de samedi, il a pris des bains de foule dans des centres commerciaux, une opération qui a semblé le revigorer. Le soir dans une école du quartier Saint-Michel, il trouvait pour son discours et un rythme et un ton plus appropriés. Le débit était plus rapide, plus dynamique et le ton moins hargneux, ce qui ne veut pas dire qu'il ait mis de côté toute vigueur. A Hull, par exemple, il n'a pas hésité à s'en prendre vigoureusement à ses adversaires.

«René Lévesque peut bien se promener à travers le Québec avec des restants des autres partis, mais nous, nous nous promenons avec des représentants authentiques, autorisés, qualifiés» a-t-il lancé. Il a demandé si le Parti québécois était le seul à avoir le pas tandis que tous les autres partis politiques du Québec qui envoient des députés ou à l'assemblée nationale ou à la Chambre des communes se retrouvent du côté du NON.

Le NON forme «une très belle famille», a-t-il dit, et s'en prenant encore à M. Lévesque, il a affirmé que celui-ci aurait été très content que la chienne éclate dans cette famille. «Trop tard», a-t-il dit, soutenant que l'unité acquise se maintiendra jusqu'à un référendum et même après le référendum.

Sur le fond du débat référendaire, M. Ryan a expliqué à nouveau hier l'un des motifs qui poussent son groupe à voter NON. Chaque fois que le Québec a voulu assumer ses responsabilités dans un domaine ou un autre, dans le plus plein respect de la constitution, il a pu le faire et il pourra continuer à le faire, a-t-il dit.

Il a cité les réformes réalisées sous des gouvernements précédents tels la nationalisation de l'électricité, la modernisation des équipements routiers, la réforme de l'éducation. Sous le gouvernement actuel il a cité l'assurance-automobile, la santé et de la sécurité au travail et la loi 101. Dans ce cas, il est vrai que des problèmes sont survenus, a-t-il reconnu, ajoutant aussitôt que c'était parce que on avait voulu fouler aux pieds des droits fondamentaux de citoyens et il est heureux que les tribunaux l'ait reconnu.

En soirée, le chef du NON se trouvait à Québec où avait lieu une assemblée de comté réunissant entre 350 et 400 personnes. Au cours de cette assemblée M. Ryan est revenu sur cette question des libertés et des droits. «Je ne veux pas dire que dans un Québec séparé il y aurait plus de liberté», a-t-il dit, ajoutant toutefois qu'il avait peur, qu'il était inquiet à voir le premier ministre distribuer des «certificats de bonne conduite nationale», à la voir tenter imposer son modèle et son conformisme à tous les milieux.

Devant les militants du comté de Vanier, M. Ryan s'est aussi attaqué à la stratégie péquiste. Le OUI a conçu toute sa campagne en fonction de l'image tout-comme font les gens qui n'étant pas sûrs de leurs produits vont voir des agences de publicité. Le premier ministre Lévesque s'adresse qu'à des auditeurs captifs, selon des scénarios préparés à l'avance, a-t-il affirmé faisant allusion aux rencontres avec des groupes de citoyens qui se sont organisés en regroupements pour le OUI. Il distribue des certificats de bonne conduite comme un frère supérieur, a-t-il lancé.

M. Ryan refuse pour sa part ces scénarios préparés à l'avance, croyant que le principal est d'avoir confiance en son message puis de le propager avec méthode en quadrillant chaque comté, puis en faisant confiance en l'intelligence des citoyens.

## L'AMÉRIQUE

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau et Lièvre: ensoleillé. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour mardi, beau et doux.

Laurentides, Outaouais, Montréal: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour mardi, ensoleillé.

Trois-Rivières-Drummondville, Québec, Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour mardi, ensoleillé.

Montagneuse de l'Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 14. Aperçu pour mardi, ensoleillé.

Lac-St-Jean: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Maximum

près de 8. Aperçu pour mardi, ensoleillé.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 8. Aperçu pour mardi, ensoleillé.

Rivière-du-Loup-La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: ciel variable. Maximum de 5. Aperçu pour mardi, ensoleillé avec passages nuageux.

Ste-Anne des Monts-Parc de la Gaspésie, Gaspé, Sept-Îles: nuageux avec éclaircie et possibilité de pluie ou de neige fondante. Maximum de 3 à 5. Aperçu pour mardi, dégagement.

Basse-Côte-Nord-Anticosti: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Maximum de 3. Aperçu pour mardi, ciel variable.

# Le OUI largement en avance, selon CTV

QUEBEC — Le réseau de télévision CTV a rendu public hier soir un sondage sur les intentions de vote au référendum du 20 mai. Selon ce sondage le OUI serait largement en avance, contrairement à ce qu'indique le sondage IQOP.

Réalisé par téléphone jeudi et vendredi dernier, le sondage indique que 45% des Québécois diront OUI, 31% diront NON et 24% se disent indécis.

Chez les francophones, on dénombre

47% pour le OUI, 29% pour le NON et 24% d'indécis. Chez les anglophones 16% sont pour le OUI, 64% pour le NON et 20% d'indécis. Chez les femmes, et les hommes on obtient, si on partage les indices une majorité pour le OUI, mais le taux d'indécis est plus élevé chez les femmes.

A Montréal, on dénombre 41% pour le OUI, 32% pour le NON et 27% d'indécis.

à 46%, puis de 51% à 48%, de décembre à avril, tandis que le NON y a décliné systématiquement de 47% à 37% au cours de la même période.

Dans la région administrative de Montréal (qui comprend les rives nord et sud immédiates), le NON l'emporterait de justesse, suivant le dernier IQOP, par 42,8% à 39,4% (17,8% d'indécis). Mais chez les seuls francophones de la région métropolitaine, le OUI est en avance par 53,1% à 28,5% (18% d'indécis). Le sondage CROP de février annonçait chez les francophones de Montréal une avance de 51% à 41% du OUI sur le NON. Dans cette région, ce sont les communiqués non francophones qui ramènent la balance en équilibre, qui voteront NON à 73,2% contre 10% en faveur du OUI, chiffres comparables aux sondages précédents.

Dans le reste du Québec (l'ensemble, moins la région montréalaise), le OUI aurait maintenant une avance de 47,7% contre 38,1%. L'enquête d'IQOP de mars parlait ici d'une avance du OUI de l'ordre de 20 points hors Montréal (59% contre 39%, avec 2% d'indécis); ce mois-ci, cette marge se serait réduite de moitié, le nombre d'indécis passant de 2% à 17%, ce qui reste un phénomène plutôt étrange.

Quant à la proportion de péquistes qui annoncent qu'ils voteront OUI, elle reste stable à 87%, tandis que ceux qui souscrivent au NON sont passés de 8% en mars à 5,4% aujourd'hui. Chez les libéraux, où IQOP mentionne 12% d'indécis à cet égard, on ne voterait OUI qu'à 9% maintenant (CROP parlait ici de 20% en février et IQOP, de 17% en mars).

Enfin, la faveur qu'on accorde aux deux options constitutionnelles en présence varie peu. On reste favorable à la souveraineté-association à 43,7% (et défavorable, à 39,1%). En revanche, si l'électorat favorable au fédéralisme renouvelé est resté, depuis mars, à 52%, ceux qui s'y opposent semblent plus nombreux: les non-favorables sont en effet passés de 34% à 26% depuis un mois, avec un accroissement correspondant de la proportion des indécis.

Quant aux groupes d'âge, le OUI l'emporte toujours chez les 18 à 34, par 49,6% contre 38%, mais cette avance de 12 points du OUI aurait diminué de moitié depuis mars. Chez les 35 à 54 ans, le NON domine, par 43,2% à 36,4%, chez qui s'accroît l'écart de trois points (en faveur du NON) constatée le mois dernier. Enfin, les personnes âgées de 55 ans et davantage favorisent le NON à 43,7% contre 32% (mais avec 24% d'indécis). Si, dans ce dernier groupe, le OUI n'a point fait de progrès ni enregistré de perte réelle, le NON, à 56% le mois dernier, a perdu des plumes et fait de nouveaux indécis.

Vendredi prochain, le Service de recherches de la maison Radio-Canada et la firme CROP publieront les résultats de leur deuxième sondage référendaire. Il examinera cependant l'opinion et des Québécois et des citoyens des autres provinces canadiennes sur la question, un apport intéressant au débat.

laissé emporter par son talent de communicateur en émailant ses propos de phrases-choc et images.

Il n'a guère été tendre pour les intervenants fédéralistes qui viennent au Québec brandir le spectre de la peur et il les a comparés à des «épouvantails», voire même à des «criminels» quand ils prétendent que les personnes âgées vont perdre leur sécurité économique si le OUI l'emporte.

S'attaquant au ministre des Postes, M. André Ouellet, qui prétendait encore ces jours derniers, entre autres choses, que les médias sont infiltrés de «séparatistes», M. Lévesque a lancé au milieu d'un tonnerre d'applaudissements: «Parlez-moi pas d'André Ouellet, je vous le laisse.»

Aux personnes âgées dont il venait de recevoir l'adhésion au OUI sous un regroupement appelé «les grands-papas et grands-mamans» parmi une vingtaine d'autres groupes de travailleurs et d'éducateurs du comté de Shepford, M. Lévesque s'est fait rassurant. Il leur a promis qu'elles ne perdront rien de leurs avantages sociaux et qu'elles continueront à recevoir leurs pensions de vieillesse advenant une victoire du OUI qu'il faut interpréter comme un «mandat de négociation» et non comme une «rupture» avec le gouvernement central. «Des épouvantails de la peur donnent des coups dans l'estomac aux gens les plus fragiles et les plus vulnérables de notre société et je trouve cette attitude criminelle», a soutenu M. Lévesque d'un ton tremblant d'indignation.

Voter OUI au référendum est un «devoir d'honneur» a-t-il encore ajouté en décrivant de façon chronologique la crise politique que l'on vit depuis 40 ans sous différentes administrations: celles de Duplessis avec son slogan rendez-moi mon butin», Lesage et son «maîtres chez nous», Johnson et son principe «d'égalité ou d'indépendance» et plus près de nous Bourassa et sa thèse de la «souveraineté culturelle».

«Tous ces gouvernements ont été élus par nous et en toute bonne foi, rappela M. Lévesque, et ils ont tous revendiqué des changements à la constitution canadienne. M. Trudeau admet lui-même qu'il faut que ça change!»

Pour le chef du OUI, l'heure de ce changement a sonné et il ajoute que déjà en 1963, la Commission Laurendeau-Dunton indiquait les prémisses de cette transformation en affirmant que l'on ne dénouera l'impasse que si l'on accède à l'égalité des deux sociétés fondatrices de ce pays. Le dialogue «d'égal à égal» que M. Lévesque propose dans son livre blanc est donc une aspiration «légitime et honorable» que tous les pays du monde sauront respecter sans qu'ils nous privent de nos ressources naturelles ou qu'ils nous tiennent la dragée haute dans nos échanges avec eux au plan économique, social et culturel.

D'autres groupes de citoyens ont reçu samedi des mains de M. Lévesque leur accréditation officielle, sous forme de certificat, à la tête de la souveraineté-association. 1.050 ingénieurs du Québec ont présenté une pétition au premier ministre samedi midi au siège social du Regroupement national pour le OUI au 1430, rue Saint-Denis, dans les murs de ce qui fut l'École polytechnique. Le doyen des ingénieurs, M. Edmond Chouart, 82 ans, de la promotion 1924 de Poly, s'est fait le porte-parole de ses confrères pour affirmer que le projet de la souveraineté-association cadre bien dans la réalité, «une réalité que M. Lévesque veut transformer et améliorer, comme les ingénieurs le font avec la nature». M. Chouart a accordé à M. Lévesque le titre «d'ingénieur honoris causa» en disant que l'adhésion des ingénieurs n'a aucun rapport avec leurs opinions politiques de partis, rouge, bleu ou vert.

Le premier ministre avait commencé sa journée de samedi à Contrecoeur où il a rencontré des groupes de travailleurs dont ceux de Cidbec favorable au OUI. Hier il a fait relâche pour poursuivre sa campagne aujourd'hui à Montréal alors que demain il s'envoie vers les Îles-de-la-Madeleine, Sept-Îles et la Gaspésie dans un avion F-27 de Québecair.

**SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE**

### F-18A

celui du F-16, qui par contre est un avion plus maniable.

Surtout, le F-18A possède une capacité de croissance supérieure. Il peut s'accommoder plus facilement de nouvelles missions, de nouvelles armes, de nouveaux systèmes, de nouveaux théâtres d'opération. C'est un avion très bien conçu pour le changement technologique, tactique et stratégique.

Dans un monde en évolution très rapide, le F-18A est en mesure de répondre à tout changement prévisible dans nos politiques étrangères et de défense. Pour cette raison, il n'était pas nécessaire d'attendre la publication d'un nouveau livre blanc de la Défense.

Le F-18A avait aussi l'avantage d'être un bimoteur...

Malheureusement, cette question a prédominé dans le débat public. C'était un facteur dans l'évaluation, mais un parmi 250 autres facteurs pris en considération. Il a joué en faveur du F-18A, car le taux d'accidents plus faible qui est prévu permettra de maintenir un niveau de capacités à moindres frais.

On a récemment parlé de problèmes avec le F-18A. Ceux du F-16 ont défrayé les manchettes des publications spécialisées l'an dernier, en particulier les ennuis avec le réacteur F-100. Quelle en est votre évaluation?

En ce qui touche le F-16, nous sommes convaincus que les problèmes opérationnels et de livraison du F-100 seront résolus vers 1982. Mais je crois qu'il subsistera toujours un problème de durabilité du moteur, du fait de sa conception. Les frais d'entretien resteront élevés. Notre étude démontre qu'il faudrait plus de pièces en magasin pour le seul F-100 d'un F-16 que pour les deux F-404 d'un F-18.

Quant aux problèmes du F-18A, en par-

ticulier l'accélération et le rayon d'action plus faibles que prévu, ils sont marginaux et en voie de solution.

Le F-18A répondra-t-il à toutes les spécifications?

Peut-être que non. Mais en ce cas la diminution des performances ne serait que minime. Combler la différence entre les spécifications et les performances réelles pourrait coûter horriblement cher, des centaines de millions de dollars. Ce n'en vaudrait pas la peine.

La Hollande, qui a acheté le F-16 en 1975, vient d'allonger sa commande de F-16. Le Canada pourrait-il acheter plus de F-18A?

Une clause du contrat signé prévoit que nous pourrions acheter des avions supplémentaires, sans limite de nombre, au même prix ou moins cher que les 137 commandés, pourvu que l'achat soit fait avant le 1er avril 1985.

L'index des prix du F-18A sera calculé annuellement sur la base d'une formule très complexe, qui tient compte de tous les facteurs: d'immobilisations, coûts de la main-d'œuvre, des matières premières, du transport, etc.

Quant aux retombées économiques, quelle proposition offrait le meilleur transfert technologique?

Selon les experts de l'Industrie et du Commerce, celle de McDonnell Douglas. Leur meilleur apport de nouvelle technologie est probablement l'usine de pales et d'ailettes qui fait appel à la métallurgie très avancée. Comme vous le savez, elle a été accordée au Québec par le motoriste du F-18A, General Electric, dans les dernières heures de négociation. General Dynamics offrait une usine de pièces coulées très attrayant qui aurait été construite en Nouvelle-Écosse.

M. Yves Duhaime, ministre du Québec, a affirmé dans une lettre du 25 mars à ses homologues francophones à Ottawa que McDonnell Douglas négierait le Québec devenant le choix du F-18A. Qu'est-il arrivé?

Le tableau s'est certainement concrétisé en faveur du Québec durant la première quinzaine d'avril. Non pas en terme de potentiel, mais de retombées identifiées comme allant au Québec. Jus- qu'à alors, les retombées avaient été négociées sur le plan canadien, sans attribuer le travail région par région. Lorsque le nouveau chasseur est devenu une question débattue sur la place publique, il a fallu attribuer des retombées.

Dans le contrat final, McDonnell Douglas s'est engagé à construire au Québec une usine de machines fraiseuses-aléseuses à contrôle numérique d'une va-

leur de \$335 millions, et l'usine de pales et d'ailettes pour réacteurs de 420 millions. Ce sont d'ailleurs les seules retombées allouées à une province qui figurent au contrat.

Comment se fera la distribution des autres retombées?

McDonnell Douglas a confirmé par une lettre, dont je vous remets copie, que plus de \$1.570 milliards de retombées ira au Québec (sur 3.263 milliards pour l'ensemble du Canada), conformément à notre estimation la plus probable.

Mais il faut comprendre la position du manufacturier. Il va allouer le travail par des soumissions ou le prix et les délais de livraison seront déterminants. Par exemple, les structures avant du F-18A d'une valeur de 248 millions, seront disputées entre quelques compagnies du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Il ne saurait être question pour McDonnell Douglas de perdre sa chemise parce qu'elle se serait engagée à une retombée géographique ou politique sans considérer les prix de revient pour l'ouvrage alloué.

Quand saurons-nous qui fera quoi parmi les retombées?

McDonnell Douglas doit fournir environ 150 millions de dollars de retombées par ans pendant vingt ans. Si elle ne remplit pas son quota annuel, elle sera pénalisée. L'allocation du travail sera à sa discrétion, mais 60% doit se faire dans l'électronique et dans l'aérospatial. Au moins 10% doit consister en de nouveaux programmes où le Canada ferait de la conception, et non seulement de la fabrication sous licence ou sur spécifications, comme c'est le cas pour les centrales intelligentes de Litton qui sont pourtant à la pointe de la technologie mondiale.

Quelle est la prochaine étape pour votre bureau?

Nous devons envoyer plusieurs dizaines d'experts à St-Jules, commandant l'armement de l'avion, demander une exemption des frais de recherche et de développement au gouvernement américain, dresser des programmes de révision. Nous devons commander très bientôt quatre simulateurs principaux pour l'entraînement et des simulateurs d'appoint pour les spécialités. Ce sera un contrat de \$25 à \$30 millions et CAE de Montréal est une des compagnies en lice...

En conclusion?

Je crois que nous pouvons nous attendre à de nombreuses critiques sur le F-18A, durant les prochains six mois, au Canada et surtout aux États-Unis où la mise au point se terminera. Mais l'avion est extrêmement bon et je suis persuadé qu'à long terme il sera reconnu comme l'un des meilleurs programmes de l'histoire de l'aviation. Et je crois que d'ici un an d'autres pays l'auront acheté.

«René Lévesque peut bien se promener à travers le Québec avec des restants des autres partis, mais nous, nous nous promenons avec des représentants authentiques, autorisés, qualifiés» a-t-il lancé. Il a demandé si le Parti québécois était le seul à avoir le pas tandis que tous les autres partis politiques du Québec qui envoient des députés ou à l'assemblée nationale ou à la Chambre des communes se retrouvent du côté du NON.

Le NON forme «une très belle famille», a-t-il dit, et s'en prenant encore à M. Lévesque, il a affirmé que celui-ci aurait été très content que la chienne éclate dans cette famille. «Trop tard», a-t-il dit, soutenant que l'unité acquise se maintiendra jusqu'à un référendum et même après le référendum.

Sur le fond du débat référendaire, M. Ryan a expliqué à nouveau hier l'un des motifs qui poussent son groupe à voter NON. Chaque fois que le Québec a voulu assumer ses responsabilités dans un domaine ou un autre, dans le plus plein respect de la constitution, il a pu le faire et il pourra continuer à le faire, a-t-il dit.

Il a cité les réformes réalisées sous des gouvernements précédents tels la nationalisation de l'électricité, la modernisation des équipements routiers, la réforme de l'éducation. Sous le gouvernement actuel il a cité l'assurance-automobile, la santé et de la sécurité au travail et la loi 101. Dans ce cas, il est vrai que des problèmes sont survenus, a-t-il reconnu, ajoutant aussitôt que c'était parce que on avait voulu fouler aux pieds des droits fondamentaux de citoyens et il est heureux que les tribunaux l'ait reconnu.

En soirée, le chef du NON se trouvait à Québec où avait lieu une assemblée de comté réunissant entre 350 et 400 personnes. Au cours de cette assemblée M. Ryan est revenu sur cette question des libertés et des droits. «Je ne veux pas dire que dans un Québec séparé il y aurait plus de liberté», a-t-il dit, ajoutant toutefois qu'il avait peur, qu'il était inquiet à voir le premier ministre distribuer des «certificats de bonne conduite nationale», à la voir tenter imposer son modèle et son conformisme à tous les milieux.

Devant les militants du comté de Vanier, M. Ryan s'est aussi attaqué à la stratégie péquiste. Le OUI a conçu toute sa campagne en fonction de l'image tout-comme font les gens qui n'étant pas sûrs de leurs produits vont voir des agences de publicité. Le premier ministre Lévesque s'adresse qu'à des auditeurs captifs, selon des scénarios préparés à l'avance, a-t-il affirmé faisant allusion aux rencontres avec des groupes de citoyens qui se sont organisés en regroupements pour le OUI. Il distribue des certificats de bonne conduite comme un frère supérieur, a-t-il lancé.

M. Ryan refuse pour sa part ces scénarios préparés à l'avance, croyant que le principal est d'avoir confiance en son message puis de le propager avec méthode en quadrillant chaque comté, puis en faisant confiance en l'intelligence des citoyens.

### Égalité

à 43%, suivant le sondage CROP-Radio-Canada; en mars, plus de nouveau ce mois-ci, le PQ prend une avance d'une quinzaine de points de pourcentage sur les libéraux.

L'un des traits particuliers de tous les résultats du sondage IQOP pratiqué la semaine dernière tient assurément au pourcentage des indécis. Suivant les apparences, leur nombre serait en croissance en regard des derniers sondages. Mais la question est extrêmement délicate. Le sondage IQOP de décembre indiquait que 46,2% des personnes interrogées auraient voté NON à la question référendaire (qui venait d'être dévoilée), 36,2% auraient dit OUI et 16,3% restaient indécises. Le sondage CROP de février, qui donnait, lui, le NON pour vainqueur à 52% contre 41%, présentait seulement 7% d'indécis; toutefois, il avait été effectué, non point par téléphone, comme tous les autres sondages mentionnés ici, mais à l'aide d'une boîte de scrutin dans le cadre d'une rencontre personnelle. Le sondage de mars de l'IQOP donnait une avance de 47,3% à 43,6% du OUI sur le NON pour l'ensemble du Québec, et avec une proportion, curieusement faible pour un sondage téléphonique, de 9% d'indécis.

Que la proportion des indécis ait doublé (de 9% à 17,9%) en un mois pourrait être dû aux techniques du sondage.

S'il faut se fier aux résultats détaillés du dernier IQOP, ce qui a fait diminuer, par rapport au sondage de mars, deux groupes très précis de citoyens ralentissent la montée du OUI: les femmes et les communautés non francophones de Montréal.

Si en effet les hommes annoncent qu'ils voteront OUI à 48,1% contre 37,7% (14% d'indécis), les femmes seraient en revanche en faveur du NON à 44% contre 34%. Suivant les apparences, encore, tout se serait passé comme si le mouvement des «Yvettes» lancé par les libéraux récemment eût fait basculer en grand nombre les femmes dans le camp du NON. En effet, le sondage d'IQOP de mars donnait, lui, les femmes pour divisées également entre le OUI (43,5%) et le NON (42,6%). Pourtant, ces dernières proportions paraissent suspectes par comparaison à tous les autres sondages: en décembre, IQOP discernait une avance de 14 points chez les femmes en faveur du NON; en février, CROP annonçait une avance, chez elles, de 20 points pour le NON; l'enquête d'IQOP de mars parlait d'égalité du OUI et du NON chez les femmes, tandis qu'il annonce maintenant, dans ce groupe, une nouvelle avance de 10 points pour le NON, avec un taux extraordinaire de près de 22% d'indécis. Bref, et encore une fois, c'est le sondage IQOP de mars qui semble faire exception.

Chez les hommes, par ailleurs, la tendance est constante: le NON y perd des appuis. Chez eux, le OUI est passé de 40%

### Lévesque

tant anglophones soit réversible.

M. Lévesque s'est montré beaucoup plus direct sur la proposition formulée vendredi par M. Claude Ryan de former un comité de surveillance de la presse pendant la campagne référendaire. Il l'a qualifiée «d'absurde». «Je comprends mal ce que M. Ryan puisse suggérer une idée aussi absurde, a commenté le premier ministre et pour ma part elle est irrecevable. Cette proposition ressemble à une forme de censure et cela m'étonne qu'elle émane d'un homme qui a oeuvré dans le milieu journalistique pendant si longtemps».

M. Lévesque est d'avis que le Conseil de presse du Québec est l'instance tout indiquée pour surveiller tout abus de subjectivité dans le traitement que les médias pourraient de l'enjeu référendaire et il s'en remet à cet organisme, le cas échéant, puisqu'il lui fait confiance.

Dans son discours prononcé à Granby samedi soir et où il a repris les lignes de forces qui caractérisent le dialectique de sa campagne, M. Lévesque est revenu sur ce sujet d'un comité de surveillance de la presse proposé par son adversaire en disant que de son côté il n'était pas toujours satisfait du traitement qu'il recevait du côté de «l'établissement» incarné par *The Gazette* et qui va suggérer de voter NON. Encore là, il ne voit aucune raison de réclamer la surveillance de quiconque.

Rechauffé par un accueil enthousiaste de quelque 600 personnes à Granby, réunion qui ne devait être, de son propre aveu, qu'une «rencontre intime» et rompan avec son habitude du «bref discours» qui couronne chacun de ses échanges avec de petits groupes de citoyens à qui il remet des certificats attestant de leur promesse d'un OUI, M. Lévesque s'est

## AUJOURD'HUI

Ouverture de l'exposition «Auto-sport 80» organisée au centre Fairview par les Jaycees de l'ouest de l'île.

À 10 h, au Cégep de Saint-Laurent, clinique de la Croix-Rouge jusqu'à 16 h.

À 10 h, à la salle d'exposition de la Place Bonaventure, deuxième journée du bazar de l'organisation des femmes Mizzi-Hapoel Hamizrachi.

À midi, à l'hôtel Dorval Hilton, déjeuner-causerie sur la situation actuelle de l'aéroport de Dorval et les projets du gouvernement à cet égard. Cette activité est organisée conjointement par la chambre de commerce de l'ouest de l'île et le club Rotary de Montréal-Lakeshore.

À midi, inauguration officielle de la Semaine du bénévolat en présence de M. Denis Lazure ministre des Affaires sociales, à la maison Lucie-Bruneau, 2222, Laurier est.

À 12 h 15, au complexe Desjardins, il y a un Marathon de réanimation cardio-pulmonaire, dans le cadre des démonstrations de soins médicaux d'urgence qui se poursuivront toute la semaine.

À 19 h 30, concert gratuit des Chanteurs d'Orphée de Montréal, sur la Grande Place du Pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM (1495, Saint-Denis). Cette activité s'inscrit dans le cadre de la Semaine du chant choral à Montréal.

À 19 h 30, en l'église luthérienne Saint-Paul, 1720, Décarie, assemblée publique de fondation d'un Conseil d'action communautaire de Saint-Laurent.

À 20 h, réunion publique du Conseil scolaire de Montréal dans ses nouveaux locaux, 500 est Crémazie. On y discutera d'une école polyvalente pour Saint-Léonard et des conséquences du «trou» de \$500 millions dans le budget provincial de l'éducation.

À 20 h, conférence publique de l'évêque de Saint-Jean, Mgr Bernard Hubert, qui comparera les Églises vivantes et opprimées d'Amérique du Sud à l'Église du Québec, au Collège Durocher, 857, Bord de l'eau, à Saint-Lambert.

À 20 h, à la Bibliothèque nationale, conférence avec diapositives sur les extra-terrestres, par M. Jean-Denis Saint-Cyr.

### Ryan

à nez ne l'inquiète nullement, étant rassuré par l'expérience des élections complémentaires de Jean-Talon et Malouin ou des sondages d'alors étaient similaires à celui du *Dimanche-Matin*. Les indécis avaient renversé complètement la faible avance du PQ en cuisant défaite car ils avaient très majoritairement voté pour les libéraux. Beaucoup de Québécois qui voteront NON refusent dans les sondages de dévoiler leurs intentions, selon lui, et il dit les comprendre.

M. Ryan explique ainsi ce phénomène. «Ils ne parlent pas fort, ils ne le disent pas devant n'importe qui parce qu'ils ne veulent pas d'intimidation, de changement, d'excommunication ou de condamnation de la part des faux partisans de l'orthodoxie nationaliste», a-t-il dit samedi soir lors d'une assemblée dans le quartier Saint-Michel à Montréal.

Les orateurs qui se sont succédés à l'assemblée de Hull ont cependant invité les partisans du NON à s'afficher. Le député de Gatineau, M. Michel Gratton, a affirmé son intention qu'il leur faut devenir aussi bruyants et aussi voyants que l'ad-

## 21 avril

par la PC et l'AP

1972: deux astronautes de la cabine Apollo-16 effectuent une exploration de sept heures à la surface de la lune;

1967: l'armée prend le pouvoir en Grèce;

1968: première greffe cardiaque à Houston, Texas;

1961: putsch des généraux Salan, Challe et Zeller à Alger;

1898: les États-Unis reconnaissent l'indépendance de Cuba;

## LE PATRIMOINE

# Les contributions du MAC, après huit ans

**H**UIT ans après l'adoption de la Loi des biens culturels qui lui permettait de contribuer financièrement à la restauration et à la mise en valeur des biens culturels, le ministère des Affaires culturelles vient de préciser les règles du jeu en matière de contributions.

«Depuis quelques années, l'intérêt accru pour le patrimoine a généré un volume de demandes tel qu'il devenait urgent de préciser et de faire connaître les règles d'attribution de cette aide financière, et plus particulièrement dans le cas des contributions aux monuments classés et aux bâtiments dans les secteurs protégés», déclare M. Bernard Ouimet, directeur général du patrimoine.

Les règles de contribution s'appuient sur des critères relatifs à l'usage du bâtiment, à sa qualité et à sa nature. Elles rendent officielles des méthodes d'évaluation déjà en usage à la Direction générale du patrimoine et les précisent ou les raffinent. Auparavant, les contributions versées selon des échelles plus ou moins bien définies ont pu laisser l'impression d'une grande discrétion administrative plus soucieuse de l'économie des budgets que de l'aide aux propriétaires de biens classés. A défaut de règles convenables, les contributions ont pu apparaître plus généreuses en certaines circonstances qu'en d'autres même si les monuments visés pouvaient se trouver dans le même arrondissement historique.

Les contributions peuvent varier de 25 pour cent à 100 pour cent, avec liens hypothécaires, des travaux admissibles selon la situation et la qualité du monument.

Ainsi, dans les arrondissements, la contribution pourra atteindre 25 pour cent s'il s'agit d'un bâtiment non classé sans valeur exceptionnelle sur un plan architectural. Cette contribution passe à 40 pour cent pour un bâtiment non classé, situé dans un arrondissement, si le bâtiment a une valeur architecturale ou se trouve dans un ensemble bâti dont la mise en valeur aura un grand impact. La contribution passe à 100 pour cent, avec lien hypothécaire, dans le cas où le bâtiment est d'intérêt national (la valeur historique

et valeur architecturale exceptionnelle). La contribution atteindra 100 pour cent aussi dans le cas où le défaut de procéder aurait des conséquences irréversibles comme l'écroulement de la structure, par exemple.

Pour les monuments classés situés hors des arrondissements, la contribution pourra atteindre 40 pour cent. Toutefois, le ministère des Affaires culturelles exclut de son plan de contributions les bâtiments situés dans l'aire de protection du monument classé. «Une telle attitude résulte non seulement des limites budgétaires dont dispose la direction générale du patrimoine, mais également d'autres considérations tant au plan de l'aménagement qu'au plan administratif», nous dit M. Ouimet.

Quels sont les travaux admissibles? Dans le cas des monuments, il s'agit du gros œuvre (maçonnerie, charpente, toiture, isolation et ouvertures), la menuiserie et le revêtement extérieur, le ravalement des façades et la démolition des éléments nuisibles à la mise en valeur; à l'intérieur, certains éléments de maçonnerie, de menuiserie, de revêtement de quincaillerie ancienne, et d'ameublement intégré, peuvent être admissibles.

Dans les arrondissements, les contributions portent sur les travaux affectant l'aspect visuel extérieur du bâtiment.

«Ce plan de contribution apporte un resserrement et une standardisation de nos critères d'éligibilité des travaux et des pourcentages attribués. Ceci était rendu nécessaire dans une optique d'équité face à tous les propriétaires et pour une meilleure utilisation des fonds publics», nous dit M. Ouimet.

Le plan de contribution laisse encore quelques aspects de la mise en valeur des biens culturels dans l'ombre, notamment le problème du financement temporaire des travaux. La Direction générale ne paie que sur présentation des pièces justificatives après évaluation des travaux effectués. Bien que le propriétaire connaisse à l'avance le montant approximatif de la contribution qu'il recevra, il doit financer par des emprunts des travaux coûteux.

Les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont, le propriétaire d'un bien classé ajoute à son fardeau financier des frais d'intérêt. Dans certains cas, une contribution préliminaire versée à l'ouverture du chantier, équivalente à un pourcentage de la contribution prévisible, aurait un caractère indicatif plus important et constituerait une véritable aide financière. Des exemples sont nombreux où l'aide du ministère des Affaires culturelles a causé plus de soucis qu'elle n'a contribué à la restauration d'un monument.

**Le Pied-du-courant** — Le boulevard urbain que le ministère des Transports projette de construire dans le prolongement de l'autoroute Ville-Marie épargnera les immeubles du Pied-du-courant, connu aussi sous le nom de Prison des patriotes.

En effet, selon les plans prévus, le boulevard urbain passera à côté du Pied-du-courant, entre le fleuve Saint-Laurent et les bâtiments classés monuments historiques depuis mars 1978. A l'origine, les plans de l'autoroute Ville-Marie prévoyaient la démolition de ces immeubles et, dans leur voisinage, l'aménagement d'un mémorial. Les nouveaux plans ne touchent pas aux immeubles anciens mais ils prévoient la démolition des bâtiments ajoutés depuis 1921.

La sauvegarde des im-

meubles du Pied-du-courant avait donné lieu en 1975 à une campagne d'opinions contre ce projet. A l'automne 1975 le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, sur la foi d'études de son ministère sur la valeur architecturale des bâtiments, avait consenti, contrairement à l'avis de la Commission des biens culturels, à la démolition. On prétendait alors que les immeubles avaient subi tellement de modifications que leur valeur s'en trouvait irrémédiablement compromise.

Plusieurs organismes, dont le mouvement Sauvons Montréal, le Rassemblement des citoyens de Montréal, la Société Saint-Jean-Baptiste et la Fédération des sociétés d'histoire, s'étaient regroupés en front commun pour faire pression sur le gouvernement québécois et démontrer que les bâtiments avaient toujours une valeur architecturale et une valeur historique certaine.

La prison, construite à partir de 1831, n'était pas encore tout à fait terminée lorsque les patriotes y furent emprisonnés en 1837 et en 1838. La porte devant laquelle fut érigé l'échafaud se trouve toujours là avec ses murs en pierre de taille. La prison a été le premier grand édifice civil construit à Montréal et l'un des rares qui soient parvenus jusqu'à nous.

**Duplessis** — Réunis à l'hôtel Windsor de Montréal, le 16 octobre 1946, quelque 1.200 personnes entendent le premier ministre du Québec, M. Maurice Duplessis, dans un discours où il se porte à la défense de l'autonomie provinciale face à un gouvernement fédéral centralisateur.

Dans le style des hommes publics de l'époque, M. Duplessis affirme l'opposition ferme du Québec à toute modification à la constitution canadienne qui aurait pour effet de diminuer le rôle du Québec. «Il n'y a pas d'unité nationale possible basée sur la violation des droits sacrés d'une race et d'une province», dit M. Duplessis en ayant recours, de temps à autres, à des expressions qui, aujourd'hui, passent pour les slogans identifiés à d'autres formations politiques

que la sienne: «maîtres chez nous» ou «d'égaux à égaux», par exemple.

L'enregistrement de ce discours, que les chroniqueurs politiques du temps qualifiaient comme l'un des plus importants de M. Duplessis, a été repris sur un disque que les Editions du patrimoine viennent de lancer.

«Maurice Duplessis et l'autonomie provinciale» constitue le second disque de la collection des documents historiques produits sous l'étiquette des disques Patrimoine. Le premier document reproduisait l'enregistrement du discours de M. René Lévesque donné à l'Assemblée nationale française en 1977.

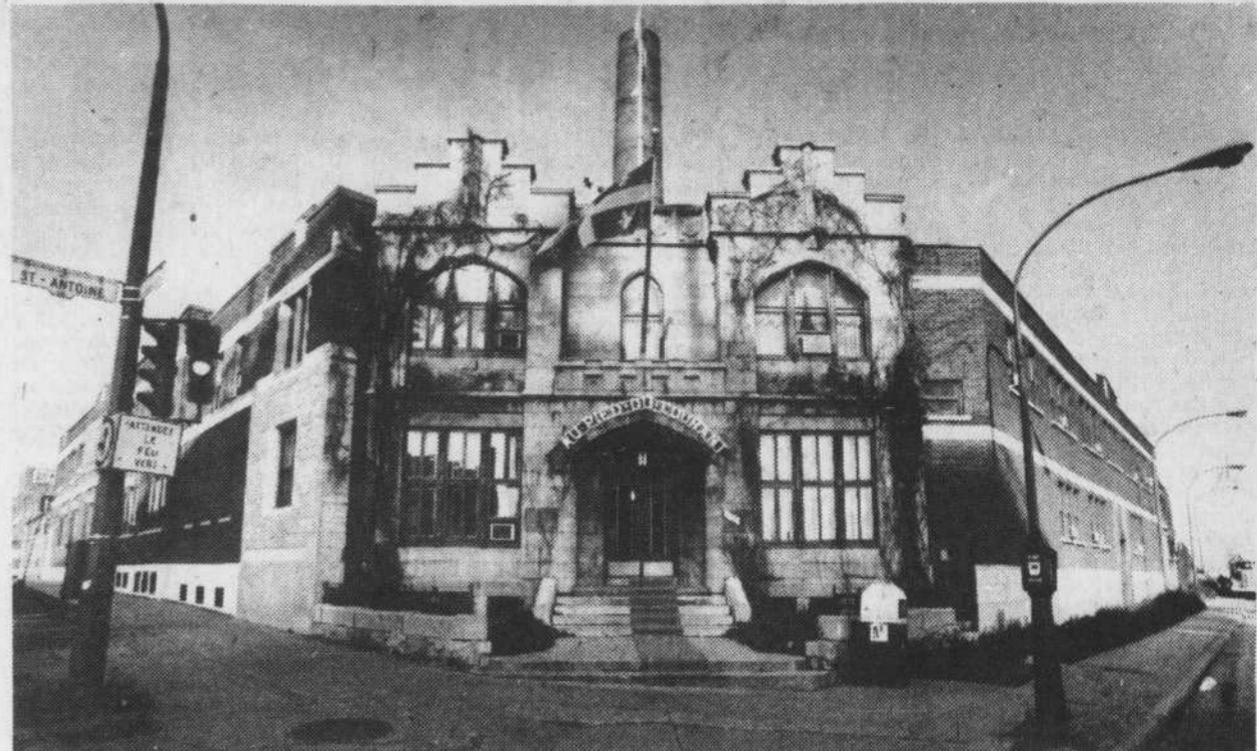
La collection québécoise des disques Patrimoine, dirigée par M. Jacques Labrecque, se propose de dresser «la géographie sonore» du Québec. Elle a déjà à son compte sept disques sur une série qui pourrait dépasser la trentaine sur les musiques traditionnelles, les contes et légendes, les comptines et chansons enfantines, les auteurs-compositeurs et les documents historiques.

«Duplessis et l'autonomie provinciale» comprend, outre le discours d'une durée de 53 minutes environ, une transcription des propos de M. Duplessis, des notes sur sa vie, et une brève analyse du discours par M. Jen-Claude Soulard, historien.

La pochette double est en vente au prix de \$9.99. On peut se la procurer chez les disquaires ou en écrivant aux Promotions Patribe Inc., C.P. 148, Les Eboulements, (Charlevoix), Québec, G0A 2M0.

**Généalogie** — Les Québécois désireux de poursuivre en France leurs études sur les origines de leur famille peuvent obtenir une aide technique et un soutien pratique à leurs recherches grâce à la Commission nationale de généalogie de l'Association Québec-France.

Cette commission, instituée depuis le mois de septembre 1979, a mis au point un programme par lequel elle entend favoriser les échanges entre les groupes, les associations et les sociétés des deux côtés de l'Atlantique. La com-



Le Pied-du-courant, tel qu'il se présente aujourd'hui à la vue des Montréalais. La construction du boulevard urbain Ville-Marie ne menace plus la Prison des patriotes mais modifiera considérablement son environnement. (Photo Le Devoir)

mission n'est pas et ne se propose pas de devenir une société généalogique, mais elle désire contribuer aux échanges généalogiques en constituant un réseau de correspondants, en prévoyant des structures d'accueil et en informant les chercheurs sur les fonds d'archives en France.

Pour obtenir plus de renseignements, les chercheurs doivent communiquer avec la Commission nationale de généalogie de l'Association France-Québec, à la maison Formel, 9, Place Royale, Québec, G1K 4G2.

## Le prix Desjardins

Le prix Desjardins, visant à signaler à l'attention les meilleures activités à caractère communautaire au Québec, sera connu le 6 mai: la remise du prix de \$10.000 aux bénéficiaires se fera au Complexe Desjardins, à Montréal.

C'est ce qu'a confirmé hier M. Lionel Bélanger, responsable des communications sociales à la Fédération des Caisses populaires, en précisant que, cette année, 174 candidatures avaient été étudiées par le jury de six membres qui a arrêté son choix la semaine dernière.

Toutefois, ce n'est que le 6 mai que l'on connaîtra l'identité du groupe bénéficiaire du premier prix et des trois mentions d'autres activités communautaires choisies parmi les plus originales et les plus représentatives.

Université du Québec à Trois-Rivières

## COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA CULTURE POPULAIRE AU 20e SIÈCLE

du 22 au 25 avril 1980

**Thèmes:** 1- Aspects historiques; 2- Problèmes théoriques et méthodologiques pour l'étude de la culture populaire; 3- Loisir, culture de masse et culture populaire; 4- Milieux culturels et contre-culturels; 5- Développement culturel et culture populaire.

**Conférenciers invités:** Jean-Guy Daigle, Jules Duchastel, Fernand Dumont, Marcel Fournier, Thomas Kando (U.S.A.), Jacques Ion (France), Roger Levasseur, Robert Muchembled (France), Gilles Pronovost, Rudolf Rezsoschazy (Belgique), Marcel Rioux, Yvan Lamonde.

**Ateliers de communications** portant sur l'éducation, la culture, la littérature populaire, les loisirs.

**Atelier de discussion** sur les arts et traditions populaires, le tourisme culturel, le loisir socio-culturel en milieu municipal, l'état des communications entre les animateurs et les chercheurs.

**Deux débats publics:** 1- "Mythe et réalité de la culture populaire" (participants québécois et internationaux); 2- "La culture populaire au Québec" (chercheurs québécois).

**Des événements culturels**

Frais d'inscription: 50\$

Colloque international sur la culture populaire  
Université du Québec à Trois-Rivières  
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, G9A 5H7  
Téléphone: (819) 376-5341

## P. Sormany récompensé

Le journaliste québécois Pierre Sormany vient de recevoir le prix de journalisme scientifique du Canada pour un article sur la fusion thermonucléaire qu'il avait publié en juin dernier dans le magazine *Québec-Science*. Rédacteur à *Actualité* et à *Québec Science*, Pierre Sormany est aussi président de l'Association des communicateurs scientifiques du Québec.

Pour sa part, Georgette Goupil, sa femme, a remporté ex-aequo le prix Ortho de journalisme médical pour un article sur la parole et le cerveau qu'elle avait aussi publié dans *Québec-Science*.

Accompagnés chacun d'une bourse de \$1000, ces deux prix ont été attribués dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des rédacteurs scientifiques à qui revient la tâche de nommer les jurys à chaque année. La bourse du prix de journalisme scientifique est fournie par le ministère d'Etat aux sciences et à la technologie tandis que l'autre provient de la compagnie pharmaceutique Ortho.

# Plus j'y pense... plus c'est NON

## parce que

Ça fait longtemps que le P.Q. veut séparer le Québec du Canada.

Le référendum... c'est très important.

Il faut choisir. L'indépendance ou le fédéralisme renouvelé.

Si je vote oui... je donne un coup de ciseau et à bien y penser, un coup de ciseau de trop.

Pour construire l'avenir, le fédéralisme offre, au Québec et à tous les Québécois, des garanties économiques plus solides:

- abondance des richesses naturelles d'un océan à l'autre (pétrole, charbon, gaz, blé, électricité, etc.)
- marché canadien sans frontière,
- développement économique plus stable et plus sûr.

Nous sommes des partenaires majeurs dans le fédéralisme canadien et nous bénéficions de la solidarité économique canadienne.

En 1979, nous, Québécois, avons reçu des dividendes de \$3.6 milliards, soit \$2,600.00 par famille.

Séparer le Québec du Canada... plus j'y pense, plus c'est non.



Pour Jean-Pierre Roy, 460, Gilford, Montréal.



LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE NOTRE-DAME DE GRÂCE DE MONTRÉAL

5319, avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal, H4A-1L2. Tél.: 482-9366

**AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame de Grâce de Montréal, sera tenue dans le local de la Caisse, 5319, Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal, le 30 avril 1980, à compter de 20:00 heures.

Maurice Hardy, C.A., Secrétaire

## FÉMININ PLURIEL

## Trois femmes qui ont percé le milieu des affaires

**A**MENER sa collaboratrice, vendredi prochain, manger au Holiday Inn du centre-ville à l'occasion de la semaine des secrétaires qui a débuté hier, ça peut être une façon de lui rendre hommage, d'autant plus que tous les profits de cette journée seront versés au fonds de recherches sur les maladies infantiles de l'hôpital Sainte-Justine. Mais il y a encore mieux.

Pourquoi, en effet, ne pas libérer votre secrétaire de ses fonctions, jeudi, pour lui permettre de s'inscrire à la deuxième conférence annuelle organisée par le Collège O'Sullivan sur le thème «La femme dans le milieu des affaires» qui aura lieu à l'hôtel Reine Elizabeth.

En matinée, trois femmes viendront parler de leur expérience personnelle, trois femmes qui se sont taillées une place dans ce monde d'hommes.

Camille Bachand, vice-présidente et directrice générale de BCP Publicité Ltée parlera des possibilités d'avancement qu'offre la petite et la moyenne entreprise au Québec.

Monica Townson, économiste renommée et auteur du livre *The Canadian Woman's Guide to Money* (dont la version française est en préparation) expliquera comment le retour de la femme sur le marché du travail peut être facilité. Mère de quatre enfants, elle a réintégré la population active après 17 années d'absence.

Miriam Berke, qui a mis sur pied sa propre maison d'affaires en tant que consultante en art canadien et esquimau renseignera les femmes désireuses de s'établir un jour à leur compte.

En après-midi, 12 personnes resourceront approfondir ces trois thèmes au cours d'ateliers dont la langue de travail sera dans certains les français, dans d'autres l'anglais.

Une des trois conférencières,

Camille Bachand, est entrée dans le monde de la publicité comme secrétaire. «C'était, dit-elle au cours d'une entrevue, le seul moyen pour moi, à ce moment-là, de mettre un pied dans la porte. Deux hommes, qui avaient terminé en même temps que moi le cours de l'École des communications, ont débuté comme chefs de publicité junior et pourtant, nous nous étions présentés tous les trois en même temps à la même agence de placement.»

Cela se passait il y a 10 ans et, à l'époque, cette forme de discrimination n'était pas rare. Mais, dans son cheminement de carrière, Camille Bachand a vite rattrapé le temps. Dès le moment où elle est entrée dans cette agence multinationale, elle était bien décidée à prendre tous les moyens pour qu'on la remarque. «C'était en pleine période électorale. Pendant trois mois, raconte-t-elle, j'ai travaillé sept jours par semaine, 15 heures par jour en moyenne. Je l'ai fait parce que je voulais faire mes preuves. Je voulais que l'on puisse me juger à la qualité de mon travail et à ma capacité de prendre des responsabilités.» Camille Bachand ne nie pas que les femmes, il n'y a pas encore très longtemps, devaient travailler deux fois plus que les hommes pour avancer. Dans plusieurs endroits, cette situation perdure.

L'agence ayant dû réduire son personnel une fois la campagne électorale terminée et ne pouvant lui accorder l'augmentation promise, elle a donc décidé de regarder ailleurs. Son employeur n'a pas hésité, à cause de l'excellence de ses services, à la recommander auprès d'autres agences.

Diplômée de l'Institut canadien de la publicité, elle a au cours des années qui ont suivi travaillé pour plusieurs agences de publicité reconnues changeant d'endroits toujours pour grimper un autre échelon.

De secrétaire à secrétaire-coordonnatrice, puis chef de publicité junior. Quatre mois plus tard, elle devenait chef de groupe pour être ensuite nommée vice-présidente adjointe au directeur, puis il y a trois mois, vice-présidente directrice générale.

«Pour réussir, dit-elle, il faut une volonté à toute épreuve, ne pas se laisser abattre par les mythes, les attitudes de ceux qui croient que les femmes sont inférieures. Il ne faut pas s'en laisser imposer, mais il faut aussi être capable de reconnaître ses talents et les faire valoir. Il ne faut pas craindre le travail ni ménager son temps.»

Camille Bachand souligne qu'aujourd'hui, dans le monde du travail, on exige de plus en plus un degré universitaire, particulièrement dans les grandes entreprises. Mais cela peut aussi se faire le soir et en cours de carrière, dit-elle, et il faut être prête à faire les sacrifices qui s'imposent. «Quand j'ai fait mes études en communication, rappelle-t-elle, cela a voulu dire des cours trois soirs par semaine pendant trois ans. Je n'ai pas manqué un seul cours. À l'Institut canadien de la publicité, cela a signifié un samedi toutes les deux semaines pendant trois ans, plus un atelier par semaine le soir. Si l'on veut progresser, c'est le prix qu'il faut payer. Pendant ces six années, j'ai pour ainsi dire arrêté de vivre, mais je considère aujourd'hui que cela en a valu la peine puisque c'est vraiment ce que je voulais faire.»

Il y a toutefois des questions qu'il faut se poser avant de se lancer, ajoute-t-elle: «Est-ce que je suis prête à me battre? Est-ce que je suis prête à prendre des responsabilités et à les assumer entièrement? Est-ce que je suis trop émotive pour mener de front une vie sentimentale et une carrière? C'est à chaque femme à répondre, mais il faut être consciente de tout cela avant de se lancer.»

Ayant travaillé comme secrétaire et commis à Bell Canada et au ministère de la Défense nationale avant d'entrer dans le monde de la publicité, Camille Bachand tentera d'établir, dans sa conférence, un parallèle entre les avantages et inconvénients qu'il y a à travailler dans une grande, une moyenne et une petite entreprise.

Mentionnons enfin que Mme Bachand siège sur un comité formé par le CRTC pour évaluer le sexisme dans la publicité au Canada.

Une première — Pour la première fois, le Comité pour la publicité non sexiste et le

Conseil du statut de la femme participeront au Salon de la publicité et de la Communication qui débutera mercredi, pour se poursuivre jeudi et vendredi à la Place Bonaventure. Entre 11 h et 21 h, au kiosque du CSF, les visiteurs pourront se renseigner sur le comité pour la publicité non sexiste et discuter avec les représentants du Conseil des attentes de cet organisme face à l'élimination du sexisme dans la publicité.

La présidente du CSF, Mme Claire Bonenfant, et la secrétaire du Comité pour la publicité non sexiste, Mme Catherine Lord, participeront vendredi, entre 14 h et 16 h à un débat sur l'image des femmes dans la publicité organisé par le Publicité Club de Montréal.

À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la loi accordant le droit de vote aux femmes, jeudi, le 14 avril, des femmes vont raconter l'incroyable histoire de la lutte que quelques-unes ont menée pour obtenir le droit de vote pour toutes. Plusieurs femmes ont participé à l'élaboration de cette soirée: l'équipe d'écriture est composée de Luce Guilbeault, Jocelyne Beaulieu, Madeleine Grefard et Josette Couillard; les comédiennes sont Angèle Coutu, Josette Couillard, Amulette Garneau, Luce Guilbeault, Monique Joly, Michèle Magny, Christine Olivier et quelques autres. La recherche a été confiée à l'historienne Yolande Pinard.

Le but de cet événement est de diffuser l'histoire trop peu connue des femmes qui ont travaillé à la modification du statut de la femme dans la société québécoise. Cette soirée qui débutera à 20h30 aura lieu à la salle Marie Gérin-Lajoie, Pavillon Judith Jasmin, à l'Université du Québec à Montréal (entrée par le clocher, au 1455 rue Saint-Denis). L'entrée est gratuite et tout le monde est invité.

À l'occasion de cette même journée, le Conseil du statut de la femme invite les Québécoises à envoyer à la *Gazette des femmes* un court texte, deux feuillets environ, sur le thème: «A quoi ressemblerait un Québec où l'assemblée nationale serait composée, comme la société, de 52% de femmes?»

Ce n'est pas un concours, mais les textes les plus originaux, les plus intéressants seront publiés dans un des prochains numéros de la *Gazette des femmes*.

Ces intéressées doivent faire parvenir leur texte le plus tôt possible à la *Gazette des femmes*, Conseil du statut de la femme, 700 Saint-Cyrille est, Québec, G1R 5A9.

## le point

## AU SOMMAIRE CETTE SEMAINE

## Le Québec menacé de mort lente

Une grave menace pèse sur le Québec. Son taux de natalité baisse dangereusement. C'est le plus bas de tout le Canada.

LE POINT révèle que la belle province ne présentera plus bientôt que 23% de la population du Canada contre 29% il y a encore peu de temps.

Les causes? LE POINT analyse la situation et met en relief la stérilisation des couples, un solde migratoire négatif.

## Sartre: le chemin de la liberté

Dans une série d'articles et de témoignages - André FROSSARD, Georges SUFFERT, Claude IMBERT - LE POINT retrace la vie, l'oeuvre, les combats, le rayonnement du philosophe disparu.

## Interview exclusive:

## Nixon: "Je ne veux pas manquer de respect à Carter mais..."

Dans une interview exclusive au POINT, Richard NIXON dit ce qu'il ferait aujourd'hui s'il était encore à la Maison-Blanche et juge son successeur à la présidence des États-Unis.

## CUBA: la cage se referme

Jérôme MARCHAND, envoyé spécial DU POINT à Cuba explique la situation dans laquelle se trouvent les volontaires à l'exil. Désormais vouloir s'exiler c'est risqué.

## UN NUMÉRO À NE PAS MANQUER

Chez votre marchand de journaux

## Taxe sur les meubles vendus avant le budget

L'exemption de la taxe de vente sur les «meubles meublants», accordée lors du discours du budget, du Québec, s'applique sur toutes les ventes effectuées après minuit le 25 mars 1980.

Par conséquent les ventes réalisées antérieurement demeurent sujettes à la taxe, même si la livraison des biens était programmée à une date postérieure au 25 mars 1980. Cette taxe de vente doit être perçue puisque les contrats ont été signés avant la date fatidique et le marchand est

tenu, selon la loi, de payer cette taxation au gouvernement. Néanmoins, il est laissé à la discrétion du marchand de meubles d'exiger de la part du consommateur la dite taxe ou encore de l'absorber.

La Corporation des marchands de meubles du Québec informe les consommateurs et les marchands de leurs obligations de respecter leurs contrats afin de demeurer dans la légalité. On ne saurait oublier qu'un contrat valable ne peut s'annuler sans justification légale.



## Le Cognac Baron Otard V.S.O.P.

Un luxe encore abordable.

Recherchez le cognac Fine Champagne Baron Otard V.S.O.P. dans son nouvel emballage de marque. Aujourd'hui c'est l'un de vos meilleurs achats.

■ S.A.Q. 126C \$23.25/700 ml

Représentants promotionnels—Schenley Canada Inc.







SPORTS

Deuxième victoire en autant de jours, 5-1

Le Canadien reprend vie face aux North Stars

BLOOMINGTON, Minn. — Sans doute surpris samedi soir par la hargne du Canadien de Montréal, les North Stars du Minnesota n'ont pas modifié leur jeu en conséquence hier soir et ils ont subi un deuxième revers consécutif devant leurs partisans, 5-1.

Serait-ce la tenue inspirée du Canadien ou la belle température estivale qui sévit actuellement au Minnesota, mais les North Stars sont méconnaissables depuis leurs deux victoires à Montréal en cette série quart-de-finale maintenant égale à 2-2.

Complètement déclassé au chapitre de la vitesse au Forum, le Canadien a donné une autre belle leçon de patinage aux Stars hier soir avec le résultat qu'ils ont dominé le jeu d'un bout à l'autre du match.

Alors que Claude Ruel a considérablement changé ses tris pour l'adopter au style de jeu de ses adversaires, son vis-à-vis Glen Sommer n'a pas modifié sa stratégie. Alors que les Stars se ruient à

deux en échec-avant au début de la série, ils ne l'ont fait qu'à un seul joueur en fin de semaine et les défenseurs du Tricolore en ont profité pour mettre un branle plusieurs offensives.

Le résultat de cette rencontre aura peut-être des effets néfastes chez les North Stars, une très jeune équipe inexpérimentée en série éliminatoire. L'avantage psychologique est maintenant détenu par le Canadien et ils en profiteront sûrement maintenant que ce sont les North Stars qui sont ni plus ni moins accablés au pied du mur.

Les hommes de Ruel ont offert toute une performance hier soir. Ils n'ignoraient pas qu'une défaite les mettrait en danger d'éliminatoire rapide tandis qu'une victoire les placerait en position de force face aux Stars.

Ils ont joué avec intensité durant tout le match et ont imposé leur style. Le repli défensif des avants du Canadien a sans doute été le facteur déterminant hier soir. Les North Stars n'ont jamais eu le

loisir d'organiser leur offensive proprement et c'est le Canadien qui relançait constamment l'offensive.

On croyait le Canadien mort après ses deux défaites à Montréal. Son séjour au Minnesota lui a permis de reprendre vie. La prolongation de cette série permettra peut-être par ailleurs à quelques absents de revenir au jeu. Guy Lafleur, Guy Lapointe et Pierre Mondou sont censés recommencer à patiner bientôt et pourraient peut-être de retour à temps pour contribuer à l'élimination des North Stars.

Si le jeu de puissance du Canadien a eu quelques ratés depuis le début des séries, il a lui, néanmoins permis d'ouvrir le pointage au premier engagement.

Tel que prévu, les North Stars ont débuté nettement plus d'agressivité en début de partie pour bien démontrer à leurs adversaires qu'ils n'entendaient pas fléchir malgré leur revers de la veille. Mais mal leur en prit car cela leur valut deux pénalités à de bien mauvais mo-

ments. Réjean Houle profita d'abord pour donner une avance de 1-0 au Canadien après un savant échange de passe entre Mark Napier et Larry Robinson, puis Brad Maxwell fut puni alors que son équipe profitait d'un avantage numérique depuis 27 secondes seulement.

Si les Stars ont patiné davantage que samedi soir, ils n'ont pas pour autant retrouvé leur cohésion en sens offensif. Ils se sont contentés bien souvent de lancer la rondelle dans le territoire du Canadien sans chercher à la recouvrer. Ils ont d'ailleurs obtenu leur premier lancer au but de Michel Larocque à mi-chemin de la période, et encore était-il sautillant et inoffensif.

Le Canadien a raté plusieurs bonnes chances de compter et Larocque a peut-être réussi les arrêts-clés de la série contre Mike Eaves et le jeune Américain Steve Shristoff avant que Steve Shutt ne porte l'avance du Canadien à deux buts pendant la 14e minute du second vingt. Meloche a volé quelques buts au Trico-

lore au début de cette période alors que ses coéquipiers étaient complètement embouteillés par un échec-avant incessant et efficace. Et lors d'une de leurs rares sorties, les North Stars se sont butés à Larocque.

Eaves est en effet parvenu seul devant Larocque peu de temps avant le but de Shutt mais il a été incapable de le déjouer de même que Christoff qui a pris le retour du lancer de son compagne de ligne.

Sur la séquence suivante, Shutt a réussi à se défaire de deux North Stars pour parvenir seul devant Meloche mais dans un angle difficile. Shutt, qui a affiché une meilleure tenue au Minnesota qu'au Forum, n'avait presque plus d'espace pour lancer mais il a quant même décoché un tir du poignet qui a surpris le gardien des Stars.

Christoff a quelque peu ravivé ses coéquipiers quand il a réduit l'avance de Montréal à un seul but en comptant au début du dernier tiers. Son lancer d'une soixantaine de pieds, dévié sur le bâton

d'un défenseur, n'a laissé aucune chance à Larocque, qui avait précédemment blanchi les Stars pendant plus de 100 minutes.

Après que Mario Tremblay eût touché le poteau, le Canadien a riposté avec trois buts consécutifs, le second de Houle sur une belle passe de Tremblay, le huitième de Lambert depuis le début des séries puis celui de Langway, dans la dernière minute du match.

ECHOS — Houle, blessé à la bouche au début du match, Tremblay et Larocque ont reçu dans cet ordre les trois étoiles de la rencontre... Chris Milen était habillé hier soir à la place de Yvan Joly, mais il n'a fait qu'un bref passage en troisième période alors que les Stars jouaient les coudes hauts... Un seul changement à l'alignement des Stars hier soir: Glen Sharpley, un produit des Royals de Cornwall, de la Ligue junior majeure du Québec, a remplacé le Suédois Kent-Erik Anderson... Le 5e match de cette série quart-de-finale sera disputé demain soir au Forum.

Ron Duguay marque trois buts

Les Rangers évitent l'élimination, 4-2

NEW YORK (AP) — L'aîné droit Ron Duguay a marqué trois buts hier soir pour permettre aux Rangers de New York d'éviter l'élimination en l'emportant 4-2 contre les Flyers de Philadelphie lors du quatrième match de la série entre les deux équipes.

En plus de Duguay, Phil Esposito a également brillé, obtenant un but et deux passes. Don Maloney a participé à trois buts dans la victoire des siens. En marquant, Esposito

a réussi hier le 61e but de sa carrière en éliminatoires. La série se poursuivra demain soir à Philadelphie.

Duguay a sonné le réveil des siens lors d'un avantage numérique à 5:05 de la première. Il a saisi un retour de tir de Maloney pour déjouer Pete Peeters, seulement six secondes après que Bill Barber eût été envoyé au cachot pour avoir commis de l'obstruction.

Avant ce but, les Flyers s'étaient défendus avec succès au cours de leurs 30 derniers dé-savantages numériques et les Rangers n'avaient pas marqué au cours de leurs 16 derniers avantages.

Rick MacLeish a créé l'égalité à 13:10 de la période après avoir intercepté une mauvaise passe de Ron Greschner. Duguay a marqué son deuxième but après 5:02 de la deuxième, encore une fois en avantage numérique, et Esposito a rejoint Jacques Lemaire au sixième rang des marqueurs de tous les temps des séries en marquant à 9:26.

Ce but a donné les devants 3-1 aux Rangers et Duguay a creusé l'écart quand il a inscrit son troisième filet à 5:42 de la troisième. Reggie Leach a marqué le deuxième but des Flyers quand il ne restait que 4:28 à jouer.

D'autre part, les Bruins de Boston tirent de l'arrière 3-0 dans leur série contre les Islanders de New York mais ceci ne veut pas dire que cette série est perdue d'avance pour les Bostonnais.

C'est vrai que Bryan Trotter y est déjà allé de quatre buts, que les Islanders ont le vent dans les voiles, mais pour éliminer les Bruins, il faudra que le club de Al Arbour redouble d'ardeur. D'ailleurs, le défenseur Denis Potvin est le premier à admettre qu'il se méfie énormément des Bruins.

Ce match ce soir est crucial, d'expliquer Potvin. Pour aucune considération, je voudrais retourner à Boston avec la série 3-1. Selon Butch Goring, la série en a été une pour les gardiens de but: «Notre troisième partie samedi soir a été notre meilleure de cette série, d'expliquer Goring. Je pense que Gerry Cheevers a été magnifique devant sa cage. Nous avons compté cinq buts contre lui, mais il a si bien fait qu'il nous en a tout de même volé quatre ou cinq.»

Le nouveau trio de Bryan Trotter a tout simplement sensationnel dans cette troisième rencontre. D'ailleurs, les trois joueurs ont accumulé pas moins de dix points. Trotter a compté deux buts et obtenu deux passes tandis que ses coéquipiers Bob Nystrom et Bob Bourne ont marqué chacun une fois et aidé sur deux autres buts.

Nystrom a été une heureuse surprise sur ce nouveau trio. Remplaçant le blessé Michael Bossy, Nystrom a bien se-

condé Trotter surtout dans les coins de patinoire et devant le filet.

La tâche des Bruins ne sera pas facile ce soir. Seulement deux clubs sont déjà parvenus à perdre les trois premières parties d'une série pour ensuite remonter la côte et sortir victorieux.

Les Maple Leafs de Toronto avaient réussi cet exploit en

1952 et les Islanders avaient égalé cette marque en 1975, en quart-de-finale contre les Penguins de Pittsburgh.

«Si nous parvenons à les balayer, tant mieux, de lancer l'instructeur des Islanders, Al Arbour. Mais nous n'anticipons un tel exploit. Nous jouons nos matches un par un. Nous savons quel sorte de club sont les Bruins. En troisième

période du troisième match, ils étaient partout sur la glace. C'est notre gardien de but Al Smith qui nous a tenu dans le match. Il a fait des arrêts vraiment miraculeux.»

Si jamais les Bruins sortaient victorieux ce soir et obligeaient la série à se rendre à cinq parties, le prochain match serait disputé mardi soir à Boston.



Michel Larocque, assis sur la patinoire, tend le bras gauche mais il ne peut bloquer le tir de Mike Eaves, des North Stars, qui a raté la cible. Larocque a excellé, hier, et le Canadien l'a emporté 5-1. (Photolaser AP)

Les Gouverneurs de Ste-Foy sont détrônés au tournoi midget Air-Canada

CORNWALL, Ont. (CP) — Les Hounds du Notre Dame College, de Wilcox, en Saskatchewan, ont remporté hier le tournoi de hockey midget Air Canada en battant le Ste-Foy, les champions sortants, 5-1. Daniel Courcy a été l'unique marqueur de la formation québécoise.

Le joueur de centre Réjean Vignola est par ailleurs l'un des quatre membres des Gouverneurs retenus au sein de l'équipe d'étoiles. Vignola a terminé ex aequo au premier rang des pointeurs avec son coéquipier Daniel Courcy avec

18 points chacun. Le défenseur Richard Gagné a été retenu sur la première équipe en compagnie de Vignola, tandis que le gardien Gilles Tremblay et l'ailier gauche Richard Linteau font partie de la seconde équipe.

Le grand vainqueur de cette rencontre inter-districts est le district numéro quatre regroupant les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud, St-Jacques, St-Louis, Lafontaine, Laurier et Plateau Mont-Royal.

Après avoir complété les compétitions dans les 20 disciplines au programme, les participants aux Jeux de Montréal 80 ont connu le dénouement du suspense lors des cérémonies de clôture, hier au centre Claude-Robillard.

Le grand vainqueur de cette rencontre inter-districts est le district numéro quatre regroupant les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud, St-Jacques, St-Louis, Lafontaine, Laurier et Plateau Mont-Royal. Pour une deuxième année consécutive, ce district a remporté les honneurs de ces jeux. Applaudis par près de 3,000 spectateurs, les participants du district quatre ont reçu la coupe Jean-Dupire des mains de M. Yvon Lamarre, président d'honneur de ces jeux, alors que M. Jean Hé-

SOMMAIRES

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Canadiens 5, North Stars 1; Sabres 3, Hawks 2; Islanders 5, Bruins 3.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Rangers 4, Flyers 2; Islanders 5, Bruins 3.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Flyers 3, Rangers 0; Islanders 5, Bruins 3.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Sabres 2, Black Hawks 1; Islanders 5, Bruins 3.

HOCKEY

Table for Coupe Stanley. Columns: Team, P, G, P, B, BC, Pts. Rows: Montréal 5, Minnesota 0; Philadelphie 3, Rangers NY 0; Buffalo 2, Chicago 1; Islanders NY 5, Boston 3.

Table for Ligue Majeure du Québec. Columns: Team, P, G, P, B, BC, Pts. Rows: Cornwall 5, Sherbrooke 4; Cornwall 3, Sherbrooke 2.

Table for Coupe Stanley Quarts-de-finale 4-de-7. Columns: Team, P, G, P, B, BC, Pts. Rows: Philadelphie 4, Rangers NY 4; Buffalo 4, Chicago 4; Minnesota 4, Montréal 4.

Table for Ligue Majeure du Québec Finale 4-de-7. Columns: Team, P, G, P, B, BC, Pts. Rows: Cornwall 2, Sherbrooke 2.

Table for Ligue Majeure du Québec. Columns: Team, P, G, P, B, BC, Pts. Rows: Cornwall 2, Sherbrooke 2.

Table for Ligue Majeure du Québec. Columns: Team, P, G, P, B, BC, Pts. Rows: Cornwall 2, Sherbrooke 2.

Le Canadien joue un match presque parfait samedi

BLOOMINGTON — Le Canadien de Montréal a peut-être remporté sa plus importante victoire de la saison samedi soir pour ainsi éviter d'être confronté à une élimination rapide par les surprénants North Stars du Minnesota en série quart-de-finale de la coupe Stanley.

En battant décidément les North Stars 5-0 devant 15,820 de leurs fervents partisans au Metropolitan Centre de Bloomington, le Canadien a non seulement réduit l'avance des Stars à 2-1, mais il a également retrouvé tous ses moyens en dépit de l'absence de cinq joueurs réguliers.

Plus important encore, la pression inhérente aux séries éliminatoires a semble-t-il changé de camp après cette impressionnante victoire du Canadien. Ce sont maintenant les North Stars qui la subiront, estimait-on dans le vestiaire des vainqueurs à l'issue de la rencontre.

Curieux comme un but, un seul, le premier du match, peut changer l'attitude d'une équipe entière. Interrogés quelques heures avant de sauter sur la glace, plusieurs joueurs du Canadien avaient convenu de l'importance capitale de réussir le premier but de ce match.

Réjean Houle s'était fait le plus explicite: «On se doit d'ouvrir le pointage si l'on veut ensuite être en mesure d'imposer notre style de jeu. Ce premier but nous soulagerait d'une tension très pénible. Il entre une bonne part de psychologie dans les performances collectives d'une équipe, surtout pendant les séries éliminatoires. Les North Stars ont toujours eu les devants au cours des deux premières confrontations et nous devions alors subir une pression énorme, devant nos supporters de surcroît. Ce stress a parfois des conséquences graves. Il vous empêche de contrôler vos émotions et vous perdez alors votre concentration, et votre jeu s'en ressent inmanquablement. Il faut absolument inverser les rôles si nous voulons l'emporter», a-t-il expliqué.

Houle a vu juste et c'est exactement ce qui est arrivé. Le Canadien a pris les devants et son jeu a par la suite frôlé la perfection, tandis que les North Stars se sont littéralement éteints sous la pression et ont été incapables de répliquer au jeu brillant de leurs adversaires.

Pourtant, avant que le Canadien ne prenne les devants, le même scénario qui avait eu cours lors des deux premiers matches de cette série semblait se poursuivre.

Le Canadien a entrepris la rencontre agressivement, avec détermination et il contrôlait le jeu, mais il se butait encore une fois au gardien Gilles Meloche.

On sentait la nervosité gagner le banc du Canadien. Puis un réserviste qui n'avait compté qu'un but pendant la saison régulière, en l'occurrence Normand Dupont, a ouvert le pointage à la suite d'un bel échange avec Pierre Larocque, à la 14e minute de l'engagement initial. Quelques minutes plus tard, le petit Doug Jarvis a compté le premier de ses deux buts et les Stars ont rien fait qui vaille par la suite.

Ils ont été forcés d'orienter leur jeu vers l'offensive mais les défenseurs et les ailiers montrealais ont si bien joué en situation défensive que le gardien Michel Larocque n'a pas eu la tâche trop difficile pour mériter son premier blanchissage en séries de la coupe Stanley.

Mis à part quelques incursions peu dangereuses, les North Stars ont surpris par l'ineptie de leur jeu samedi soir, comme s'ils avaient joué au-dessus de leur tête à leurs deux premières victoires au Forum.

Dans leur vestiaire régnait une étrange atmosphère, un mélange de surprise et d'appréhension. On venait de subir une véritable raclee mais on en mesurait encore mal les effets. Meloche, qui avait été quasi invincible à Montréal, disait que «les Stars ont bien mal paru. On n'a presque pas touché à la rondelle», tandis que leur instructeur Glen Somnar excusait la contre-performance de ses joueurs en expliquant «qu'ils avaient le droit de faire quelques erreurs mentales à l'occasion. Ce qui est dommage, c'est que nous les avons toutes gardées pour ce match», a-t-il analysé. C'est ce que nous verrons...

ECHOS — Claude Ruel en a surpris plusieurs dont Dany Geoffroy quand il a annoncé que Yvan Joly prendrait part au match. Joly est un produit des '87 d'Ottawa, de la Ligue junior de l'Ontario, où il a terminé second meilleur compteur cette année avec 60 buts. Il est considéré comme le plus rapide patineur de ce circuit, et c'est probablement la raison pour laquelle Ruel l'a joint à son alignement. Il n'a sauté sur la glace qu'à deux occasions, en première période... Outre les deux buts de Jarvis et celui de Dupont, Pierre Larocque (enfin!) et Rod Langway, ce dernier pendant un avantage numérique, ont également déjoué Meloche... Le Canadien est toujours privé de Guy Lafleur, Pierre Mondou, Guy Lapointe, Serge Savard et Doug Riberebrough.

La vieille garde soviétique dispose du Canada à Goteborg

GOTEBORG, Suède (AP-Reuter) — Le vétéran Boris Mikhalov a marqué un but et en a préparé un second, menant l'équipe nationale de l'Union soviétique à une victoire de 4-1 contre le Canada, hier, au pré-championnat du monde de hockey, qui ont lieu à Goteborg. La vieille, la formation canadienne avait subi une défaite de 6-1 face à la Tchécoslovaquie en match d'ouverture.

Alexandre Svortsov, Sergie Babinov et Valery Kharlamov ont été les autres marqueurs soviétiques. John Davanney a répliqué pour le Canada, qui ne tirait de l'arrière que par un but à 15:34 du second tiers. Les Soviétiques ont cependant ajouté deux autres buts avant la fin de l'engagement. La jeune équipe canadienne a fait jeu égal avec les Soviétiques en troisième malgré trois pénalités.

Les Canadiens, qui n'avaient pas joué depuis les Jeux olympiques de Lake Placid en février dernier, ont perdu deux matchs d'entraînement face à la Finlande et un contre la Suède avant le début des pré-championnats, qui sont une répétition des championnats du monde qui auront lieu l'an prochain.

Samedi, Kevin Primeau a été le seul à déjouer le gardien tchèque Jiri Kralik. Le gardien Ron Patterson a pour sa part brillé malgré les buts réussis par Miroslav Fryce, Ladislav Vozil, Peter Stastny, Anton Stastny, Darius Rusnak et Jan Neliba.

Dans une autre rencontre disputée hier, la Finlande a défait la Suède 6-4. Dan Labraeten des Red Wings de Detroit a marqué un but pour la Suède, dont la fiche est de 0-2, ayant perdu contre l'URSS vendredi. Le dossier de la Finlande s'établit à 1-1.

SPORTS

Sosa remporte la victoire contre les Phillies

La lutte Expos-Pirates reprend au Stade olympique

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les Expos sont prêts malgré leur défaite de 13-4 samedi à affronter les puissants Pirates de Pittsburgh, cet après-midi au Stade olympique.

aujourd'hui avant d'affronter les Pirates, a dit Carter. L'attaque a produit en temps opportun, la relève a été excellente, et on a réussi quelques beaux jeux en défensive. On est prêt.

«Sosa, Fryman, Palmer, les trois ont bien lancé, a confirmé le gérant Dick Williams. Et contrairement à samedi, nos releveurs ont retiré les Phillies au bon moment».

En huitième, grâce à un autre simple qui poussait Warren Cromartie au marbre. Et ce, en plus de réussir un attrapé spectaculaire, en quatrième, alors qu'il a couru, puis sauté près de la clôture de gauche pour voler Mike Schmidt d'un double certain.

spectaculaire, en cinquième, en saisissant, puis échappant le triple de McBride au champ centre gauche.

dont un double, hier. Parrish a claqué un double dès la première manche, et il a ensuite compté à la suite d'un simple de Carter pour ainsi couronner une poussée de trois points contre Randy Lerch, un gaucher. Le double de Parrish a suivi les circuits de Sosa et de Carter, qui ont permis aux Expos de mener 2-0.

qui égalait le compte 5-5 en septième. Tous nos points ont été marqués après deux retraits, que demander de mieux...»

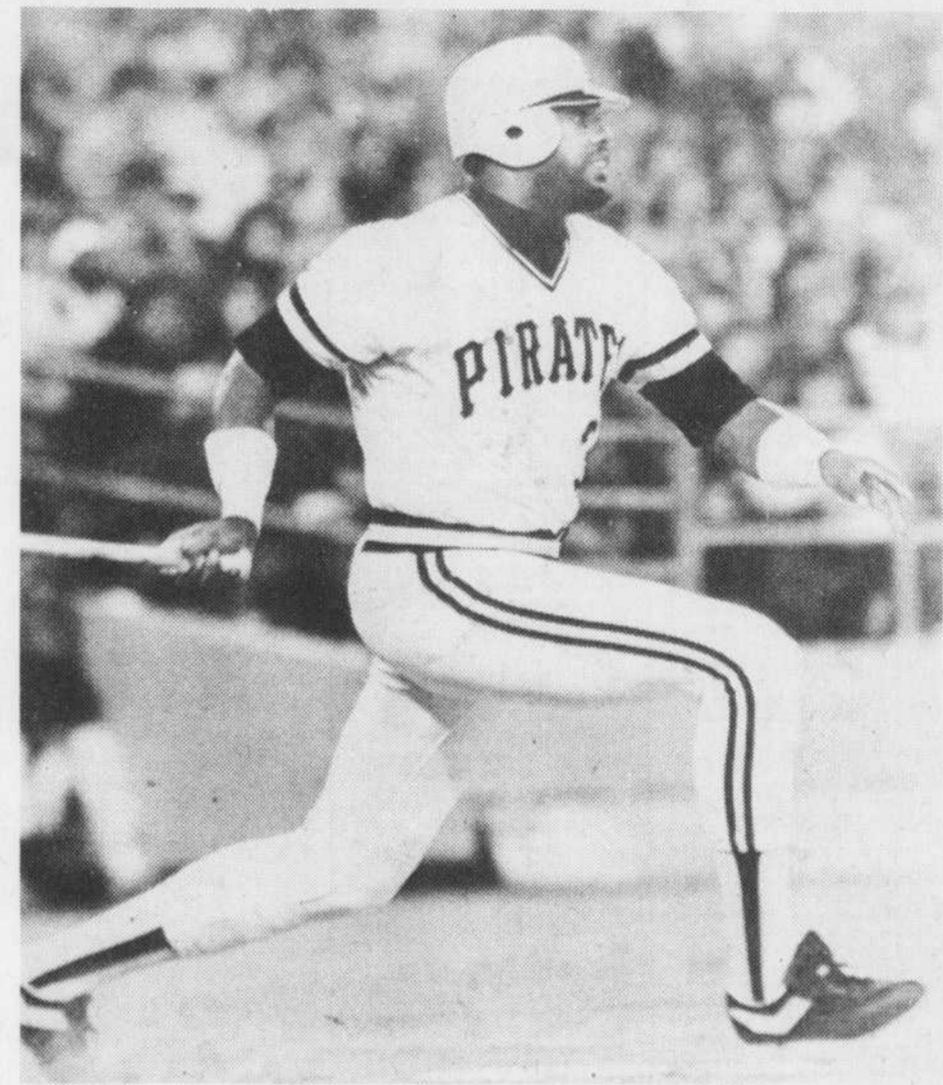
week-end. Ils joueront ensuite contre les Pirates, à Pittsburgh, avant de revenir à Montréal.

Un circuit de trois points de Parker a raison des Cards

PITTSBURGH (AP) — Dave Parker a claqué un circuit de trois points contre Pete Vuckovich, en deuxième manche, pour mener les Pirates de Pittsburgh à une victoire de 6-3 contre les Cards de St-Louis, hier au Three Rivers Stadium.

la pluie eut forcé l'interruption du match pendant environ 50 minutes. Keith Hernandez a produit deux des points des Cards grâce à un double en huitième. Kent Tekulve a protégé la victoire des Pirates.

Il s'agissait du troisième circuit de la saison de Foster, qui a frappé un lancer de Larry Bradford. Dave Concepcion venait d'atteindre le premier but à la suite d'une erreur de l'inter Larvell Blanks. Le releveur Dave Tomlin a remporté sa deuxième victoire de la saison.



Dave Parker est plus redoutable que jamais, et les lanceurs des Expos devront être prêts à affronter le frappeur des Pirates de Pittsburgh. Hier, Parker a cogné un circuit de trois points dans une victoire de 6-3 contre les Cards de St-Louis. (Photolaser AP)

BASEBALL

Table of baseball game results for the National League and American League, including scores and dates.

Table of baseball game results for the National League and American League, including scores and dates.

Tom Watson l'emporte malgré ses conseils à Lee Trevino

CARLSBAD, Californie (AP) — Même s'il a essuyé une pénalité de deux coups pour avoir conseillé Lee Trevino, Tom Watson a remporté une victoire par la marge de trois coups hier au Tournoi des Champions, épreuve qu'il remporte pour la deuxième année consécutive.

verges. C'était la quatrième fois depuis 1978 que Watson remportait un tournoi pour la deuxième année consécutive.

Il a ainsi empoché la somme de \$54.000. Watson a donc gagné \$201.525 cette saison et il a ainsi devancé Arnold Palmer au troisième rang des boursiers de tous les temps avec \$1.872.958.

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

Table of golf league standings for the National League.

Table of golf league standings for the National League.

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

Table of golf league standings for the American League.

Table of golf league standings for the American League.

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

«Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, m'a demandé à la fin de ma ronde si j'avais vraiment donné ce conseil à Trevino, a dit Watson. Ceci va à l'encontre des règlements du golf et je lui ai dit que j'acceptais la pénalité».

Table of baseball statistics for the Philadelphia Phillies and Montreal Expos.

Table of baseball statistics for the Philadelphia Phillies and Montreal Expos.

Table of baseball statistics for the Philadelphia Phillies and Montreal Expos.

Advertisement for Brunet, Architectes, located at 1253 ave McGill College, Suite 800, Montréal.

Advertisement for Robic, Robic & Associés, Fondée en 1892, Brevets d'invention, Marques de commerce.

Advertisement for Belzile, St-Jean Sperano et Associés, Comptables agréés, 2345 est. Bélanger, Montréal.

Advertisement for Samson, Belair & Associés, Comptables agréés, 1193, rue Place Phillips, Suite 3950, Montréal.

Large advertisement for 'DONNEZ L'HEURE' (Give the hour) for mentally deficient people, featuring a large graphic and contact information for the Association du Québec.

# De fortes hausses de loyer sont relevées dans Côte-des-Neiges

Des augmentations mensuelles de loyer de l'ordre de \$30 à \$40 ne seraient pas rares cette année dans le quartier Côte-des-Neiges, en précision du renouvellement des baux venant à échéance le 1er juillet prochain.

Selon un porte-parole de l'Association des locataires de Côte-des-Neiges, ces hausses excessives surviennent en dépit d'une réduction de loyer à laquelle doivent s'attendre les locataires en raison de l'abandon de la surtaxe municipale sur les édifices à logement de \$100,000 ou plus.

Qui plus est, un haut fonctionnaire de la Régie des loyers du Québec aurait récemment suggéré qu'il faudrait probablement indexer les augmentations aux taux d'intérêt, qui connaissent actuellement une flambée sans précédent.

«On veut faire croire aux locataires que les propriétaires auront très bientôt des difficultés financières, affirme le porte-parole. On cache le fait que les propriétaires font des profits énormes, surtout dans un quartier comme Côte-des-Neiges, et qu'ils veulent augmenter ces profits à l'occasion d'une période d'incertitude.

«Il est à souligner que la hausse des taux d'intérêt affecte surtout les immeubles sous spéculation, c'est-à-dire les immeubles qui changent souvent de mains. En augmentant les loyers en fonction des taux d'intérêt, la Régie encourage la spéculation.»

L'Association déplore qu'il n'y ait toujours pas de

contrôle universel et efficace des loyers, malgré trois ans de revendication en ce sens. Car non seulement les redevances appropriées seraient rares pour les locataires, mais ceux qui existent souvent peu efficaces.

«De plus, c'est la confusion totale à cause des nouvelles sur l'abolition de la surtaxe, la hausse des taux d'intérêt et d'hypothèques, a-t-il dit. Le gouvernement a promis des remboursements aux locataires sans même savoir quelle méthode il utiliserait pour le faire. Les locataires doivent insister pour être bien informés s'ils veulent obtenir ce qui leur est dû.»

Prévoyant le regroupement, l'Association a suscité la formation de plusieurs groupes de locataires dans des édifices à logement où les propriétaires cherchent à faire la pluie et le beau temps à leurs dépens. Celui du 1466 Ducharme, à Outremont, exige notamment 10% d'augmentation pour l'année ainsi que des augmentations en cours de bail pour payer les hausses des prix de l'huile à chauffage. Un autre, au 5756-5785 Darlington, veut augmenter ses loyers de 50% malgré l'état d'abandon de l'édifice.

«Il faut que les locataires prennent leurs affaires en main avant que leur loyer ne devienne inabordable, a dit le porte-parole. Il est essentiel qu'ils se regroupent pour contester les augmentations et forcer les propriétaires à réparer. C'est surtout grâce à leur force collective que les locataires amélioreront leurs conditions de logement.»

# Une locataire menacée d'éviction pour son rôle dans un Regroupement

Une locataire de l'est de la métropole serait menacée d'éviction pour son rôle actif au sein du Regroupement des locataires de Mercier (RLM), particulièrement au complexe domiciliaire qu'elle habite et que les locataires qualifient de «taudis de luxe».

Une dame Bisson, qui vit seule avec quatre jeunes enfants, risque en effet d'être expulsée fin juin par la société Anaco, sous prétexte qu'elle est en retard dans le paiement de son loyer de mars, qu'elle abime son logement et qu'elle cause préjudice au propriétaire et aux voisins.

Or, Mme Bisson vient de taquiner les murs. Elle reconnaît avoir eu des difficultés financières en mars mais son loyer d'avril est payé. Et quand elle a voulu prendre des arrangements pour l'arriéré, elle n'a pu le faire, alors que plusieurs autres locataires réussissent

régulièrement à s'entendre pour de tels retards.

Selon le RLM, la vraie raison de l'expulsion de Mme Bisson est politique. Elle est très active dans le Regroupement et a joué un rôle important dans l'organisation d'une grève des loyers, rue Ontario est. L'an dernier, parce que les édifices étaient laissés à l'abandon. Les loyers avaient alors été déposés à la Cour supérieure parce que plusieurs créanciers hypothécaires réclamaient que ces sommes leur soient payées, en raison de la faillite de l'ancien propriétaire, Anaco, principal créancier, aurait alors pris l'administration des édifices en charge.

«En s'attaquant à une locataire reconnue comme l'une des dirigeantes du RLM, Anaco s'attaque au droit fondamental d'association et bafoue le droit au maintien dans

les lieux reconnu dans la loi de conciliation entre locataires et propriétaires. Son but ne peut pas être plus clair: affaiblir l'association en se débarrassant d'un de ses membres influents, et espérer par cet exemple que tout le monde va se rasseoir», affirme un porte-parole du Regroupement.

Anaco, selon le RLM, est une société anonyme dont le siège social est à Panama. Son répertoire à Montréal est le notaire Jean-Bernard Billard. L'ex-propriétaire des édifices, M. Charles Saucier, aurait un dossier impressionnant de créanciers inscrits en Cour supérieure.

Le RLM s'interroge aussi sur les liens qui existent entre le propriétaire précédent, Marcel Bonin Inc., et Anaco. La secrétaire de Bonin se dirait administratrice d'Anaco, et un M. Thibault, actuel administrateur d'Anaco, gèrerait

un petit commerce de meubles au bureau de location des édifices, au 8,300 rue Ontario est.

Plusieurs organismes, y compris l'ACEF-Mercier et le Regroupement pour le gel des loyers (sept associations de locataires du Québec), appuient le RLM dans ses démarches en faveur de Mme Bisson et d'une autre femme également menacée d'éviction.



## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SAMARA CLOTHING INDUSTRIES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9 jour d'avril 1980, sous le numéro 3063024.

Le 11 jour d'avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Miller Plastics Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9 jour d'avril 1980, sous le numéro 3063021.

Le 15 jour d'avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Tapia Beaubien Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9 jour d'avril 1980, sous le numéro 3063042.

Le 20 jour d'avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Tapis Beaubien Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9 jour d'avril 1980, sous le numéro 3063042.

Le 20 jour d'avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CONTINENTAL STRICTLY KOSHER MEAT PULTRY & DELACATSEEN PRODUCTS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le huitième jour d'avril 1980, sous le numéro 306241.

Le quatorzième jour de avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication dans les journaux.

Première parution: 21 avril 1980  
Deuxième parution: 22 avril 1980  
Troisième parution: 23 avril 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Tapis Beaubien Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9 jour d'avril 1980, sous le numéro 3063042.

Le 20 jour d'avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Tapis Beaubien Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9 jour d'avril 1980, sous le numéro 3063042.

Le 20 jour d'avril 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Parcs Canada Parks Canada

CANAL DE LACHINE AVIS

Prenez avis que le Canal de Lachine sera visé à compter de 0001 heure le 21 juin 1980, pour une période approximative de 45 jours, afin d'effectuer un curage du canal et des réparations aux structures de contrôle des eaux.

Avis est donné que, Michel Desautels, R.R. #1, Mont-Laurier, P.Q., détenteur du permis M504450-001, Région 07, adresse à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Robert St-Pierre, R.R. #1, Mont-Laurier, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication dans les journaux.

Première parution: 21 avril 1980  
Deuxième parution: 22 avril 1980  
Troisième parution: 23 avril 1980

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Le volubier-remorqueur Jean Lagacé, 2233, Laperle, St-Hyacinthe, P.Q., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à TRANSPORT RESTREINT - REMORQUAGE.

CONTRAT - Tirer les remorques vidées ou chargées en possession légale de BERTRAND MATHEU L.T.E.E. permis n° M301225 en vertu du permis de cette dernière et sur chacune des clauses. Le volubier-remorqueur demande à la Commission des Transports du Québec un permis de courtoir en transport récréatif.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication dans les journaux.

Première parution: 21 avril 1980  
Deuxième parution: 22 avril 1980  
Troisième parution: 23 avril 1980

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE ANDRÉ LAPORTE, sans emploi, 659 rue St-Georges, St-Jérôme, P.Q.

ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE ANDRÉ LAPORTE a fait cession de ses biens en date du 11ème jour d'avril 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25ème jour d'avril 1980, à trois heures (3:00) de l'après-midi, au bureau de l'Assurance-Ornage, 225 rue du Palais, 2ème étage, à St-Jérôme, P.Q.

Le 10 avril 1980 C.A. MICHAUD - SYNDIC

Bureau de C.A. Michaud  
2 Place Laval  
Suite 460  
Laval, P.Q.  
H7N 5N6

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

AVIS EST DONNÉ QUE MONSIEUR YVON ST-JEAN DU 2250, Louis Hébert, à St-Louis de Terroir, P.Q. Détenteur du permis N° 507548-001, Région de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à MONSIEUR MICHEL PROVOST DU 1202, rue Tallon, à Montréal, P.Q. Région de Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.

1ère parution le 21 avril 1980  
2ème parution le 22 avril 1980  
3ème parution le 23 avril 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE



Après avoir demandé aux catholiques de son diocèse de ne pas participer à la « Marche des millions » de l'an dernier, parce qu'une partie des sommes ainsi recueillies était destinée à des groupes favorables à l'avortement, Mgr Joseph-Aurèle Plourde, archevêque d'Ottawa, a lui-même chaussé les espadrilles cette année, pour bien indiquer qu'il a changé d'avis. (Photolaser CP)

## Assemblée générale des agents d'affaires du CPMC ce matin

La direction du Conseil provincial des métiers de la construction (CPMC) a décidé de convoquer aujourd'hui une assemblée générale de ses agents d'affaires pour adopter de nouvelles règles qui permettraient à certaines unions de signer une convention collective avec les entrepreneurs sans attendre la « minorité » qui n'a pas terminé ses négociations.

Si une telle règle était adoptée, les grèves en cours chez les électriciens, les opérateurs de machinerie lourde, les charpentiers-menuisiers et les tuyauteurs deviendraient illégales dès la signature d'une entente officielle avec les entrepreneurs.

Au début des négociations, les unions affiliées au Conseil provincial avaient convenu d'appliquer le principe du « Tous pour un, un pour tous » en convenant par résolution de ne rien signer officiellement avec les entrepreneurs tant et aussi longtemps que dureront les négociations avec l'une ou l'autre d'entre elles. C'est précisément cette résolution que les petites unions veulent amender en se regroupant, ce qui déséquilibrerait le rapport de force des cinq « grosses » unions toujours en conflit avec les entrepreneurs.

La décision du Conseil provincial de convoquer une assemblée générale ce matin au Regence Hyatt survient quelques jours après que l'Association des entrepreneurs en construction ait invité de façon pressante les 13 unions en accord avec ses propositions à voter ensemble pour la signature officielle d'une convention collective, sans attendre les retardataires.

Ce télégramme du président de l'AECC, M. Claude Brulotte, fait état de l'envoi d'une lettre le 12 avril, au secrétaire général du Conseil provincial pour lui demander de prendre « immédiatement position sur le projet de convention collective ».

« Il est de votre devoir, explique le représentant patronal aux unions en accord avec ses propositions, et de votre responsabilité d'exiger que telle décision se prenne et de voter en faveur de la proposition globale que vous avez acceptée. Votre défaut d'agir ainsi ou le fait de voter contre nous apparaîtra comme un retrait de votre acceptation de notre position ».

Le porte-parole des monteurs de ligne, M. Jean-Paul Rivard, a déclaré de son côté que « ce télégramme constitue une ingérence inacceptable de l'AECC dans les affaires syndicales car il dit non seulement au Conseil provincial de se réunir parce qu'il le juge à propos, mais, il dicte aussi à chaque syndicat sa ligne d'action et laisse planer la menace de sanctions contre ceux qui ne voteraient pas du bon bord. L'AECC n'a pas à se mêler de ce qui se passe dans les assemblées syndicales et c'est ce que nous lui avons expliqué dans un télégramme ».

« La défense a un choix de techniques diverses pour percer la résistance du déclarant. Cependant de nombreux cas se présentent où un contrat semble être de réalisation certaine puisque la distribution et le grand nombre de points sont à l'avantage du déclarant. C'est alors que le défenseur habile et perspicace doit se transporter dans le domaine psychologique et se servir d'une supercherie quelconque pour orienter le déclarant vers sa chute. Les exemples de ce comportement des défenseurs sont de jouer afin que le déclarant soit complètement détourné sur la position d'une

### ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

**286-1202**

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

#### AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 - est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

#### ANTIQUITÉS À VENDRE

Ne manquez pas demain le gigantesque encan (pas de minimum - pas de réservation) à Empre Industrie/Galleries d'Encan, 5500 Paré. 482-3801 ou 737-5343. Débute à 7 h 00 P.M. 22-4-80

ARMOIRE DÉBUT 19e siècle en pin, panneaux soulevés, clous de forge, bleu d'origine. \$2,600. Petite armoire en pin début 19e, clous de forge, panneaux craux, rouge d'origine. \$1,800. 2 armoires de Verchères en pin, 1850, clous carrés, ton bois. \$1,400. Chaise berceau de Chambly parfaite condition. \$750. 583-6759 22-4-80

### DÉCÈS

**MALBOEUF.** - A Longueuil le 19 avril 1980 à l'âge de 67 ans, est décédé. Madame Fernande Stros époux de feu Raoul Malboeuf, elle laisse dans le deuil son fils Jacques, sa belle-fille Michelle Jeanneau (Malboeuf), ses 2 filles Marie-Claude et Geneviève, une belle-soeur madame Madeleine Malboeuf ainsi que 2 neveux Jean et Guy et une nièce Monique. Les funérailles auront lieu mardi le 22. Le convoi funéraire partira du salon Ed D'Arche et fils inc. No 258 rue St-Charles ouest Longueuil, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10 h 00 heures, et de là au cimetière Côtés-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7.

#### P. Luigi d'Apollonia, S.J.

Le 16 avril 1980, est décédé à Mexico, où il séjournait en raison de son mauvais état de santé, le P. Luigi d'Apollonia, S.J., à l'âge de 67 ans. Né à Vancouver le 5 novembre 1912, il était le fils de Giuseppe d'Apollonia et d'Olga Fozzo. Après ses études classiques au Collège des Jésuites d'Edmonton, il entra dans la Compagnie de Jésus à Montréal le 7 septembre 1929. Il fut ordonné prêtre le 15 août 1943. Il enseigna les classes de Belles-Lettres puis de rhétorique au Collège d'Edmonton de 1936 à 1940. Il s'occupa activement des mouvements de jeunesse: A.C.J.C., J.I.G., etc. de 1945 à 1949. De 1949 à 1970, il fut rattaché à la Maison Bellarmine comme écrivain, collaborateur à la revue « Relations » et prédicateur de retraites. En 1970-71, il fut animateur spirituel des Frères du Sacre-Cœur à Rome. Depuis 1971, il était chargé de ministère à la Résidence Villayer, ministère qu'il exerça aussi à Mexico durant les saisons d'hiver. Il eut une part très active dans la fondation de l'hôpital Santa Cabrini, à Montréal. Le défunt laisse dans le deuil outre ses frères en religion, ses frères Arduino (Jésuite), MM. Antonio et L.O. d'Apollonia; ses sœurs Mmes Camille Brissette, Inos Alloro, Mme Elio d'Apollonia, ainsi que de nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée aux Salons Jean-Paul Marchand, 4228, rue Papineau, à partir de dimanche. Les funérailles auront lieu lundi le 21 avril à 10 heures en l'église de l'Immaculée-Conception. L'inhumation se fera au cimetière de la Communauté à St-Jérôme.

### LE BRIDGE

#### La psychologie est un des atouts du bridgeur

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud  
Vulnérables: Nord-Sud

Nord			
♦ R 10 8 3			
♥ 5 2			
♦ A V 8 2			
♦ D 7 3			
Est			
♦ 6 5 2	♦ A D 7		
♥ 9 8 6	♥ A D 10 7 3		
♦ D 10 3	♦ 9 7 5		
♦ V 9 6 5	♦ 10 4		
Sud			
♦ V 9 4			
♥ R V 4			
♦ R 6 4			
♦ A R 8 2			

Les enchères:  
Sud Ouest Nord Est  
1 ♦ passe 1 ♦ passe  
1 SA passe 2 SA passe  
3 SA passe passe

L'entame: le 9 de coeur par Ouest.  
La défense a un choix de techniques diverses pour percer la résistance du déclarant. Cependant de nombreux cas se présentent où un contrat semble être de réalisation certaine puisque la distribution et le grand nombre de points sont à l'avantage du déclarant. C'est alors que le défenseur habile et perspicace doit se transporter dans le domaine psychologique et se servir d'une supercherie quelconque pour orienter le déclarant vers sa chute. Les exemples de ce comportement des défenseurs sont de jouer afin que le déclarant soit complètement détourné sur la position d'une

### NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

### ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

### NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

### ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

**286-1202**

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

### OFFRES D'EMPLOIS

## SECRÉTAIRE

Si vous désirez devenir plus que secrétaire, si vous êtes parfaitement bilingue, si les responsabilités et les initiatives vous attirent, si les chiffres, le placement et la gestion de portefeuille vous intéressent, si vous gagnez déjà \$16,000. ou plus, téléphonez à:

Normande Boucher-Venne  
**849-4591**  
Bolton, Tremblay Inc.

## ÉVALUATEUR JUNIOR

Un entrepreneur général, spécialisé dans la finition intérieure de locaux commerciaux, a un poste junior vacant, dans le département de l'évaluation, pour une jeune personne qui parle le français et l'anglais, intéressée à se développer une carrière dans la construction et à apprendre à faire des « relevés de quantité » et l'évaluation. Salaire à discuter.

Appeler Carole à:  
**523-3114**

## ÉVALUATEUR

Un entrepreneur général, spécialisé dans la finition de locaux commerciaux, a un poste vacant dans le département de l'évaluation, pour une personne mariée, qui parle le français et l'anglais avec une connaissance de la construction, pouvant lire les dessins d'architecture, pour faire « relevés de quantité », pour fins d'évaluation. Salaire à discuter. Résumé nécessaire.

Appeler Carole à:  
**523-3114**

### CONDOMINIUM

Deux condominiums, Côte-des-Neiges, luxueux, spacieux, 2 chambres à coucher, 2 salles/bain, cuisine équipée, climatisé, piscine, sauna, jardin extérieur, garage. \$75,000. Privé 731-9091 - 738-3053. 25-4-80

### LOGEMENTS À LOUER

BOUL. ST-JOSEPH, près St-Hubert, bas, 8 pièces chauffées, 2 salles de bains, boiserie, \$600. 933-7292. 28-4-80

### MAISONS À LOUER

RÉSIDENTIE 10 pièces, meublée, non chauffée, boul. Gouin est, Montréal-Nord, bord de l'eau, bail de 2 ans, \$12,000 annuel. Pour cadre supérieur ou professionnel. 324-5181, soir seulement. 22-4-80

### COURS PRIVÉS

METHODE THERESE BERTHERAT, conditionnement physique pour dames. 935-9365. 22-4-80

### DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisine, réfrigérateur, laveuse-sécheuse, tentures, et tapis mur à mur. \$700/mois. Sur rendez-vous seulement: 384-5533 ou 382-5668. 25-4-80

### LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC, LUXUEUX 5 1/2, haut de duplex, 250 est, boulevard Gouin, chauffé, électricité payée, cuisinière-réfrigérateur, laveuse-sécheuse, tentures, et tapis mur à mur. \$700/mois. Sur rendez-vous seulement: 384-5533 ou 382-5668. 25-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

QUÉBEC, près Laurier duplex en terrasse 6/6 pièces. L'étage haut, libre en juillet. Prix \$73,500. UNIVERSITÉ: 3115 Jean Brillant, duplex détaché 7 1/2 pièces. L'extérieur à être rénové. L'intérieur est transformé. Cuisine avec grande salle domine un bon jardin. COPROPRÉTÉ: duplex de 8 pièces rénovées et tout le charme des années 1900. Le propriétaire architecte conserverait l'étage, près Laurier. André B. Thomas 731-6307/866-9641.

### TRUST GÉNÉRAL, COURTIER

22-4-80

### ANJOU

Duplex colonial de luxe (converti unifamiliale), 12 pièces, 3 salles de bain, foyer pierre naturel, magnifique jardin paysagé. Pas d'agents. \$99,500. 727-9944 - 352-0203. 28-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 2x5 pièces dont 3 chambres fermées, petite cour, hangars, 2 places pour stationner, près parc, magasins, école, métro. Inf. entre 17h30 et 19h15 à 273-3506 et 651-2640. 26-4-80

### CENTRE-VILLE, cottage à vendre

semi-détaché, entièrement rénové, stationnement et jardin. Jour sur semaine 842-5874. 22-4-80

### ANJOU, 5 1/2 duplex rez-de-

chaussée, luxueux, four encastré, garage. Faut voir. \$400. 352-4648. 24-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 2x5 pièces, rez-de-chaussée, chauffage central, entrée laveuse-sécheuse, sous-sol, très bien situé, à proximité d'un parc. Non-chauffé. \$315/mois, 1er mai. 484-6902. 22-4-80

### VIEUX LONGUEUIL, 5 minutes du

métro sur la route de la CTCUM, magnifique logement, 10 pièces, 6 au rez-de-chaussée, 3 chambres, grande cuisine, lave-vaisselle, salon et chambre avec 'bay window' Au sous-sol: 2 chambres, 1 salle de lavage, 1 salle de jeu, 2ème salle de bain. Chauffé, eau chaude. Grand terrain, arbres fruitiers. \$800/mois, juillet. Après 5 heures: 679-8200. 22-4-80

### ANJOU, 5 1/2 duplex rez-de-

chaussée, luxueux, four encastré, garage. Faut voir. \$400. 352-4648. 24-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

## CANDIAC

Très beau cottage chauffé à l'électricité, salle familiale au rez-de-chaussée, hypothèque très intéressante LISE DANIEL 672-0114, 465-2000.

### LE PERMANENT COURTIER

22-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT - Bungalow 4 chambres, foyer au salon, garage, excellente condition près de toutes commodités. Excl. Denyse Soulard 672-0235 672-5874 TRUST ROYAL, COURTIER 22-4-80

### PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

DUPLEX CENTRE-VILLE. Possédez votre propre maison en ville, avec stationnement et jardin, pour aussi peu que \$300 par mois. Jour sur semaine 842-5874. 22-4-80

### IMMEUBLE RÉSIDENTIEL, 207 loge-

ments, avec subsides fédéraux non remboursables, entièrement en béton, construction en 1977, très luxueux, situé partie est de Ville St-Laurent. 6.9 millions, minimum comptant un million. 336-6664. 28-4-80

### LONGUEUIL, Construction 1973. Au-

baine 24 logements, 5.8 les revenus Hypothèque \$214,000 à 11 1/4% pour 4 ans, \$44,000 à 8% pour 5 ans. Rentabilité 22% Abdou 651-1000 MONTREAL TRUST COURTIER 22-4-80

### DUVERNAY, cottage semi-détaché,

bien situé, paysager, piscine, décoration intérieure, \$38,200. 12% garantie. 1 an. Comptant discutable. Pas d'agent. 661-5875, après 6 heures. 23-4-80

### PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANADIENNE: pièces sur pièces, grand atelier, belle terre semi-boisée, à 15 minutes de Montréal. \$125,000.00. L. BLANCHE 663-1303, 681-6491. LE PERMANENT - COURTIER 22-4-80

### SERVICES/DIVERS

## Monsieur Baignoire

FAITES RÉAMILLER SUR PLACE BAIGNOIRES, LAVABOS, TUYAUX, TOILETTES, PORCELAINES FIXES, TRAVAIL PROPRE DE MAIN EXPERTE. PARFAIT EN MOINS DE 6 HEURES

Residences, appis, baigneurs, couvert, 36 couleurs - Neuf ou antique  
MONSIEUR BAIGNOIRE 336-1133  
Ville St-Laurent  
Estimations gratuites 22-4-80

### BANQUETTES à sièges et dossiers

arrondis Longueuil 50 pieds, en 6 sections. Squelettes de bois solide. 842-5334. 22-4-80

### CHARTER, CCF, meilleurs prix: Euro-

pe, Florida, Mexico, EURO-AMERICAN 878-1085. J.N.O.

### SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieur. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

### TERRES/TERRAINS

MONT ORFORD, vue panoramique; couché de soleil, ruisseau, près ski. \$0.12 à \$0.15 le p.c. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163. J.N.O.

### OFFRES D'EMPLOIS

MANNEQUINS DEMANDÉS, 18 ans et plus. Pour défilés de mode. Photos commerciales. Pour inf.: Productions Elite: 845-2996. 25-4-80

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolu confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

QUÉBEC, près Laurier duplex en terrasse 6/6 pièces. L'étage haut, libre en juillet. Prix \$73,500. UNIVERSITÉ: 3115 Jean Brillant, duplex détaché 7 1/2 pièces. L'extérieur à être rénové. L'intérieur est transformé. Cuisine avec grande salle domine un bon jardin. COPROPRÉTÉ: duplex de 8 pièces rénovées et tout le charme des années 1900. Le propriétaire architecte conserverait l'étage, près Laurier. André B. Thomas 731-6307/866-9641.

### TRUST GÉNÉRAL, COURTIER

22-4-80

### ANJOU

Duplex colonial de luxe (converti unifamiliale), 12 pièces, 3 salles de bain, foyer pierre naturel, magnifique jardin paysagé. Pas d'agents. \$99,500. 727-9944 - 352-0203. 28-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 2x5 pièces dont 3 chambres fermées, petite cour, hangars, 2 places pour stationner, près parc, magasins, école, métro. Inf. entre 17h30 et 19h15 à 273-3506 et 651-2640. 26-4-80

### CENTRE-VILLE, cottage à vendre

semi-détaché, entièrement rénové, stationnement et jardin. Jour sur semaine 842-5874. 22-4-80

### ANJOU, 5 1/2 duplex rez-de-

chaussée, luxueux, four encastré, garage. Faut voir. \$400. 352-4648. 24-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 2x5 pièces, rez-de-chaussée, chauffage central, entrée laveuse-sécheuse, sous-sol, très bien situé, à proximité d'un parc. Non-chauffé. \$315/mois, 1er mai. 484-6902. 22-4-80

### VIEUX LONGUEUIL, 5 minutes du

métro sur la route de la CTCUM, magnifique logement, 10 pièces, 6 au rez-de-chaussée, 3 chambres, grande cuisine, lave-vaisselle, salon et chambre avec 'bay window' Au sous-sol: 2 chambres, 1 salle de lavage, 1 salle de jeu, 2ème salle de bain. Chauffé, eau chaude. Grand terrain, arbres fruitiers. \$800/mois, juillet. Après 5 heures: 679-8200. 22-4-80

### ANJOU, 5 1/2 duplex rez-de-

chaussée, luxueux, four encastré, garage. Faut voir. \$400. 352-4648. 24-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 2x5 pièces, rez-de-chaussée, chauffage central, entrée laveuse-sécheuse, sous-sol, très bien situé, à proximité d'un parc. Non-chauffé. \$315/mois, 1er mai. 484-6902. 22-4-80

### VIEUX LONGUEUIL, 5 minutes du

métro sur la route de la CTCUM, magnifique logement, 10 pièces, 6 au rez-de-chaussée, 3 chambres, grande cuisine, lave-vaisselle, salon et chambre avec 'bay window' Au sous-sol: 2 chambres, 1 salle de lavage, 1 salle de jeu, 2ème salle de bain. Chauffé, eau chaude. Grand terrain, arbres fruitiers. \$800/mois, juillet. Après 5 heures: 679-8200. 22-4-80

### ANJOU, 5 1/2 duplex rez-de-

chaussée, luxueux, four encastré, garage. Faut voir. \$400. 352-4648. 24-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 2x5 pièces, rez-de-chaussée, chauffage central, entrée laveuse-sécheuse, sous-sol, très bien situé, à proximité d'un parc. Non-chauffé. \$315/mois, 1er mai. 484-6902. 22-4-80

### VIEUX LONGUEUIL, 5 minutes du

métro sur la route de la CTCUM, magnifique logement, 10 pièces, 6 au rez-de-chaussée, 3 chambres, grande cuisine, lave-vaisselle, salon et chambre avec 'bay window' Au sous-sol: 2 chambres, 1 salle de lavage, 1 salle de jeu, 2ème salle de bain. Chauffé, eau chaude. Grand terrain, arbres fruitiers. \$800/mois, juillet. Après 5 heures: 679-8200. 22-4-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT - Bungalow 4 chambres, foyer au salon, garage, excellente condition près de toutes commodités. Excl. Denyse Soulard 672-0235 672-5874 TRUST ROYAL, COURTIER 22-4-80

### PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

# LISTE DES 110 PRÉSIDENTS D'ÉLECTION

Le président d'élection, sous l'autorité du Directeur général des élections, a pour fonction de veiller de façon objective, neutre et impartiale, au bon déroulement du référendum dans son district électoral.

Il a entre autres, comme responsabilités, d'assurer la distribution et la révision des listes électorales dans son district électoral, de même que la distribution de la brochure d'information sur les options. Il doit aussi veiller à la tenue du scrutin et à la compilation des bulletins de vote à la fin de la journée du scrutin.

Pour toute information, n'hésitez pas à vous adresser à lui.

<b>ABITIBI-EST</b> Pallagrossi, Renée 960, 5e Avenue Val-d'Or (Québec) J9P 1C3 825-6364 — 825-6365	<b>CHARLESBOURG</b> Cloutier, Adrien 177, 45e Rue est Charlesbourg (Québec) G1H 2R1 627-3112 — 627-3118	<b>GATINEAU</b> Laflamme, Louis 50, rue Notre-Dame Aylmer (Québec) J9H 8C7 684-2002 — 684-2003	<b>LAFONTAINE</b> Paquin, Georges-André 860, boul. Saint-Jean-Baptiste nord Chambre 106 N Pointe-aux-Trembles (Québec) H1B 3Z8 645-4510 — 645-4519	<b>MATAPÉDIA</b> Bouchard, Marc 53, rue Saint-Jacques nord Causapsac (Québec) G0J 1J0 756-3459 — 765-3458	<b>RICHMOND</b> Dion, Jean 1358, Spooner Pond Richmond (Québec) J0B 2H0 826-5944 — 826-5945	<b>SAINT-LOUIS</b> Fortier, Guy-Vincent 1246, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3J6 844-3941 — 844-3942
<b>ABITIBI-OUEST</b> Bernard, Armand 12, Route 111 ouest La Sarre (Québec) J97 1R4 333-2340 — 333-2349	<b>CHARLEVOIX</b> Boulianne, Jean-Louis 95, rue la Courtois La Malbaie, Charlevoix (Québec) G0T 1J0 665-3951 — 665-3952	<b>GOUIN</b> Rheume, Réal 6568, av. Papineau Montréal (Québec) H2G 2X2 374-4292 — 374-4298	<b>LAPORTE</b> Brossard, Jean 920, rue Saint-Jacques Longueuil (Québec) J4H 3E2 651-2330 — 651-2335	<b>MÉGANTIC-COMPTON</b> Éthier, Camille 4669, rue Laval Lac-Mégantic (quartier nord) (Québec) G6B 1C4 583-3482 — 583-3490	<b>RIMOUSKI</b> Michaud, André 331, rue Rivard Plaza Industriel Rimouski (Québec) G5L 7J6 723-0424 — 723-0425	<b>SAINTE-MARIE</b> Violette, Claude 2501, rue Messier Montréal (Québec) H2K 3R4 527-8019 — 527-8010
<b>ANJOU</b> Deraspe, Lucien 8924, rue de Grosbois Montréal (Québec) H1K 2G8 354-2138 — 354-2139	<b>CHATEAUGUAY</b> Huot, Auguste 11, rue Loisel Mercier (Québec) J0L 1K0 691-8390 — 691-8392	<b>HULL</b> Mignault, Cartier 72, rue Laval Hull (Québec) J8X 3H3 771-1604 — 771-1608	<b>LAPRAIRIE</b> Bédard T., Colette 6975, boul. Taschereau, suite 106 Brossard (Québec) J4K 2X9 676-0297 — 676-0298	<b>MERCIER</b> Thériault, Ginette 4801, rue Papineau Montréal H2H 1V7 661-6750 — 661-6751	<b>RIVIÈRE-DU-LOUP</b> Jean, Félix 31, rue Notre-Dame est Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 851-2422 — 851-3084	<b>SAINTE-MAURICE</b> Poudrier, Richard 2360, avenue Richard Shawinigan-sud (Québec) G9P 1A4 536-5645 — 536-5646
<b>ARGENTEUIL</b> St-Denis, Yvon 512, rue Principale Lachute (Québec) J8H 1Y3 562-8515 — 562-8516	<b>CHAUVEAU</b> Boutet, Georges-Henri 83, rue Giroux Lorretteville (Québec) G2B 2Y1 842-3568 — 842-3806	<b>HUNTINGDON</b> Brisebois, Gérard 44, rue Lake Huntingdon (Québec) J0S 1H0 264-4722 — 264-6247	<b>L'ASSOMPTION</b> Duval, Henri 577, rue Notre-Dame, suite 752 Repentigny (Québec) J6A 2T6 585-3400 — 585-3404	<b>MILLE-ÎLES</b> Lachance, Robert 3542, boul. de la Concorde Laval (Québec) H7E 4W1	<b>ROBERT BALDWIN</b> Cardin, Jean-Robert 11060, boul. Gouin Roxboro (Québec) H8Y 1X3 683-1204 — 683-1206	<b>SAUVÉ</b> Roussin, Richard 5325, boul. Leger Montréal-Nord (Québec) H1G 6K3 321-7401 — 321-7402
<b>ARTHABASKA</b> Moisan, Yvan 17-B, rue de Coursol Victoriaville (Québec) G6P 3Y9 758-6214 — 758-6215	<b>CHICOUTIMI</b> Morissette, Stella 253, rue Bousse ouest Chicoutimi (Québec) G7J 1M1 545-6517 — 545-6518	<b>IBERVILLE</b> Bédard Paquin, Liliane 919, 9e Rang Sainte-Brigide-d'Iberville (Québec) J0J 1X0 293-7446 — 293-7383	<b>LAURENTIDES-LABELLE</b> Brisebois, Jacques 511, rue Salaberry, local 1 Mont-Laurier (Québec) J9L 1P2 623-1330 — 623-1337	<b>MONTMAGNY-L'ISLET</b> Fafard, Pierre Route des Pionniers ouest L'Islet (Québec) G0R 2B0 247-3068 — 247-3017	<b>ROBERVAL</b> Sénéchal, Maurice 1500, rue des Erables Dolbeau (Québec) G8L 2W7 276-6131 — 276-6122	<b>SHEFFORD</b> Ferland, Yolande-Paul Sous-sol Presbytere Saint-Benoit 170, Saint-Antoine nord Granby (Québec) J2G 5G8 375-4847 — 375-4848
<b>BEAUCE-NORD</b> Crête, Guy 51, rue Notre-Dame sud Sainte-Marie (Québec) G0S 2Y0 387-7880 — 387-7870	<b>CRÉMAZIE</b> Drouin, Jean-Paul 9334, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S4 384-3653 — 384-3655	<b>ÎLES-DE-LA-MADELEINE</b> Poirier, Gisèle Havre-aux-Maisons (Québec) G0B 1K0 969-2956 — 969-2976	<b>LAURIER</b> Labonté, J.-Benoit 330, rue de Liege est Montréal (Québec) H2P 1J4 381-8021 — 381-8022	<b>MONTMORENCY</b> Pouliot, Ferdinand 726, avenue Royale Beauport (Québec) G1E 1Z4 663-4513 — 663-4543	<b>ROSEMONT</b> Huneault, Léopold 3522, rue Masson Montréal (Québec) H1X 1R9 725-9516 — 725-9517	<b>SHERBROOKE</b> O'Gallagher, Patrick 765, rue Buck Sherbrooke (Québec) J1J 3L6 566-5441 — 566-5442
<b>BEAUCE-SUD</b> Drouin, Jacques 10440, 1re Avenue St-Georges (Québec) G5Y 2C1 228-9707 — 228-0207	<b>D'ARCY McGEE</b> Friedman, Florence 7005, chemin Kildare, suite 7 Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1C1 489-5311 — 489-5312	<b>JACQUES-CARTIER</b> Richard P., Claire 223, 10e Avenue Lachine (Québec) H8S 3E4 634-7274 — 634-7275	<b>LAVAL</b> Gauthier, Gilles-G. 4671, boul. Samson Chomedey, Laval (Québec) H7W 2H5 687-9992 — 687-9997	<b>MONT-ROYAL</b> Graton, Claude-Henri 71, avenue Roosevelt Mont-Royal (Québec) H3R 2G9 733-7161 — 733-7162	<b>ROUYN-NORANDA</b> Guertin, Laurent 607, avenue Murdoch Noranda (Québec) J9X 1H4 762-8186 — 762-8187	<b>TAILLON</b> Cicciarello, Yvon 5245, boul. Cousineau, s. 164 Saint-Hubert (Québec) J3Y 6J8 656-9894 — 656-9895
<b>BEAUPHARNOIS</b> Daoust, André 66, rue du Marche Valleyfield J6T 1P5 373-9024 — 373-8924	<b>DEUX-MONTAGNES</b> Dorion, J.-Maurice 165, rue Donon Saint-Eustache (Québec) J7P 2J8 473-3020 — 473-3025	<b>JEANNE-MANCE</b> Yanire, Mariette 6611-A, rue François Boivin Montréal (Québec) H1M 3C7 255-2860 — 255-2861	<b>LAVIOLETTE</b> Lévesque, Jacques 290, rue Saint-Joseph, Suite 110-A La Tuque (Québec) G9X 1K8 523-7652 — 523-7653	<b>NICOLET-YAMASKA</b> Drouin, Alain 155, rue Paré Nicolet (Québec) J0G 1E0 293-6185 — 293-6186	<b>SAGUENAY</b> Ross, Jacqueline 851, rue de Poyajon Hauterive (Québec) G5C 1N3 589-9940 — 589-9941	<b>TASCHEREAU</b> St-Laurent, Lucien 25, boul. Charest ouest Québec (Québec) G1K 1X1 525-4616 — 525-4617
<b>BELLECHASSE</b> Gagné, Patrice Sainte-Germaine Station A/S Gisèle Lagrange G0R 3B0 625-8081 — 625-1111	<b>DORION</b> Belanger, Jean 7903, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2G2 384-3166 — 384-3169	<b>JEAN-TALON</b> Caron, Marc 806, avenue Joffre Québec (Québec) G1S 3L7 683-2266 — 683-2267	<b>LÉVIS</b> Lachance, Roger Les Galeries Rond Point 44, rue Kennedy Lévis (Québec) G6V 6C4 833-8700 — 833-8701	<b>NOTRE-DAME-DE-GRÂCE</b> Michaud, Gérard-J. 4680, avenue Belmore Montréal (Québec) H4B 2C2 489-5795 — 489-5796	<b>SAINTE-ANNE</b> Guérin, Pierre 1497, rue Wellington Montréal (Québec) H3K 1V4 935-5601 — 935-5602	<b>TERREBONNE</b> Roy, Guy 110, rue Turgeon Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H9 430-7930 — 430-7933
<b>BERTHIER</b> Bastien Méthot, Josette 33, rue Carmen Saint-Antoine de Lavaltrie (Québec) J0K 1H0 586-1214 — 586-1217	<b>DRUMMOND</b> Picard, Gérard 915, boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2C 2C4 472-3319	<b>JOHNSON</b> Cattudal, Marcel 4094, 4e Rang Valcour (Québec) J0E 2L0 532-2237 — 532-2238	<b>LOTBINIÈRE</b> Lemay, J.-Raymond Centre culturel 1130, rue Centenaire Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0 888-3310 — 888-3312	<b>OUTREMONT</b> Lussier, Pierre 60, avenue Duverger Outremont (Québec) H2V 1N1 271-2575 — 271-2576	<b>SAINT-FRANÇOIS</b> Caron, Roger Ecole Sainte-Marie Salles 15 et 18 200, rue Conseil Sherbrooke (Québec) J1G 1J1 566-5632 — 566-5633	<b>TROIS-RIVIÈRES</b> Madore, Jacques 3675, rue Nérée-Beauchemin Trois-Rivières (Québec) G8Y 3Z9 373-8322 — 373-8327
<b>BONAVENTURE</b> LeBlanc, Paul-Henri Edifice Villa Florence 106, chemin de la Plage New Richmond Ouest (Québec) G0C 2B0 392-5023 — 392-5024	<b>DUBUC</b> Aubin, Antonelli 1062, avenue du Port Port-Alfred (Québec) G7B 1A0 544-8285 — 544-8286	<b>JOLIETTE-MONTCALM</b> Neveu, Denis 586, rue Saint-Antoine Joliette (Québec) J6E 3R9 759-0801 — 759-0803	<b>LIMOILOU</b> Fournier, Emery 1385, 24e Rue Limouilou (Québec) G1J 1N4 524-2443 — 524-2444	<b>PAPINEAU</b> Durocher, Yvon 922, boul. Maloney est Gatineau (Québec) J8P 1H5 663-8816 — 663-8818	<b>SAINT-HENRI</b> Tremblay, Richard 4601, Notre-Dame Montréal (Québec) H4C 1S5 937-4683 — 937-4684	<b>VANIER</b> Nolin, Jean-Paul 315, avenue Proulx Vanier (Québec) G1M 1X2 681-0220 — 681-0229
<b>BOURASSA</b> Lapointe, Rita 10669, rue de Saint-Firmin Semi sous-sol Montréal (Québec) H2B 2C9 384-1951 — 384-1954	<b>DUPLESSIS</b> Laurin, André 462, place du Commerce Sept-Îles, distr. Mingan (Québec) G4R 2Z5 968-2382 — 968-2383	<b>JONQUIÈRE</b> de Grandmaison, Yvon 562, rue Saint-Dominique Jonquière (Québec) G7X 6M3 542-7581 — 542-7582	<b>LOUIS-HÉBERT</b> Bériaud, Michel 833, avenue de Mons Sainte-Foy (Québec) G1X 2R6 653-7856 — 653-7857	<b>POINTE-CLAIRE</b> Angers Bourgeau, Claire 101, avenue Donagan Pointe-Claire (Québec) H9R 2V4 695-7471 — 695-7476	<b>SAINT-HYACINTHE</b> Benoit, Serge 1555, rue des Cascades Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3H7 773-2764 — 773-2766	<b>VAUDREUIL-SOULANGES</b> Champagne, Françoise 2, rue Dutilleul Vaudreuil (Québec) J7V 7E6 455-5797 — 455-5798
<b>BOURGET</b> Champagne, Donat 6886, rue de Marseille Montréal (Québec) H1N 1M7 253-9611	<b>FABRE</b> Saindon, Jean-Paul 343, boul. Laval (Laval-des-Rapides) Laval (Québec) H7N 3W1 668-6117 — 668-6118	<b>KAMOURASKA-TÉMISCOUATA</b> Thibault, Bruno 518, avenue Caron Dégelis (Québec) G0L 1H0 853-2562 — 853-2563	<b>MAISONNEUVE</b> Marleau, Jacques 4570, rue Adam Montréal (Québec) H1V 1V2 254-9919 — 254-9910	<b>PONTIAC-TÉMISCAMINGUE</b> Jollette, Françoise 39, rue Sainte-Anne Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 629-2324	<b>SAINT-JACQUES</b> Coulombe, Fernand 1800, rue Ontario est Montréal (Québec) H2K 1T4 526-2843 — 526-2844	<b>VERCHÈRES</b> Breton, Michel 199, rue Saint-Jean-Baptiste Beollet (Québec) J3G 2V6 464-0600 — 464-0602
<b>BRÔME-MISSISQUOI</b> Larocque, Marcellin 368, rue Rivière Cowansville (Québec) J2K 1N3 263-0647 — 263-0648	<b>FRONTENAC</b> Bergeron, Gaston 358, rue Sainte-Marie Black Lake (Québec) G0N 1A0 423-2791 — 423-2792	<b>L'ACADIE</b> Binette, Fernand L. 684, rue Rochon Saint-Laurent (Québec) H4L 1T4 747-6591 — 747-6592	<b>MARGUERITE-BOURGEOYS</b> Ratelle, Lionel 70, 65e Avenue Lasalle (Québec) H8P 3E6 364-6250 — 364-6252	<b>PORTNEUF</b> Tessier, Bernard Sous-sol de l'Église Place de l'Église Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0 339-2480 — 339-2581	<b>SAINT-JEAN</b> Fortier, Édouard 296, rue Sainte-Marie Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1J1 348-6839 — 348-6830	<b>VIAU</b> Vézina, Origène 3750, boul. Crémazie est Montréal (Québec) H2A 1B6 729-3227 — 729-3228
<b>CHAMBLY</b> Doré, Henri 95, rue Auguste Lacaille Boucherville (Québec) J4B 4E6 655-2724 — 655-7132	<b>GASPÉ</b> Cotton Roy, Francine Hôtel de Ville Murdochville (Québec) G0E 1W0 784-2552 — 784-2553	<b>LAC-SAINT-JEAN</b> Turcotte, Raymonde Place Saint-Joseph 6-A, Saint-Joseph Alma (Québec) G8B 3E1 668-4561 — 668-4562	<b>MASKINONGÉ</b> Montour, André 5834, boul. Royal Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 4P2 373-7211 — 373-7212	<b>PRÉVOST</b> Boivin, Pierre 784, rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5M3 436-3782 — 436-3784	<b>SAINT-LAURENT</b> Béliveau, André Sous-sol Norwood United Church 1600, rue de l'Église Saint-Laurent (Québec) H4L 2H8 744-4988 — 744-4987	<b>WESTMOUNT</b> Bradley, John G. 4444, Ste-Catherine ouest, Ch. 202 Westmount (Québec) H3Z 1R2
<b>CHAMPLAIN</b> Germain, Hugues 323, boul. Loranger Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3V8 374-4727 — 374-4729			<b>MATANE</b> Gauthier, Cécile 120, avenue Jacques-Cartier Matane (Québec) G4W 3P8 562-9556 — 562-9557	<b>RICHELIEU</b> Bordeleau, Jacques 106, rue du Prince Sorel (Québec) J3P 4J8 742-5664 — 742-5665		

# Référendum 80



Le Directeur général des élections  
du Québec